780.92 J332L 69-45132
Levron $4.50
780. Clement Janequin, musicien de la
Levr renaissance.
Clem
rena

MAIN

kansas city public library
kansas city, missouri

Books will be issued only
on presentation of library card.
Please report lost cards and
change of residence promptly.
Card holders are responsible for
all books, records, films, pictures
or other library materials
checked out on their cards.

135+12-146

KANSAS CITY, MO. PUBLIC LIBRARY

DAT

0 0001 4513701 4

CLÉMENT JANEQUIN

DU MÊME AUTEUR

Histoire et Voyages

Pierre Mauclerc, duc de Bretagne (Paris, Alcan, 1935).

La Haute Bretagne (Arthaud, coll. « Les Beaux-Pays », 1938).

La véritable histoire de la Dame de Montsoreau (Paris, 1938). (Nouvelle édition, Angers, Editions de l'Ouest, 1946.)

Art et Archéologie

Le Diable dans l'Art (Paris, Picard, 1935).

L'Abbaye de Saint-Aubin d'Angers (Angers, Editions de l'Ouest, 1936).

La Cathédrale d'Angers au XVIe siècle. Textes et commentaires. (Angers, Siraudeau, 1940).

René Boyvin, graveur de la Renaissance, album illustré de 80 hors-texte, à tirage limité (Editions Jacques Petit « Les lettres et la vie française », 1942). (Couronné par l'Académie des Beaux-Arts).

Les saints du pays angevin (Arthaud, 1944). (Couronné par l'Académie française et par la Société des Gens de Lettres).

Angers (Editions d'Art et d'Histoire, Paris, 1947).

Petite histoire de l'Anjou (Arthaud, 1947).

Petite histoire de Bretagne (Arthaud, 1947).

Essai

Comment préparer une étude d'histoire communale (Arthaud, 1946, 3e édition).

SOUS PRESSE :

La Vallée de la Loire (Arthaud, coll. « Les Beaux-Pays »).

JACQUES LEVRON

CLÉMENT JANEQUIN

MUSICIEN DE LA RENAISSANCE

Essai sur sa vie et ses amis

B. ARTHAUD

GRENOBLE
23, Grande-Rue

PARIS (VIe)
6, Rue de Mézières

JUSTIFICATION DU TIRAGE

DE CET OUVRAGE IL A ÉTÉ TIRÉ 25 EXEMPLAIRES SUR VELIN DE CHIFFON DE LANA DONT 20, NUMÉROTÉS DE 1 A 20, ET 5 EXEMPLAIRES D'AUTEUR NUMÉROTÉS DE I A V, IMPRIMÉS AUX NOMS DES DESTINATAIRES.

Tous droits de reproduction réservés pour tous les pays, y compris la Suède, la Norvège, la Hollande, le Danemark et l'U. R. S. S.

Copyright by B. Arthaud 1948.

AVANT-PROPOS

Critiques et musiciens considèrent à juste titre Clément Janequin comme l'un des meilleurs et des principaux compositeurs de la Renaissance. Il est aussi l'un des plus célèbres. Pour la masse du public, même cultivé, il est bien évident que les musiciens du seizième siècle, tels que Passereau, Claude de Sermizy, Moullu, ou même leur maître à tous, Josquin des Prés, dont on connaît surtout les messes, ne sont plus guère que des noms ; leurs œuvres, dans les concerts, sont rarement exécutées.

Bien au contraire, l'on entend fréquemment encore les chansons de Janequin : la Bataille de Marignan, *le* Chant des Oiseaux, *le* Caquet des Femmes ; *ces morceaux sont devenus classiques. Ils figurent non seulement au répertoire de toutes nos grandes chorales parisiennes, mais même des plus modestes groupements de province. Le disque et la radio ont contribué en outre à les populariser.*

Popularité de bon aloi. Si Clément Janequin, en écrivant plus de trois cents chansons polyphoniques, n'a fait que suivre la voie qui lui avait été ouverte par son maître Josquin des Prés, il a eu le mérite d'être l'un des créateurs de la musique descriptive. « La

KANSAS CITY (MO.) PUBLIC LIBRARY
450 6945132

Bataille de Marignan *est moins qu'un tableau une fresque où l'on suit tous les épisodes de l'action engagée, où le peuple à sa part et crie sa joie et où le pittoresque n'est jamais en défaut* (1) ». *L'on assiste ainsi à la naissance de cette musique* « à programme » *qui a remporté depuis un si vif succès.*

Il est assez étrange de constater que si l'œuvre est bien connue, l'existence du musicien reste en revanche passablement obscure. Jusqu'à ces dernières années, les biographies musicales françaises ou étrangères se contentaient de répéter à son sujet quelques vagues indications plus ou moins exactes. Les auteurs de ces notices eussent été, sans doute, bien en peine de citer leurs sources ou d'en garantir la valeur. C'est ainsi que, dans la grande histoire de France de Lavisse, H. Lemonnier écrit encore que Clément Janequin fut maître de la chapelle du Roi. Cette affirmation, déjà démentie par Fétis, semble totalement inexacte.

Le premier, M. Maurice Cauchie a eu le mérite d'apporter sur la vie de Janequin quelques lueurs grâce à la découverte d'actes notariés (2). *Précisions qui, de prime abord, purent paraître étranges. Janequin, ecclésiastique dénué de fortune, aurait terminé sa carrière comme curé d'une petite paroisse des environs de Châteaudun, vers* 1560. *Il était alors fort âgé. D'autre part M. Cauchie a établi qu'en* 1529 *Janequin se trouvait à Bordeaux. Enfin un document ultérieur prouve que notre musicien fut chapelain de François de Guise, le Balafré.*

Aussi bien l'on trouvera, exposés en détail dans un premier chapitre, tous les éléments mis en lumière par M. Cauchie qui a vraiment droit à la reconnaissance des historiens et des musicologues. Nous avons regroupé ces éléments. Nous montrerons ce que l'on en peut tirer ainsi que de quelques autres qui ont été insuffisamment utilisés jusqu'ici.

Une série de découvertes — dont la première, nous l'avouons de bonne grâce — fut le seul effet du hasard, nous permet d'apporter aujourd'hui de nouveaux et solides jalons dans le déroulement de cette existence. Ces documents fournissent des renseignements précieux pour la biographie de Janequin. Certes nous n'ignorons nullement qu'il subsiste encore des lacunes. Pourtant nous connaissons maintenant ses origines, sa famille. Nous savons où il a passé plusieurs années de sa vie. Nous pouvons imaginer son caractère, retracer sa carrière. C'est ce que nous avons tenté. D'autres, et nous l'espérons bien, compléteront un jour ces indications.

On se demandera peut-être quel intérêt présentent de telles recherches. Faut-il justifier notre entreprise ? Aux yeux de certains, seule, l'œuvre d'un homme compte. Mais œuvre et vie ne sont-elles pas souvent étroitement liées ? L'une s'explique par l'autre. Et le caractère de l'œuvre est marqué par les circonstances de la vie. Telle composition de Janequin, par exemple, a pour origine le désir de complaire à l'un de ses protecteurs. Et pareillement, l'étude du milieu où il vit sert à éclairer certains aspects de son talent.

Cette étude du milieu, nous l'estimons fort importante. Elle nous retiendra donc assez longtemps. Il ne s'agit pas d'une inutile digression. Ce milieu angevin que Janequin a fréquenté pendant dix ans est très attachant. A l'ombre des flèches récemment restaurées de la cathédrale Saint-Maurice, il y avait de sympathiques personnages, esprits très libres, cultivés et pleins d'agrément : Jean Daniel, dont les chansons figurent, dans plusieurs recueils, à côté de celles de Janequin, Jean de Bourdigné, auteur du pré-rabelaisien Faifeu et quelques autres que l'on méconnaît injustement. Nous les présenterons à leur place à côté de Janequin.

Et désormais l'on comprendra mieux certaines com-

positions rustiques et pétillantes de maître Clément quand on se rappellera qu'elles ont été écrites durant cette période de son existence.

Ces compositions, et l'ensemble de l'œuvre du musicien l'on s'étonnera peut-être de ne les point trouver étudiées ici pour elles-mêmes. Mais nous nous récusons. Notre dessein était plus modeste. Seuls des techniciens peuvent en effet montrer savamment ce que l'auteur de la Bataille de Marignan *a apporté de neuf à l'art musical. Nous nous sommes attaché uniquement à la biographie de Clément Janequin, au cadre angevin de cette vie : simple contribution à l'histoire de ce grand seizième siècle français qui n'a pas fini de nous révéler ses richesses et ses merveilles.*

J. L.

Février-octobre 1946.

NOTE SUR LA GRAPHIE DU NOM DE JANEQUIN

L'orthographe des noms de famille était loin d'être, au XVIe siècle, aussi rigide que de nos jours. Dans les documents que nous avons rencontrés, le nom de Janequin est écrit de plusieurs manières : Janequin, Jannequin, Jannecquin et même Jehannequin ! Lui-même ne paraît pas absolument fixé sur l'orthographe de son nom et signe tantôt avec un, tantôt avec deux n. Il paraît toutefois préférer la forme Jannequin.

En revanche, les éditeurs de ses œuvres ont presque toujours imprimé Janequin, avec un seul n. Cette graphie a été adoptée par tous les musicologues. Devant l'incertitude même de l'artiste et de ses plus proches parents sur la façon d'écrire leur nom, nous avons en conséquence gardé l'orthographe traditionnelle.

I

BILAN DE NOS CONNAISSANCES

Deux éléments solides nous permettent de fixer approximativement la date de la naissance de Clément Janequin : un aveu dont il est lui-même l'auteur et un texte de Ronsard.

L'aveu est de 1559. Cette année-là, Janequin compose une épître en vers qu'il adresse à « très haute, très excellente et très illustre princesse, la Royne de France ». Cette épître est placée en tête du *Recueil d'Octante-deux pseaumes de David.* Elle contient ces vers :

> Doncq en gré ce présent, très illustre princesse,
> Prends de ton Janequin qui, en povre vieillesse
> Vivant, rien ne lui plaist fors que de t'honorer
> Par son art de musique, et ton loz décorer... (3).

Ainsi donc et de sa propre déclaration, Janequin était en 1559 fort âgé. Ajoutons — car nul ne l'a fait observer jusqu'ici — qu'il était pauvre. Ses œuvres musicales, dont les éditions se multipliaient pourtant au moment où il écrivait cette épître dédicatoire, ses œuvres musicales ne l'avaient pas enrichi. Nous insistons sur ce point. Il nous permettra de comprendre en effet les causes de la difficile

carrière de Janequin et, en partie, sa vie mouvementée.

Quant au texte de Ronsard, il est bien connu. Il date de 1560. Préfaçant le *Livre de Meslanges contenant six vingtz chansons... soit des autheurs antiques, soit des plus mémorables de nostre temps*, le Vendômois écrit :

« Il ne faut aussi que votre Majesté s'émerveille si ce livre de mellanges... est composé des plus vieilles chansons qui se puissent trouver aujourd'huy pource qu'on a toujours estimé la Musique des Anciens estre la plus divine, d'autant qu'elle a esté composée en un siecle plus heureux, et moins entaché des vices qui regnent en ce dernier age de fer. (Ronsard qualifie son époque d'âge de fer !... Que dirait-il de la nôtre?) Aussi les divines fureurs de Musique, de Poësie et de paincture ne viennent pas par degrés en perfection comme les autres sciences, mais par boutées et comme esclairs de feu qui deçà, qui delà apparoissent. Et pource, Sire, quand il se manifeste quelque excellent ouvrier en cet art, vous le devez songneusement garder, comme chose d'autant excellente que rarement elle apparoist. Entre lesquelz se sont depuis six ou sept vingt ans élevé Josquin des Prez, Hennuyer de nation, et ses disciples Mouton, Vuillard, Richefort, Janequin, Maillard, Claudin, Moulu, Jacquet, Certon, Arcadet. Et de present le plus que divin Orlande, qui comme une mouche à miel a cueilli toutes les plus belles fleurs des anciens... (4) »

On le voit, tout ce qui précédait avait pour seul dessein d'amener cet éloge d'Orlande de Lassus que Ronsard plaçait au-dessus de tous les autres musiciens. Lassus était contemporain du poète et un peu plus jeune que lui (il était né vers 1532 et devait mourir en 1594), alors que tous les compositeurs cités auparavant étaient beaucoup plus âgés ; la plupart étaient

morts au moment où Ronsard écrivait ces lignes.

Remarquons d'ailleurs que le poète ne se pique pas de précision : il y a cent vingt ou cent quarante ans, déclare-t-il. En réalité, et pour autant qu'on puisse connaître l'âge exact des musiciens qu'il énumère, Ronsard exagère un peu. Josquin des Prés « Hennuyer de Nation » c'est-à-dire originaire du Hainaut, tout comme Lassus, est né sans doute vers 1450 — soit cent onze ans avant la date de cette préface — et mort en 1521. Mais Mouton est mort en 1523, et si nous ignorons la date du décès de Vuillard ou de Richefort, nous savons que Claudin (Claude de Sermizy) est mort en 1562, Arcadet, peu après 1557, Certon, aux environs de la même date. Ces disciples de Josquin sont postérieurs à leur maître d'une trentaine d'années.

Et l'on observera en outre que presque tous sont morts en 1560. Ronsard ne cite que des disparus. Janequin pouvait donc l'être aussi, qui était « bien vieux » en 1559. Sans crainte de nous tromper, nous pouvons fixer la date de son décès entre les années 1560 et 1565.

Une autre déduction, tirée celle-là non des textes, mais de l'œuvre même de Janequin va nous aider à déterminer la date de sa naissance. L'on admet que l'œuvre la plus célèbre du musicien, la *Bataille de Marignan* a été écrite après 1515 (évidemment...) et avant 1525, année de la défaite de Pavie qui anéantit tous les fruits de la victoire du « glorieux roi François ». Or cette œuvre n'est pas, ne peut pas avoir été composée par un tout jeune homme, mais par un maître déjà en pleine possession de ses moyens et de sa technique (aussi novatrice que soit cette technique). Janequin est âgé d'une trentaine d'années quand il écrit, vers 1520 si l'on veut, la *Bataille de Marignan*. Il serait donc né vers 1490. En 1559, il

avait en conséquence à peu près soixante-dix ans. C'était alors le pauvre musicien bien vieux de l'illustre reine de France, à qui il offre ses œuvres dans l'espoir d'obtenir quelques secours. Et il est mort depuis plusieurs années, tout comme ses émules, les disciples de Josquin des Prés, Claudin, Mouton, Richefort ou Arcadet, quand Ronsard préface le livre des imprimeurs Adrian Le Roy et Robert Ballard en 1560. Tout cela se tient et est parfaitement logique.

D'où Clément Janequin était-il originaire ? Son biographe, M. Maurice Cauchie, le rattache sans certitude à une famille Janequin de Bourges, dont il a trouvé les titres à la Bibliothèque Nationale. Famille de bonne bourgeoisie : Bernard Janequin était échevin vers le milieu du seizième siècle. Un de ses ascendants, avocat comme lui, exerçait déjà cette charge vers 1486.

M. Cauchie a publié la généalogie de cette famille sans y trouver d'ailleurs la trace de notre Clément. Il observe en outre qu'une autre famille Janequin vivait en Champagne, à Châlons, au début du dix-septième siècle, toute différente, semble-t-il, de la première. Le nom, en France, n'est donc pas exceptionnel.

Cet auteur rattachait Clément à la famille originaire du Berry. Son hypothèse ne manquait pas de séduction, nous montrerons plus loin pourquoi. Mais les documents que nous avons découverts ne la rendent plus valable. La famille de Janequin était originaire du Poitou, le berceau de cette famille se trouvait à Châtellerault. Il n'est pas d'ailleurs impossible de supposer que les Janequin de Châtellerault aient été apparentés à ceux de Bourges. Branche détachée d'un tronc commun. La question offre d'ailleurs un assez mince intérêt.

De cette précision définitive donnée sur les origines de Janequin découlent d'importantes conséquences. En rattachant Janequin à la famille berrichonne, M. Cauchie avait échafaudé toute une série d'hypothèses sur sa jeunesse et sa formation. Partant du fait qu'il avait obtenu vraisemblablement — mais cinquante ans plus tard — la cure d'Unverre grâce à la protection du frère de Ronsard, Charles, aumônier du roi, M. Cauchie en déduisait que notre héros avait été, dès sa jeunesse, protégé par la famille Ronsard. Le père du poète, Louis, avait été étudiant en l'Université de Bourges. Il y aurait connu Janequin ; il l'aurait attaché à sa maison. « S'il en est ainsi, concluait-il, Janequin dut le suivre en Italie et prendre part à ses côtés au siège de Gênes (1507), à la bataille d'Agnadel et enfin (1515) à cette bataille de Marignan qu'il devait bientôt faire revivre en une majestueuse fresque sonore. »

Et M. Cauchie de supposer que Janequin était resté dans la maison de Louis Ronsard jusqu'au moment où il publia ses premières chansons et pendant plusieurs années encore.

Toutes ces suppositions s'écroulent puisque Clément Janequin n'était pas originaire de Bourges et que rien, pas le plus petit indice, ne nous permet de supposer qu'il fut le protégé de la famille Ronsard, au moins avant de devenir curé d'Unverre, c'est-à-dire en la dernière partie de sa carrière.

Que savons-nous donc de précis et d'indiscutable sur la formation de Janequin ?

D'abord ce que nous apprend Ronsard dans la préface que nous avons déjà citée : Janequin y est rangé, avec quelques autres, parmi les disciples de Josquin des Prés. Mais entendons-nous bien : disciple ne signifie pas élève. Ronsard connaissait la signification des termes et ne les employait qu'à bon escient.

Conclure de ce passage (comme on l'a fait) que Janequin apprit l'art musical auprès de Josquin des Prés, c'est solliciter l'interprétation du texte. Il n'est pas impossible que Janequin ait suivi les leçons de Josquin et les dates n'y contredisent pas, mais nous n'en savons absolument rien. Clément Janequin, comme Mouton, Moullu ou Vuillard, se réclame de Josquin, c'est tout.

Nous pouvons ensuite affirmer — et M. Cauchie a eu parfaitement raison de le prétendre — que Janequin eût de très bonne heure besoin d'un protecteur. Sans doute, sa famille n'était pas dans la gêne. Elle possédait même, comme l'on dit, du bien au soleil, ce soleil poitevin qui éclaira les premières années de notre musicien. Mais l'on ne s'enrichit guère à écrire des chansons ou des noëls. Pour vivre, il n'est pas mauvais d'obtenir l'aide d'un mécène puissant et fortuné à qui l'on dédie son œuvre en témoignage de gratitude.

Quels furent les protecteurs de Janequin ? Il y en eut plusieurs. Nous avons déjà cité la famille de Ronsard. Mais son rôle ne s'exerce qu'assez tardivement. Il en est de même pour le cardinal Jean de Lorraine, que nous retrouverons tout à l'heure.

Auparavant, qu'avait fait Janequin ? Eh bien, comme beaucoup de ses contemporains, comme Rabelais qui fut curé de Meudon ou Joachim du Bellay, bénéficier en la cathédrale de Paris, Janequin était entré dans les ordres sacrés. Etait-ce l'effet d'une irrésistible vocation ? Nous n'oserions l'affirmer. C'était un usage répandu dans les classes nobles ou bourgeoises. Si l'on ne se mariait pas, l'on devenait clerc, et apte ainsi à obtenir quelque prébende. Beaucoup se contentaient des ordres mineurs (ainsi de Joachim du Bellay qui ne fut jamais que tonsuré), d'autres poussaient plus loin. Ils pouvaient

alors devenir curés : ce fut le cas de notre Janequin.

On situera son entrée dans le sacerdoce au début du seizième siècle, vers 1510-1515. Mais là encore, s'il est hors de doute qu'il fut prêtre, nous ignorons comment il fut formé et où il exerça d'abord son ministère : trente années sur lesquelles règne toujours l'incertitude.

Un point a été établi par M. Cauchie et il est de valeur. En 1529 Janequin était à Bordeaux. Il s'y livrait, avec quelques amis, à l'art musical. Il avait acquis déjà une certaine célébrité. Ses premières œuvres, celles qui devaient d'ailleurs l'illustrer à jamais, étaient composées et connues. Elles allaient être éditées cette année-là.

C'est par un poète de l'école de Marot, Eustorg de Beaulieu, que nous sommes informés du séjour de Janequin à Bordeaux. Etrange personnage que cet Eustorg (5). Cadet de famille, d'une famille nombreuse et de petite noblesse quercynoise, il prétendait tout savoir, sans jamais rien avoir appris. Instable, incapable de se fixer, il est continuellement par monts et par vaux. L'on a peine à le suivre au cours d'une vie errante et assez besogneuse. On le rencontre à Tulle, à Bordeaux, à Lyon. Prêtre, il finit par apostasier et embrasse la religion calviniste. Passionné de musique, il joue de l'orgue (surtout de l'orgue), mais aussi du luth, de l'épinette, du manicorde. Il compose des chansons qu'il interprète lui-même. Il est poète ; il se prétend y aussi juriste.

Tant de talents n'aboutirent qu'à doter la postérité de quelques écrits qui se distinguent principalement par leur lubricité, voire leur scatologie. Eustorg de Beaulieu a en effet rimé plusieurs *blasons*. Le genre avait été remis à la mode par Marot. Il s'agit d'une sorte d'épigramme où l'on peint en quelques vers telle

où telle partie du corps féminin : le *beau têtin* de Marot avait été une réussite. Les disciples qui s'attaquèrent à ce genre tombèrent vite dans la médiocrité ou l'ordure. Eustorg de Beaul eu, auteur du *Rondeau du vérolé* ou des *Commodités du coqu* devait en sept blasons, donner à ce genre un chef-d'œuvre de mauvais goût et de licence.

Voici qui situe le personnage. Ajoutons qu'il est volontiers flatteur et encense sans mesure ses protecteurs. C'est ainsi qu'il adresse des épîtres enflammées à des magistrats de Bordeaux qui avaient eu le bon esprit de se prononcer en sa faveur.

Car Eustorg de Beaulieu est aussi un plaideur passionné. En 1529, il intente procès à sa propre famille. Celle-ci, profitant des vagabondages de ce fantaisiste, avait partagé l'héritage paternel en oubliant l'absent. Mais celui-ci ne l'entendait pas de cette oreille. Pour obtenir justice, il rédige des dits, des contredits, des mémoires en bonne et savante prose. Ayant jeté sur ses épaules son sac de procédure, il gagne le siège du Parlement où l'affaire doit être vidée. Il adresse une longue harangue à Nicole Arnoul, seigneur de Saint-Simon, conseiller du roi au Parlement de Bordeaux. Et il a la chance de rencontrer en la personne de l'avocat du roi, Bernard de Lahet, un amateur de musique, presque un confrère. Grâce à lui, grâce aux amis de l'avocat du roi, le temps à Bordeaux passe agréablement. Et Eustorg de Beaulieu finit par gagner son procès.

Rentré à Tulle où il est à la fois organiste et professeur de musique, Eustorg compose pour son bienfaiteur des remerciements en vers. Il les introduit dans un petit opuscule où il raconte plaisamment ses tribulations de plaideur. Les *Gestes des solliciteurs* paraissent à Bordeaux, chez Guyart en 1529. L'œu-

vrette a du succès. Deux autres éditions en sont données en 1537 et 1539.

Seule, l'épître des remerciements à Bernard de Lahet nous intéresse.

La voici telle qu'elle a été reproduite par M. Cauchie :

Je pense fort si ton cœur se délecte
Comme j'ai veu, au jeu de l'espinette
Et s'aymes tant le doulx bruyt organique
Comme autrefois, et la doulce musique
Où je t'ai vu prendre tant de plaisir
Que bien souvent, ains que t'aller gésir,
Pour de soucy et peine estre délivre.
Si tu trouvays de musicque aucun livre,
Toi, Blaise et moy, chantions jusqu'à mynuit
Sachant que dueil ne prouffite, mais nuict.
Et, pour plus estre à la musique enclin
Tu t'accointois de Clément Jannequin
Et d'autres mains, tous gens d'expérience
Et où gisoit musicalle science.
C'était en l'an mil cinq cent vingt et neuf
Qu'ung pain d'un liard n'estoit plus gros qu'un œuf.
Voire ne fut, cent ans avant, cherté
Telle qu'alors, ne si grant povreté.
Ce nonobstant, à tes coustz et despens,
Tu tins maison ouverte à plusieurs gens,
J'en suys tesmoings qui ne le puys nier
Pareillement maistre François Gornier
Et maistre Aubert de Pré, aussi la Chaulse
Et autres mains ayant part à la saulce.

Si l'on en croit donc Eustorg de Beaulieu, messire Bernard de Lahet, grand amateur de musique, tenait table ouverte en dépit de la cherté des vivres. Et après dîner, il réunissait des amis qui partageaient ses goûts. A bras ouverts on avait accueilli le chansonnier quercynois. Fort avant dans la nuit, l'on écoutait de la musique chez Bernard de Lahet. On

chantait des trios avec Blaise. L'on conviait aussi des professionnels « gens d'expérience, où gisoit musicale science ». Et d'abord, le meilleur d'entre eux sans doute, Clément Janequin.

Clément Janequin, prêtre, comme Eustorg de Beaulieu. Que faisait-il à Bordeaux ? Les recherches d'archives jusqu'ici sont restées vaines. Peut-être les minutes des notaires bordelais, comme celles de leurs confrères angevins, livreront-elles un jour leur secret. M'est avis qu'on serait bien inspiré de chercher autour de la psallette de la cathédrale ou d'une autre église. Ou nous nous trompons fort, ou Janequin devait occuper quelque fonction de psalteur ou d'organiste. Et sans avancer d'hypothèse trop hasardeuse, l'on peut se demander si François Gornier, Aubert du Pré ou la Chausse (un nom qui sent le pseudonyme) ne sont pas des musiciens psalteurs ou chantres, eux aussi compagnons de Janequin.

La fréquentation de ces gais personnages ne devait pas nuire à la carrière judiciaire de Bernard de Lahet. Un an après ces soirées mémorables avec Janequin et Eustorg de Beaulieu, il était nanti de l'office d'Avocat général près le Parlement de Bordeaux, charge qu'il devait exercer jusqu'en 1554 et transmettre alors à son fils Jean (6).

Mais l'épître d'Eustorg de Beaulieu nous vaut d'établir un second point fort intéressant. C'est que Clément Janequin, à cette date, était déjà célèbre. Il est vrai que la *Guerre*, écho sonore (et titre véritable) de la bataille de Marignan était sûrement écrite et connue en 1529. Nous avons montré précédemment pourquoi : cette œuvre dut être composée entre 1515 et 1525, année de la défaite de Pavie. On estime, en effet, qu'aucun musicien n'aurait eu le cœur de célébrer l'épopée royale de 1515 alors que cette épopée

s'était transformée en déroute et que le roi lui-même était prisonnier.

Au vrai, cet argument n'est pas irrésistible. Le roi fut libéré en 1526, et finalement les Impériaux ne retirèrent pas grand avantage de leur victoire de Pavie. Clément Janequin a donc fort bien pu composer la *Guerre* après 1526.

Quoi qu'il en soit, il est hors de doute que plusieurs de ses œuvres étaient écrites en 1529. Cette année-là paraissait à Paris, chez l'éditeur Attaignant, la première édition des *Chansons*.

Là encore, et malgré la sévérité apparente de cette étude, il convient d'être aussi précis que possible et d'examiner de près des affirmations que l'on répète sans contrôle. Aux dires de Michel Brenet, la première impression des œuvres de Janequin date de 1528 ; selon la supputation de M. Henri Expert, cette impression ne vit le jour qu'en 1529 (7).

Au fond nous sommes assez mal renseignés et il semble bien qu'il y ait là-dessous quelques confusions.

Pierre Attaignant (qui orthographie son nom tantôt Attaignent ou Attaignant, ou même Attaingnant) commença sa carrière d'éditeur à Paris vers 1525. Il publia à cette date un bréviaire propre au diocèse de Noyon, partie d'été, avec cette curieuse adresse en latin « venables reperiis Parisius in vico Cythareo in officina libraria dicti Attaignant vico Mathurinorum directe opposita ». Mais bientôt Attaignant se spécialisa dans l'édition des œuvres musicales. Le premier à Paris, il employa des caractères mobiles pour l'impression de la musique, procédé qui était en usage à Venise dès la fin du quinzième siècle. On croit que les caractères dont se servit Attaignant furent gravés par Pierre Haultin, artiste qui travailla plus tard pour Nicolas Duchemin, autre éditeur des

œuvres de Janequin. Attaignant mourut avant 1556. Sa veuve continua d'exploiter son fonds d'édition.

Le plus ancien « chansonnier » publié par Attaignant date de 1527, si l'on en croit un vieux catalogue anonyme imprimé en Avignon à la fin du XVIIIe siècle. Il avait pour titre *Chansons nouvelles en musique à quatre parties naguère imprimées à Paris par Pierre Attaignant*, 1527, *pet in-4°, oblong.*

Faute de pouvoir examiner le volume ainsi décrit, il est difficile de se prononcer sur la date exacte de cette première impression musicale d'Attaignant. Et voici pourquoi : chaque livret est imprimé quatre fois pour chacune des parties du chant (supérieur, ténor, contre-ténor, basse) et en outre il renferme plusieurs groupes de chansons dont l'achevé d'imprimer porte des dates différentes ou ne sont pas datés. Ainsi, l'ouvrage intitulé *Livre de chansons musicales à quatre parties, imprimées à Paris par Pierre Attaignant demeurant à la rue de la Harpe, près de l'église Saint-Côme*, 1530, *cum privilegio*, compte dix livres et un appendice qui, dans l'exemplaire de la Bibliothèque Nationale, sont reliés ensemble.

Le livre Ier est daté (1530) ; les livres 2, 3, 4, 6 et 8 ne sont pas datés. Le livre 5 est daté du XXIIIe jour de janvier 1527 (1528 en style moderne). Il comporte trente-quatre chansons et l'on peut légitimement se demander s'il ne s'agit pas du livre signalé par le catalogue avignonnais.

Les livres 7, 9 et 10 sont datés de 1529.

Quant à l'appendice annexé qui contient les chansons de Clément Janequin, en voici le titre exact : *Chansons de Maistre Clément Janequin, nouvellement et correctement imprimées à Paris, par Pierre Attaignant demeurant à la rue de la Harpe, devant le bout de la rue des Mathurins, près l'église Saint-Cosme*, 1530.

Ces chansons sont au nombre de quatre : le *Chant des oiseaux*, la *Guerre*, la *Chasse*, l'*Alouette* (8).

Ce titre mérite d'ailleurs commentaire. L'auteur est appelé « maître Clément Janequin » comme il se désigne lui-même. Plus tard, les éditeurs lui donneront des qualificatifs élogieux. Après 1550, Nicolas Duchemin ou Robert Ballard appelleront Janequin « excellent musicien ». Ils parleront de ses « inventions musicales ». En 1530, nous n'en sommes pas là ; Clément est « maître » comme tout ecclésiastique.

Attaignant annonce que ces chansons sont « nouvellement » imprimées, cela ne signifie pas qu'elles le sont « à nouveau », mais qu'elles viennent d'être imprimées à Paris, et pour la première fois, sans doute, et correctement, ce qui laisserait supposer qu'il y avait peut-être eu auparavant des éditions provinciales médiocres. Simple hypothèse. Mais si l'on veut bien se souvenir qu'en 1529, Janequin était à Bordeaux et que ses amis Bernard de Lahet et Eustorg de Beaulieu avaient à leur disposition aucun « livre de musique » on reconnaîtra qu'elle est fondée.

Après 1530, les éditions des œuvres de Janequin se multiplient en France et à l'étranger. Si elles ne lui apportent pas la fortune, elles contribuent à répandre son nom. Nous avons tenté de dresser une liste, certainement incomplète, des éditions parues de son vivant. On la trouvera en appendice, avec les commentaires qu'elle suggère. Mais du tableau de ces éditions, on tirera dès maintenant des conclusions qui peuvent, en dehors de toute autre considération, servir à sa biographie.

Et d'abord on constatera que c'est à la suite des premières éditions de ses œuvres (1529-1530) que

Janequin obtient — comme nous le verrons dans un autre chapitre — de fructueux bénéfices. Auparavant, il n'était pas encore très connu : et la meilleure preuve, c'est qu'Attaignant n'insère les quatre chansons que nous avons citées que comme un complément au recueil qu'il publie.

Janequin compose en conséquence de nombreuses œuvres nouvelles. Il écrit vingt-quatre chansons qui sont publiées par Attaignant en 1533 et aussi des cantiques (sacrae cantiones) ou chants religieux et des motets à quatre voix : un tel labeur ne saurait nous surprendre de la part d'un ecclésiastique. Ces motets paraissent également en 1533. Janequin commence à jouir d'une réputation flatteuse. Aussi en 1536, Attaignant publie-t-il le tiers livre des œuvres du compositeur, titre parfaitement exact si l'on veut bien admettre que l'édition de 1530 constitue le premier livre et celle de 1533, le second. Le tiers livre est d'ailleurs écrit en collaboration avec Passereau, autre ecclésiastique amateur de chansons.

Enfin, en 1537, nouvelle édition procurée par Attaignant et son associé, Hubert Jallet. Ce livret (un livre ne comporte en effet que quelques feuillets, huit ou douze, quatre fois reproduit pour chacune des parties) renferme les chansons de la *Guerre* et de la *Chasse*, le *Chant des oiseaux*, l'*Alouette* et le *Rossignol*. Cette dernière ne figurait pas dans la première édition. Elle a donc été écrite entre 1530 et 1537. Ces cinq chansons sont, dès cette époque, les plus populaires de Janequin.

Aussi les rencontre-t-on désormais dans tous les « chansonniers » français ou étrangers : chez Gardane, à Venise, en 1538 ; le nom de Janequin est imprimé expressément dans le titre, à côté d'autres « excellents auteurs », chez Kriesslein à Augsbourg en 1540 ; chez Pierre, à Nuremberg en 1541.

Attaignant et Jallet, qui connaissent ce succès, entreprennent alors à la même date une publication générale de chansons françaises en une vingtaine de livres qui s'espacent de 1540 à 1545. De tous les compositeurs, Janequin est un des plus appréciés ; ses chansons sont dispersées entre les livres 11 à 17.

Telle est la première étape. La seconde se place dix ans plus tard. Au vrai, dès 1551, le nouvel éditeur de Janequin, Nicolas Duchemin, imprimant lui aussi, un recueil général des meilleurs musiciens du temps, consacre le cinquième livre de ce recueil à Clément. Il donne « quatre excellentes chansons anciennes » et deux autres que celui-ci vient de composer. La *Prise et réduction de Boulogne*, œuvre de circonstance où Janequin, protégé du Cardinal et de son neveu, entend flatter François de Guise qui s'est distingué en l'affaire. La seconde, la *Meunière de Vernon*, a sans doute pour origine quelque air du terroir que le compositeur a recueilli sur place. Il était alors curé d'Unverre et d'Unverre à Vernon, la distance n'est pas tellement longue.

Notre héros est célèbre. L'éditeur souligne sa réputation dans le titre même de l'ouvrage : ces quatre livres, sont l'œuvre de M. Clément Janequin, « excellent musicien ». Cet excellent musicien ne quitte plus guère Paris. Il appartient à la maison de François de Guise. Pour commémorer le haut fait d'armes de son maître qui vient (1553) de défendre la ville de Metz contre les forces de Charles-Quint avec une extraordinaire bravoure, il compose la *Bataille de Metz*. Dès le 13 juillet 1555, Nicolas Duchemin publie cette œuvre nouvelle à laquelle il joint « la *Guerre* et *la Jalousie*, le tout nouvellement reveü et corrigé ». C'est le premier livre des « Inventions musicales de M. Clément Janequin ». Un mois plus tard, le 25 août, paraît le second livre qui

contient sept chansons, parmi les plus populaires. Le *Caquet des femmes*, puis la *Vennerie*, autrement dit la *Chasse* sont ensuite publiées en des livrets spéciaux.

A Lyon, cette même année 1555, Jacques Moderne procure également une édition complète des œuvres de Janequin sous le titre un peu énigmatique de *Difficile des Chansons ;* une autre édition contient vingt-deux chansons nouvelles « de la facture et composition de maître Clément Janequin ». Et ces deux éditions s'épuisent toutes aussi rapidement les unes que les autres.

Quelques années se passent encore ; et nous arrivons, avec un troisième éditeur, Adrian Le Roy, associé à Robert Ballard, au dernier groupe des éditions publiées du vivant de Janequin. Elles se placent en 1558 et 1559.

Comme Duchemin, Le Roy et Ballard avaient commencé par introduire des chansons de Janequin dans un recueil général paru en 1557. Mais le musicien avait écrit des œuvres plus récentes : les *Proverbes de Salomon*, mis en rime françoise selon la vérité hébraïque, virent le jour en 1558 ; les quatre-vingt-dix psaumes de David, traduits en rythmes françois par Clément Marot, en 1559. La même année 1559, ils éditent donc le *Verger de Musique*. C'est la plus importante de toutes les éditions de Janequin. On y voit figurer les plus célèbres morceaux et ses dernières œuvres, comme cette *Guerre de Renty*, nouvel hommage rendu à François de Guise. Janequin a revu et corrigé lui-même cette édition.

Il jouit d'une grande renommée. Il est tenu pour un des meilleurs compositeurs français, un des plus colorés, un des plus originaux. Ses contemporains s'en rendent compte et Baif traduit ce sentiment unanime en composant pour une édition de Le Roy

et Ballard — peut-être bien pour cette édition de 1559 — les fameux vers souvent cités :

Où est-ce qu'on ouit point Janequin résonner
Janequin qui si bien fait les vois s'entre suivre
Que d'un plaisant Nectar, les oyans il enivre
Et contraint leurs esprits les corps abandonner
.....

Cette édition de 1559 est très vraisemblablement la dernière qui ait paru du vivant de Janequin. C'est en tout cas la dernière où son nom figure seul.

Ainsi, contrairement à ce qui a été souvent écrit, nous estimons d'après la chronologie même des éditions que Janequin n'est guère devenu célèbre avant 1530 à 1535. On objectera, il est vrai, que Janequin était déjà très apprécié durant le règne de François Ier, puisque sa musique était exécutée à la cour et que le roi prenait le plus vif plaisir à l'entendre.

Soit ! Mais sur quel témoignage base-t-on cette affirmation ? Uniquement sur celui du fameux chroniqueur Noël du Fail dont les propos concernant Janequin ne manquent jamais d'être cités par les historiens et les musicologues.

Reprenons donc à notre tour ce passage. Rappelons d'un mot qu'il est extrait des *Contes d'Eutrapel*, au chapitre XIX consacré à la musique d'Eutrapel. L'auteur entend justifier les vertus de la musique capable d'incliner les esprits tantôt vers la joie et la gaillardise, tantôt vers la tristesse et le deuil. A l'appui de cette maxime, il propose comme exemple pour les unes la *Bataille de Marignan*, pour les autres, un *Requiem*, de « plate musique » joué en la cathédrale Saint-Maurice d'Angers.

« Mais à la musique, tout ainsi que le nombre de

UN CONCERT AU XVIe SIÈCLE
Tapisserie dite de la Dame de Rohan
(*Musée de l'Evêché, Angers*)

PROVERBES DE SALOMON:

mis en Cantiques, & rime Françoise, selon la verité Hebraique: nouuellement composés en Musique à quatre parties, par M. Clement Ianequin, imprimés en quatre volumes.

TE- NOR.

A PARIS.

De l'imprimerie d'Adrian le Roy, & Robert Balard, Imprimeurs du Roy, rue S. Iean de Beauuais, à l'enseigne S. Geneuieue. 1558.

Auec priuilege du Roy, pour dix ans.

La page est concluante. Toutefois, il serait sage, avant d'en tirer des déductions aventureuses, d'observer la date de composition de ce fameux passage. Les *Contes d'Eutrapel* ne furent publiés par Noël du Fail que vers 1595, c'est-à-dire plus de vingt ans après la mort de Janequin, quarante-huit ans après celle de François Ier.

Aussi bien, la citation d'Eutrapel n'infirme-t-elle pas notre conjecture. Entre l'instant où Janequin devint célèbre vers 1533-1535 et la mort du bon roi François, une quinzaine d'années se sont écoulées. Période amplement suffisante pour permettre au roi d'apprécier la musique du compositeur et de se sentir plus « bragard » en l'écoutant. On peut même ajouter qu'il devait à cette époque-là d'autant plus apprécier la *Bataille de Marignan* que déjà s'estompait pour lui le souvenir amer de la défaite de Pavie qui devait suivre. Marignan n'était plus qu'une radieuse journée, une épopée de jeunesse que l'on évoquait avec une émotion attendrie, vingt ans plus tard, dans les hautes salles du château de Fontainebleau.

Mais d'autres écrivains n'auraient-ils pas, avant Noël du Fail cité, élogieusement Janequin ? Assurément.

Il y a Rabelais ; Rabelais dans le *Prologue* du Quart livre énumère une longue liste de musiciens parmi les plus réputés de son temps. (10) C'est dans cette plaisante fiction mythologique qui transporte son héros en un beau parterre. Il y entend : Josquin des Prés, Gascogne, Prioris, Midy, Moullu et Mouton.

« Neuf olympiades et ung an intercalaire après... (soit 36 ans plus tard) en un jardin secret, soubz belle feuillade, autour d'un rempart de flaccons, jambons, pastez » un autre groupe de musiciens chante gaiement des couplets fort libres. Il y a là : Arcadet, Claudin, Maillard, Passereau et Janequin bien

entendu. Tout cela est parfaitement logique et compréhensible. Rabelais fait allusion à deux générations de musiciens : celle de Josquin des Prés et celle de ses disciples. Janequin appartenait à la seconde. Ronsard le dira expressément en 1559. Et comme Rabelais écrit le prologue de son Quart livre vers 1554, là encore, rien ne nous contredit. Notons en outre que Janequin est cité parmi beaucoup d'autres. Le «père» de *Gargantua* ne semble pas lui assigner une place prééminente.

Il est temps de conclure, et nous le répétons : la renommée de Janequin ne s'est répandue qu'après 1530. Et certes le musicien avait déjà écrit plusieurs de ses œuvres parmi les meilleures à cette date. Mais il n'avait pas encore conquis cette réputation qui allait, dix ou quinze ans plus tard, lui valoir d'être tenu pour un des plus excellents compositeurs de son temps. C'est là un point qui n'avait pas jusqu'ici été mis en lumière et que l'étude bien longue, mais indispensable, des différentes éditions de son œuvre nous a permis de préciser.

Reprenons maintenant la biographie de Clément Janequin (du moins les éléments établis de cette biographie) au point où nous l'avions laissée, c'est-à-dire en 1530.

De 1530 à 1549, nous ne savions jusqu'ici rien sur Janequin. Il est à Bordeaux en 1529 ; il publie ses premiers ouvrages en 1530. Et puis s'étend une large période encore mystérieuse.

M. Cauchie a eu le très grand mérite de retrouver Janequin en 1559. Il est alors curé d'Unverre, toute petite paroisse située aux confins du Blésois et de la Beauce, à quelques lieues de Châteaudun, près de Brou et de cet Illiers que Marcel Proust a immortalisé sous le nom de Combray.

Curé d'Unverre, il s'agit de s'entendre. Il est possible que Clément Janequin n'ait jamais mis les pieds à Unverre ou qu'il n'y ait accompli que de brefs séjours. Il suffit de se rappeler les détestables pratiques communément répandues dans le clergé de France à cette époque pour le comprendre. Ces détestables pratiques, le Concile de Trente allait les condamner avec vigueur ; mais elles étaient trop profondément enracinées, le mal était trop général, pour pouvoir être extirpées aisément. Elles devaient se perpétuer durant tout le seizième siècle.

En quoi consistaient-elles ? On s'imagine souvent que l'usage de la commande par quoi le titulaire d'une charge ecclésiastique n'est point tenu à la résidence au siège même de cette charge, cet usage n'était guère pratiqué que par les hauts dignitaires : évêques, abbés, etc... En réalité, de simples cures de campagne tombaient très souvent en commande, en ce sens qu'elles étaient attribuées à des clercs, parfois même à des laïcs, qui se contentaient d'en percevoir le temporel, laissant à un vicaire ou à un prêtre habitué le soin de gérer la paroisse au spirituel. La cure n'était plus qu'un *bénéfice* dont le revenu venait enrichir son titulaire. Ils sont nombreux, dans les minutes de notaires, les actes où l'on voit le collateur d'une cure affermer de la sorte le temporel de sa paroisse : et c'est ainsi que Rabelais fut curé de Meudon.

Janequin ne mit peut-être pas plus les pieds à Unverre que Rabelais à Meudon. M. Cauchie nous en livre involontairement la meilleure preuve. Le registre des baptêmes d'Unverre — seul registre déjà tenu de 1549 à 1556 — est entièrement de la main du vicaire. Tous les baptêmes, écrit M. Cauchie, furent célébrés par le vicaire et tous les actes signés de celui-ci. A qui ferait-on croire que si Janequin avait

résidé à Unverre, il n'aurait eu, au moins une fois ou deux, l'occasion de célébrer un baptême, voire d'être parrain d'un nouveau-né, au moins de signer un acte? Son nom n'apparaît nulle part. Mais en revanche, nous savons qu'en 1549 il était à Paris, puisqu'il passe cette année-là un contrat devant un des notaires du Châtelet, que six ans plus tard, en 1555, il s'y trouvait encore, puisqu'il y signe l'épître dédicatoire qu'il adresse à François de Guise, en tête de l'une des éditions de ses œuvres. Nous avons donc bien tout lieu de croire que notre musicien fut un simple curé prébendé de la cure d'Unverre, mais qu'à l'exemple de quantité de ses confrères, il n'y séjourna jamais.

Comment et pourquoi Janequin avait-il été pourvu de la cure d'Unverre ? Il fallait, pour obtenir une cure, être « présenté » à la nomination de l'Ordinaire par le « collateur » qui choisissait son candidat. L'Ordinaire (l'évêque) ratifiait toujours le choix. Pour Unverre, le collateur était le prieur de Saint-Denis de Nogent-le-Rotrou. M. Cauchie a observé fort à propos que le prieur de ce prieuré en 1549 n'était autre que Charles Ronsard, aumônier du roi, frère aîné du poète. Il en tire aussitôt cette conclusion assez logique que Janequin était alors en relation avec la famille Ronsard. De fait, trois ans après, en 1552, paraissait à Paris chez la veuve Lecomte la première édition des *Amours*. Elle était accompagnée de la musique notée de plusieurs des poèmes. Quatre musiciens avaient participé à cette première édition : Certon, Goudimel, de la Porte et Janequin (11). La part de ce dernier est une des plus importantes. On est tenté de rapprocher cette collaboration du poète et du musicien du fait que ce musicien occupait au même moment une charge ecclésiastique dispensée par le frère du poète. Tout se tient admirablement.

Mais, répétons-le, cette liaison ne prouve pas que

Janequin ait été de longue date le protégé des Ronsard comme l'avait suggéré M. Cauchie. En réalité le protecteur de Clément, à cette époque-là, nous le connaissons bien puisque lui-même prend soin de nous en informer : c'était le cardinal Jean de Lorraine, comme ce fut ensuite son neveu François à qui il offrit ses œuvres en 1555.

Nous avons déjà fait allusion à cette dédicace si précieuse pour la biographie de Janequin. Elle a été retrouvée par M. Cauchie en tête de l'une des parties — la partie du Superius — du *Premier Livre des Inventions musicales* publiée chez Nicolas Duchemin en 1555. Cette partie est conservée à la bibliothèque royale de Stockholm. La dédicace est adressée à « Très illustre et très excellent prince Francoys de Lorraine, Duc de Guise et pair de France ». Elle est trop importante pour que nous ne la reproduisions pas intégralement :

« A TRES ILLUSTRE ET TRES EXCELLENT PRINCE
Françoys de Lorraine, Duc de Guise
et Pair de France.

« Monseigneur, rememorant les singulières affections et bonne volonté que feu Monseigneur l'Illustre Cardinal de Lorraine votre oncle m'a portées, dont a jamais je me ressentiray, voulant laisser après moy tesmoignage de telle obligation, je m'estois préparé, si la mort ne l'eust prevenu, de luy dedier ce petit livret de chansons musicales, mais, m'ayant la mort tollu et osté ceste occasion, J'ay (Monseigneur) pris la hardiesse de le transferer en vous et le vous dedier, estant enrichi et decoré de ce qui est parti de vos vertus, grandeur et puissance, rapporté de vos gestes

du camp d'Allemaigne et Mets, dont j'ay dressé une bataille rapportée en chant et resonnance au plus pres que j'ay peü de la vive vois, tant des parolles d'hommes pour l'ordonnance d'icelle, que sons de trompettes, clairons, bruit de canons, artilleries, et autres choses propres en assaux et bataille, que j'ay aussi intitulée bataille de Mets. Lequel livret (Monseigneur) il vous plaira reçevoir d'aussi bon cœur comme je le vous presente, vous suppliant que, comme j'estois tres humble serviteur de feu mondit Seigneur l'Illustrissime Cardinal, je soye en pareil endroit aussi le votre tres humble, qui perpetuellement prira Dieu pour votre noble prospérité et santé. A Paris le 13 de Juillet 1555.

« Vostre tres humble et tres obeissant Chappellain

« Clement JANEQUIN. »

Janequin avait donc été le protégé du Cardinal de Lorraine qui lui avait témoigné de « singulières affections ». Il avait voulu lui prouver sa reconnaissance en lui dédiant un « petit livret de chansons musicales » qui était terminé avant la mort du Cardinal. Celui-ci disparu, c'est au neveu que le livre est offert.

Mais depuis combien de temps le musicien bénéficiait-il de ces « affections » ? Il ne nous le dit point et il est nécessaire d'avoir recours aux historiens du Cardinal pour tenter de résoudre l'énigme (12).

Jean, troisième fils de René II duc de Lorraine, arrière-petit-fils du bon Roi René d'Anjou, était né en 1498. Ce fut un des plus illustres personnages de la cour de François Ier, mais la renommée de son neveu le Cardinal Charles de Lorraine et du frère de celui-ci François de Guise (le Balafré) a un peu nui à la mémoire du cardinal Jean, au point que certains historiens les ont parfois confondus. Le

cardinal Jean de Lorraine doit pourtant rester célèbre par le nombre véritablement exceptionnel de bénéfices ecclésiastiques qu'il amoncela. Si l'on voulait illustrer d'un exemple précis les exécrables résultats auxquels aboutissait cette pratique de la commande que nous exposions plus haut, celui du cardinal Jean viendrait à propos nous en procurer l'image.

Jean de Lorraine, dès l'âge de trois ans, était devenu coadjuteur de l'évêque de Metz. Il cumula ou fut pourvu successivement de huit évêchés : Metz, Toul, Die, Valence, Thérouanne, Verdun, Agen, Nantes. Il reçut quatre sièges archiépiscopaux : Narbonne, Reims, Lyon et Albi. Il fut en outre abbé des plus florissantes abbayes du royaume : Cluny, Marmoutier, Fécamp, Saint-Jean de Laon, Saint-Médard de Soissons, Saint-Ouen de Rouen, etc, etc. Et nous n'en finirions pas d'énumérer les prieurés, les canonicats dont les bénéfices tombaient en son escarcelle. Dès 1518, à l'âge de vingt ans, le Pape l'avait désigné comme cardinal diacre au titre de Saint-Onuphre. Le cas de ce dignitaire ecclésiastique est sans doute unique dans l'histoire de l'Eglise de France. Heureusement !

Ainsi pourvu, le cardinal de Lorraine ne résidait dans aucun de ses diocèses. Et pour éviter peut-être l'embarras du choix, il préférait, quand il n'était pas à Nancy, séjourner tout bonnement à la cour. Dès 1530, il fait partie du conseil intime. Il figure parmi les personnages les plus influents, il mange à la table du roi, l'accompagne en tous ses déplacements. On le voit au Camp du Drap d'or, en 1520 ; il assiste à toutes les grandes cérémonies. Cependant sa faveur s'estompe un peu vers la fin du règne. Il se retire à Rome, n'en revient qu'à la mort de François Ier. Le nouveau monarque lui donne toute sa confiance. Il connaît encore l'intimité royale et celle-ci ne lui

sera jamais retirée. Le cardinal de Lorraine meurt en 1550. Il avait été particulièrement affecté par la mort de son frère, Claude de Guise, le père du Balafré.

Ce personnage considérable dans l'Eglise comme dans l'Etat était un mécène généreux, un ami des écrivains et des artistes dont il s'entourait libéralement. Ceux-ci savaient bien s'adresser à lui quand ils voulaient obtenir la protection royale. Qu'il s'agisse d'humanistes comme Erasme ou Sadolet, de poètes comme Marot ou Salmon Macrin, ce dernier originaire de Loudun, et bien d'autres, tous trouvent près du Cardinal un accueil généreux, tous le remercient en lui dédiant certaines de leurs œuvres.

Comme tous les princes lorrains, Jean avait un goût très vif pour la musique. Ce goût était connu de ses familiers. Ne voit-on pas Marot écrire un chant pastoral sur la tristesse du cardinal qui n'avait plus de nouvelles de son joueur de flûte, Michel Huet? Les registres de comptes de ses receveurs mentionnent à diverses reprises les sommes payées à ses chantres et à ses musiciens.

Le nom de Clément Janequin n'y a pas été relevé jusqu'ici. Peut-être n'avait-il reçu du Cardinal que des subsides pour obtenir une prébende. Il devait figurer plus tard parmi les chapelains de François de Guise, mais nous verrons que la charge ne paraissait pas exiger des services effectifs. Nous ignorons donc ce que représentèrent exactement les « affections et bonne volonté » témoignées au musicien par le Cardinal Jean. Nous ne sommes assurés que de leur existence. Elles se manifestèrent vraisemblablement après 1525 et même, sans doute, après 1540, car nous montrerons plus loin où résidait et qui protégea Janequin de 1530 à 1540.

D'ailleurs le fait même qu'il n'ait songé à lui offrir son petit livret de chansons musicales que vers 1550

est un argument en faveur de cette hypothèse. Nous perdons la trace de Janequin entre 1540 et 1549. Il est logique de supposer que les faveurs du Cardinal lui furent accordées durant cette période.

Curé d'Unverre, où on ne le voit jamais, ami de Ronsard, dont il met en musique les premières œuvres, protégé de François de Guise, Clément Janequin prépare et publie de 1550 à 1555 les éditions revues et augmentées de ses œuvres. François de Guise l'a nommé son chapelain. Un tel titre ne comporte vraisemblablement ni beaucoup de charges, ni un grand profit matériel. Il semble bien qu'il ait été purement honorifique, et n'ait donné lieu à aucune pension. Il nous est parvenu, en effet, écrit M. Cauchie, (13) un état des gages des gentilshommes, dames et demoiselles, officiers et gens domestiques du duc et de la duchesse de Guise pour chacune des années 1552, 1556, 1557, 1558, 1559, 1560. Or sur ces états figurent bien avec leurs noms et prénoms un aumônier et un clerc de chapelle, mais pas le moindre chapelain ; n'est-on pas en droit, ajoute le même auteur, de conclure que les chapelains du duc de Guise ne touchaient pas de gages et, par conséquent, n'exerçaient pas leurs fonctions ?

C'est possible. Aussi bien François de Guise, comme son oncle, était-il assailli des demandes de nombreux artistes qui faisaient appel à sa générosité. Peut-être ne prêta-t-il qu'une attention distraite à la dédicace de Clément Janequin. Lui sut-il gré d'avoir en ses chants célébré la bataille de Metz ou la prise de Boulogne ? Rien ne permet de l'affirmer. Le Balafré avait d'autres soucis et la politique le sollicitait plus que les arts.

C'est pourquoi Janequin n'insista pas et, quatre ans plus tard, c'est à la reine de France elle-même,

que Janequin « en povre vieillesse » dédie une nouvelle édition de ses œuvres. La protection des Grands ne l'avait point enrichi. Il avait depuis 1557 ou 1558 cessé d'être curé d'Unverre. Il habitait Paris où il mourut entre 1560 et 1564, comme nous l'avons déjà indiqué.

Résumons-nous :

Né entre 1480 et 1494, Clément Janequin embrasse la profession ecclésiastique vers 1515. En 1529, il réside à Bordeaux où son talent est déjà réputé. Ses premières éditions qui le rendent célèbre datent de 1530. Il poursuit son œuvre et écrit de nouvelles compositions de 1530 à 1559. Il jouit depuis 1540 environ de la protection du cardinal de Lorraine. L'amitié de la famille Ronsard lui vaut en 1549 le bénéfice de la cure d'Unverre. Il réside alors à Paris, offre en 1555 une édition augmentée de ses œuvres à François de Guise. Vieilli et sans ressources malgré le succès de ses chansons que louangent Rabelais, Baif, ou Noël du Fail, il meurt vers 1564.

Tels sont les points acquis, ou ceux qui paraissent comporter le plus de vraisemblance. Des trouvailles d'archives nous donnent la possibilité de préciser désormais cette biographie si incomplète encore.

II

LES DÉBUTS DE LA RENAISSANCE DANS UNE VILLE DE L'OUEST

Les découvertes que nous avons faites dans les archives notariales de l'Anjou nous permettent d'éclairer toute une période de l'existence du musicien et d'établir qu'il a passé une dizaine d'années à Angers.

Pour comprendre l'intérêt que Janequin pouvait puiser dans cette résidence, il est indispensable de montrer ce qu'était la ville d'Angers, grande capitale provinciale, au début du seizième siècle, exactement de 1500 à 1520, et de ressusciter le « climat » littéraire, artistique et musical de cette cité où s'est épanoui mieux qu'ailleurs le grand mouvement d'humanisme auquel on a donné le nom de Renaissance.

Au début du seizième siècle, la capitale de l'Anjou compte environ vingt mille âmes et c'est une des villes importantes du royaume. Assez mal construite à l'intérieur des remparts dont saint Louis l'a corsetée, c'est sans doute la ville noire des chroniqueurs, mais aussi la cité sonnante que dominent une multitude de clochers.

> Ville basse, haut clochers,
> Riches putains, pauvres escholiers.

affirme le dicton du XVe siècle qui séduisait déjà le

pauvre Villon. Elle étouffe dans ses remparts et pousse hors les murs de longs faubourgs, qui s'étendent vers la Loire et dans toutes les directions, faubourg Bressigny, faubourg Saint-Michel, faubourg Saint-Jacques, etc...

C'est une cité riche et prospère. Les bourgeois ont bénéficié des largesses du roi René et, suivant son exemple, savent apprécier les opulentes tapisseries, les lourdes étoffes. Ils ont appris aussi à s'administrer eux-mêmes, grâce à Louis XI qui leur a donné une municipalité. Ils aiment pareillement les spectacles et ne se lasseront pas de voir jouer pendant plusieurs heures, le *Mystère de la Passion* du scientifique docteur angevin Jean Michel sur la place des Halles ou d'applaudir les soties et les farces des clercs de la Basoche.

L'Anjou a été réuni à la couronne en 1480. Mais François Ier a donné le duché en apanage à sa mère Louise de Savoie. Cette princesse a eu bien de la peine pour élever sa nombreuse progéniture. Elle jouit maintenant du succès de ses entreprises. Elle se plaît et séjourne parfois à Angers. A sa mort, c'est un poète de la région, Jean Bouchet dit « Le Traverseur », qui écrit son éloge en termes dithyrambiques sous le titre suivant : *Panégyrique de Louise de Savoie par Mercure qui se transporte aux champs de vérité par devant les juges de bon ou mauvais renom* (14).

Angers possède une université florissante, compte de bons maîtres et attire des étudiants de toutes les provinces voisines, en particulier de Normandie et de Poitou. C'est une des cités intellectuelles du royaume depuis le treizième siècle. Son renom a augmenté encore durant le règne du roi René, dont on connaît l'amour pour les lettres et les arts.

Le mouvement intellectuel angevin, dans le premier quart du seizième siècle, et plus spécialement entre

1515 et 1530, n'a jamais été étudié de manière approfondie. L'on n'en a guère saisi jusqu'ici que des aspects fragmentaires par l'étude de tel ou tel écrivain, de tel ou tel personnage qui a participé à ce mouvement. Il serait pourtant intéressant d'essayer d'en saisir le tableau d'ensemble en recherchant les liaisons qui ont pu exister entre ces différents écrivains, les influences qui se sont exercées, les groupes qui se sont constitués. On comprendra mieux ainsi ce pré-humanisme qui eut des résonances plus profondes qu'on ne l'imagine, et spécialement à Angers puisque, dans la cité angevine où vivaient ces écrivains, nous rencontrons un des parents de François Rabelais lui-même. La connaissance de ce milieu qu'a vraisemblablement fréquenté le fils du procureur au bailliage de Chinon offre donc un intérêt considérable ; elle explique partiellement la formation de son esprit.

Le « vieil oncle » de Rabelais. — C'est dans l'ancien prologue du Quart livre que François Rabelais rappelle avec tendresse le souvenir de son grand-oncle chez qui il avait dû assurément, étant jeune homme, passer des heures joyeuses. L'écrivain recueillit là, dans cet entourage plaisant, plusieurs récits qu'il introduisit plus tard en son œuvre.

« En Angers estoit pour lors un vieux oncle, seigneur de Saint-Georges, nommez Frappin. C'est lui qui a fait et composez les beaux et joyeulx Noelz en languaige poitevin. »

Il est curieux de constater qu'en dépit d'innombrables études et recherches, la question du séjour de Rabelais à Angers n'est pas encore entièrement élucidée. Elle vaut d'être reprise et précisée ici, car elle touche à notre sujet beaucoup plus qu'on ne le pourrait penser (15).

On sait bien aujourd'hui qui était l'oncle Frappin.

La grand-mère maternelle de Rabelais s'était, en secondes noces, mariée à un sieur Frappin. Elle en eut six enfants. L'un d'eux, qui s'appelait Guillaume, était en 1485, recteur de la petite paroisse de Saint-Georges du Puy de la Garde, non loin de Chemillé (16). C'est, n'en doutons pas, le « vieulx oncle » de Rabelais. On voit ce Frappin signer, au château de Montsabert, le 1er décembre 1484, le testament de Guy de Laval et de Charlotte de Sainte-Maure, son épouse. Il y est dit « licencié en décrets », ce qui laisse supposer qu'il possédait des titres sérieux ; ce n'était pas un personnage insignifiant (17).

On s'étonnera peut-être que Rabelais ait placé Saint-Georges du Puy de la Garde en Poitou et non en Anjou, où il se trouve. Mais la confusion était naturelle. Le paroisse relevait du diocèse de Maillezais (Poitou). Guillaume Frappin en était le seigneur temporel. Il n'y résidait vraisemblablement pas, préférant suivre son protecteur, ce Guy de Laval qui appartenait à la grande famille des Laval-Loué, encore une famille de mécènes, curieuse des arts et des lettres.

Quand il n'était pas dans un des châteaux de Guy de Laval ou à Saint-Georges — car il y faisait bien sans doute quelque apparition temporaire — Frappin habitait Angers, sur le tertre saint-Laurent, dans ce vieux quartier de la Doutre où abondaient auberges, tavernes et échoppes. On admet généralement que c'est entre 1505 et 1515 que son petit-neveu François l'y venait visiter. Frappin lui racontait des histoires comme celle du fameux geai Goitrou le Borgne, qui était peinte sur les murs de la salle basse où il l'accueillait avec quelques amis. On a voulu identifier cette auberge avec un certain hôtel Duguesclin qui existe toujours. C'est peu vraisemblable. L'hôtel Duguesclin ne date que de la fin du seizième siècle et, quand il

fut construit, Guillaume Frappin et maître François lui-même avaient depuis longtemps cessé de raconter des balivernes. Mais l'on notera — car rien ne doit être négligé de ce qui peut éclairer les faits et gestes de Rabelais — que tout près du tertre se trouvait la salle où les étudiants en médecine se réunissaient pour pratiquer leurs travaux et disséquer les cadavres, ce qui ne devait pas manquer d'intéresser le futur docteur de la Faculté de Montpellier.

Guillaume Frappin, bien vieux, racontait l'histoire de Goitrou le Borgne, le geai qui avait plus ou moins assisté à la bataille de Saint-Aubin de Cormier, en 1488. C'était donc de l'histoire ancienne. Et il chantait les noëls en langage poitevin, qu'il avait composés. Ces noëls ne nous sont pas parvenus, du moins dans leur version primitive.

Car il est difficile d'admettre, comme on l'a soutenu (18), que les fameux noëls publiés à Paris en 1520 par Lucas Le Moigne, curé de Saint-Georges du Puy de la Garde, aient eu pour auteur exclusif Guillaume Frappin, Lemoigne n'étant en réalité que le pseudonyme de Frappin. Pourquoi imaginer pareilles complications. Il est bien plus simple de penser tout bonnement que Lucas fut le successeur de Frappin en la cure de Saint-Georges du Puy de la Garde. Etant son successeur, il hérita tout naturellement du recueil de noëls — resté peut-être manuscrit — que Frappin avait composé. Il en ajouta d'autres et publia l'ensemble sous son nom. Le procédé était courant. Aussi bien Frappin en avait sans doute fait autant et copié ou transcrit des noëls antérieurs, tout comme on se transmet chez les soldats ou chez les scouts, de nos jours, des recueils de chansons. Un des derniers commentateurs des noëls de Lemoigne l'a fort judicieusement exprimé : « En comparant entre eux les assez nombreux noëls

attribués à Lucas Le Moigne, si différents par l'inspiration, par la facture, par l'orthographe même, on peut se demander si, comme dans l'œuvre du divin Homère, il ne s'agit pas de poèmes dispersés, recueillis par Lucas Le Moigne et juxtaposés aux siens propres (19) ? »

C'est l'évidence. Et d'autres Angevins allaient, en s'inspirant de Le Moigne et par conséquent de Frappin, composer des noëls différents sur des airs poitevins, comme d'autres Angevins allaient imaginer ou répéter des histoires et des anecdotes semblables à celles de Goitrou le Borgne et qui peut-être avaient été imaginées et répétées d'abord par Frappin.

Les noëls de Lucas Le Moigne. — Nous ne savons absolument rien de Lucas Le Moigne, hormis qu'il était curé de Saint-Georges du Puy de la Garde et qu'il publia les noëls, auxquels son nom reste attaché, vers 1520. Résidait-il à Angers ? C'est bien possible, encore qu'aucun document ne permette d'établir ce point avec précision. Mais Angers était la ville la plus rapprochée de Saint-Georges et son activité intellectuelle attirait les esprits curieux et libres.

Un esprit curieux et libre : tel nous apparaît Lucas Le Moigne à la lecture de ses noëls. Ceux-ci ont été intégralement reproduits en 1859 par le baron Pichon, dans une petite édition destinée à la Société des Bibliophiles français, d'après l'unique exemplaire connu du seizième siècle. Mais, tout récemment, M. Henry Poulaille en a donné plusieurs dans son beau livre : *La grande et belle bible des noëls anciens.*

Les noëls de Le Moigne sont très diversement appréciés. Au XIXe siècle, le baron Pichon s'étonne d'y trouver « un singulier mélange de piété vive et sincère et des manières cavalières de traiter ce qu'il y a de plus respectable au monde.... » Un autre auteur y voit presque des obscénités, ce qui est tout à fait

ANGERS

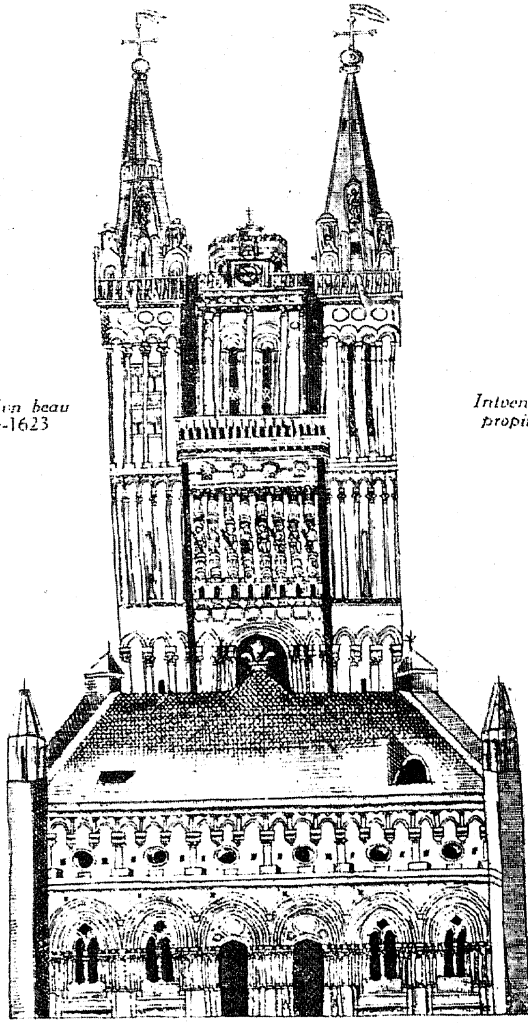

LA CATHÉDRALE D'ANGERS AU XVIe SIÈCLE

excessif. Le père Chéry critique leur gaillardise, un quatrième, leur naïveté.

Tout cela (hormis l'obscénité) n'est pas inexact. Il y a tout à la fois fraîcheur et réalisme, originalité et naïveté dans les noëls de Lucas Le Moigne. Ils sont très près de la nature. Ils émanent du sol paysan où ils ont été peu à peu conçus. Certains ne manquent pas de valeur littéraire, comme ce *Mès où s'en est allé Nau* qui rappelle assez la ballade des proverbes de Villon, *Tant crie lon Noel...* :

Mès où s'en allé Nau
Nau Nau et Nollet Nau,
Viendra-t-il point cette année,
Nau Nau.

tel autre noël en dialecte du Poitou, contient plus d'un trait savoureux qu'un Angevin ne renierait pas. L'un des couplets décrit le miracle des Noces de Cana :

Pour à sa mère complaire
Il convertit l'eau en vin.
L'ouvrage est bon et beau
Et nouveau.
Bien le voudrais savoir faire.

Ces noëls, au fond, sont remplis de verve et ils devaient fort les apprécier, les amis de Lucas Le Moigne qui les écoutaient et peut-être participaient à leur composition.

Les frères Bourdigné. — Parmi les contemporains de Lucas Le Moigne — et qui ont connu et chanté ces noëls — on fera d'abord place à deux écrivains, deux frères assez dissemblables dans leurs écrits, mais unis tous deux par le même amour des lettres,

le même goût pour la fantaisie : Jean et Charles de Bourdigné (20).

Jean était l'aîné, et plus sérieux que son frère. Il était né sans doute vers 1480 et appartenait à une bonne famille de l'Anjou. Comme la plupart des gens de l'époque, il était devenu clerc. En 1511, ayant conquis son grade de licencié, il est pourvu d'une modeste prébende par le chapitre de Saint-Laud. Mais il n'était pas pressé de recevoir les ordres majeurs Et c'est par bienveillance du Chapitre qu'il obtient en 1523 une chapellenie plus importante. Il rend des services aux chanoines. Fort expérimenté en matière juridique, il représente le chapitre dans ses affaires litigieuses et cet office lui donne accès au chartrier, ce qui enchante ce futur historien de l'Anjou.

En 1526 il passe du chapitre de Saint-Laud à celui de Saint-Maurice, toujours en qualité d'official, de secrétaire. On le loge dans une dépendance de son bénéfice. Voilà notre clerc à son aise. Il va pouvoir travailler paisiblement à la grand-œuvre de sa vie.

Celle-ci paraît en 1529. C'est l'*Ystoire agregative des Annales et croniques Danjou... et plusieurs faictz dignes de memoire, advenuz tant en France, Italie, Espaigne, Angleterre, Hierusalem eta ultres royaulmes tant chrestiens que Sarrazins... reveues et addiïopnnées par le viateur* (J. Bouchet). *On les vend à Angiers en la boutique de Charles de Boingne et Clement Alexandre... imprimees à Paris par Anthoyne Couteau, l'an* 1529.

Le titre seul aurait dû éveiller l'attention ; Charles de Bourdigné est un historien, le premier historien de l'Anjou. L'on a dit qu'il est le type du chroniqueur du seizième siècle, à l'heure où florissait le culte des origines troyennes et le patriotisme fantaisiste. Et, de fait, il ne manque pas de donner aux premières

dynasties angevines des origines fabuleuses. Il laisse libre cours à son imagination et celle-ci est fertile. Il est exact qu'à mesure que l'on approche d'évènements plus récents, le récit devient plus autorisé. Mais croit-on que Jean de Bourdigné se soit jamais pris beaucoup au sérieux ? Toutes ces légendes, toutes ces traditions qu'il entasse avec un calme imperturbable, et qu'il présente avec tant de verve et de bonne humeur, il n'y croit pas plus que ses lecteurs. Dans le petit groupe d'amis où il les présente, on en fait des gorges chaudes. L'on en ajoute au besoin. Cela ne trompe personne. Le ton même dont il use suffirait à nous édifier. Mais les gens du dix-neuvième siècle n'y ont rien compris. Tout emplis de leur science pesante, ils n'ont vu que fadaises en ces légendes. C'est tout juste s'ils ne se sont pas donné la eine de les réfuter. Ils ont sévèrement condamné Bourdigné sans apprécier l'esprit de cet historien qui amuse ses amis. Seul, Célestin Port a entrevu la vérité ; il souligne cette bonne humeur et cette fantaisie de l'auteur des Ystoires agrégatives...

Répétons en outre que, pour le quinzième et le seizième siècles, Bourdigné est vraiment précieux. Son œuvre fourmille de détails qui ne se rencontrent pas ailleurs. Témoin oculaire, il sait narrer avec exactitude et talent : l'entrée de François Ier à Angers, la lutte contre les mauvais garçons sous le gouvernement de Louise de Savoie sont des tableaux colorés et précis, d'une excellente venue.

Les Ystoires agrégatives valent à leur auteur quelques substantiels avantages. Le chapitre de Saint-Maurice lui donne la charge de procureur avec le titre de docteur en décrets qu'il venait d'obtenir. Enfin, en 1538, Bourdigné devient chanoine de la cathédrale et on lui confie aussi la cure de Boussay, dans les Mauges. A la différence de la plupart de

ses confrères, Jean de Bourdigné ne néglige pas sa paroisse. Il dénonce le manque de ferveur et la désertion de ses ouailles.

Cependant c'est à Angers, dans sa petite maison voisine de la cathédrale qu'il séjourne le plus souvent. C'est là qu'il reçoit ses amis et d'abord son propre frère, Charles, l'enfant terrible de la famille.

Charles de Bourdigné et Pierre Faifeu. — Si la vie de Jean de Bourdigné est assez bien connue, celle de son frère Charles l'est beaucoup moins. Il est son cadet. Ce n'est qu'en 1520 qu'il apparaît pour la première fois dans les registres du chapitre Saint-Laud. Sur les bonnes recommandations de Jean, il est cette année-là admis comme clerc psalteur de l'église.

Tous les chapitres, toutes les cathédrales possédaient alors des psallettes qui groupaient, autour d'un maître choisi pour son talent et son goût, des clercs chargés d'assurer toute la partie musicale des offices. Ces clercs, jeunes ou vieux, jouissaient de privilèges non méprisables. En dehors de leur service, ils étaient très libres. Il leur était loisible de se livrer à leur art, pour eux-mêmes ou en public.

La psallette de Saint-Laud remontait presque à la fondation du chapitre. Charles de Bourdigné aurait pu s'y créer une existence confortable et paisible, mais c'était, nous l'avons déjà dit, un garçon terrible. Il ne se contentait pas de psalmodier des chants d'inspiration sacrée. Il préférait la musique profane. On eût été indulgent à ce goût que partageaient beaucoup de clercs psalteurs. Mais sa vie manquait aussi de régularité. Durant un certain temps, les chanoines fermèrent les yeux. Le jour où le scandale devint flagrant, il fallut bien le prier d'aller porter ses talents ailleurs. Il possédait des amis trop compromettants. Le 10 juin 1522, moins de deux ans après son admission, il était expulsé du chapitre.

Notre psalteur ne se montra pas trop désespéré. Il est permis de supposer que sa famille n'était pas sans ressources. Cependant, pour éviter le retour de pareille mésaventure, il s'employa à se procurer un protecteur. C'était pour les artistes le meilleur moyen d'éviter des avanies. Charles de Bourdigné se fit le secrétaire d'un abbé qui prisait sa gaillardise et ses talents musicaux et poétiques : vénérable et discret messire Jean Alain.

Encore une physionomie que l'on aimerait de connaître davantage. Jean Alain était, dans la première moitié du seizième siècle, abbé de l'abbaye du Perray-Neuf, près de Sablé. Il goûtait la poésie et les lettres, les arts aussi puisque nous le voyons en 1535 veiller aux restaurations d'édifices relevant de son abbaye (21). C'était — ce devait être — un esprit cultivé et compréhensif.

Charles de Bourdigné trouve près de lui protection et subsistance. Lui-même s'intitule son secrétaire et « petit disciple ». Jean Alain rimait donc pareillement. Mais nous ne connaissons rien de ses productions.

Tranquille, sûr du lendemain, et de ne plus rencontrer d'ennuis de la part des autorités ecclésiastiques, Bourdigné entreprend alors une œuvre importante, de plus longue haleine, ou du moins, il met au point des pièces qu'il composait depuis longtemps.

Elles ont pour héros principal un certain Pierre Faifeu, qui ne paraît pas avoir été entièrement fictif. Faifeu est un personnage imaginaire, mais certaines de ses mésaventures ont bien pu arriver à l'un ou l'autre des Angevins qui composaient le petit groupe d'amis que nous évoquons, à Bourdigné lui-même peut-être. Tout l'art d'un Bourdigné consista à réunir le récit de ces farces, de ces tribulations, à les traduire en vers, à donner une certaine unité à l'ouvrage. A

mesure qu'il composait le livre, Bourdigné en donnait lecture à ses compagnons, le soir, aux chandelles, après souper. On chantait d'abord, suivant l'usage du temps, a *capella*. Puis on lisait. Et chacun ajoutait ensuite un trait, une anecdote, aux gestes de Faifeu, écolier légendaire. Bourdigné en faisait profit pour confectionner et compiler — il le déclare lui-même — le reste de l'ouvrage.

Ainsi peu à peu se constitua le livre. A la fin, on jugea qu'il pouvait être publié: Jean Daniel que nous allons retrouver, composa une épître préliminaire ; un autre, resté inconnu, rima la *Ballade aux Lysans*, qui servit d'avant-propos :

Voyez les Faits maistre Pierre Faifeu.

Un imprimeur accepta de publier le tout, peut-être avec le concours financier de Jean Alain qui bailla les fonds nécessaires, et le livre parut sous le titre suivant : *La legende joyeuse maistre Pierre Faifeu, contenante plusieurs singularitez et veritez, la gentilesse et subtilité de son esprit, avecques les passetemps quil a faitz en ce monde, comme vous pourrez veoir en lysant les chappitres cy-dedens contenuz avecqs une épistre envoyee des champs Helysees par le dict Faifeu, laquelle contient plusieurs bonnes choses en Rhétoricque melliflue*(22). C'est cette épître qui est due à Daniel. L'ouvrage, simple brochure, ne contenait que cinquante-deux folios. Le tirage en avait été quasi confidentiel.

Faifeu, c'est le mauvais garçon, l'écolier en rupture de Faculté, le faiseur de farces qui joue les bourgeois, l'autorité et la justice. Il y a du Villon dans les gestes de Faifeu, un Villon moins amer, un Villon de province. Il voyage beaucoup parce qu'il serait malsain pour sa liberté de prolonger trop longtemps

un séjour dans la même ville. Il est fanfaron, tricheur, un peu escroc, un peu bandit. Il aime les bons repas et surtout les bons vins : nous sommes en Anjou. Il finit même par échapper au gibet grâce au vin d'Anjou L'histoire est plaisante et mérite d'être contée (23).

A Saumur, Faifeu a commis deux bêtises : sur la première, Bourdigné est discret ; la seconde, c'est de s'être laissé prendre. Il est en grand danger d'être branché. Le méfait était donc assez grave. Mais le condamné en appelle aux juges d'Angers. On le transfère de l'une à l'autre ville. Entre deux archers, notre pauvre Faifeu fait la route à pied. Ses complices ne sont pas loin, heureusement. A l'un d'eux, il parvient à glisser quelques mots à l'oreille. Et l'autre de se dépêcher. Le soir tombe. Voici la ville, les petites rues de la cité dans le crépuscule. Les archers sont aussi fatigués que leur captif.

« Mes compères, propose Faifeu, il fait soif. Arrêtons-nous donc un instant en cette taverne... »

Et il montre à la porte d'un vague édifice le brandon qui, en Anjou, signale aux passants que céans l'on a du vin nouveau à vendre.

L'on s'engouffre dans l'édifice. Las ! c'était en l'église Saint-Evroult que l'astucieux Faifeu avait conduit ses gardes. Le brandon avait été posté par le compère.

« Adieu, sergents, leur crie Fayfeu. Je suis ici en la protection de M. Saint-Evroult. Et nul ne peut désormais porter la main sur moi. »

C'était bien vrai. Un privilège — qui remontait au haut moyen-âge — accordait l'immunité au criminel qui parvenait à se mettre sous la protection du saint, en son église. Faifeu était sauvé.

Par ce moyen fut Faifeu acquitté
Bien aysément de son iniquité.

Quant aux gardes, tout penauds, ils s'en retournèrent à Saumur un doigt au c... et l'autre en l'œil, posture que l'on imagine aisément.

Car Bourdigné n'hésitait jamais devant l'image un peu forte et le mot cru...

Et pourtant Faifeu finit par être joué à son tour. La conclusion est classique. Sa famille, à qui il avait fait tant de moqueries, le saisit en ses filets. Pour le calmer définitivement, elle le marie à une honnête fille..

> Mais on disoit tant en glose qu'en texte
> Que elle avoit la plus mauvaise teste
> Qui fut Angers...

Le pauvre Faifeu, ainsi berné, en mourut tôt de mélancolie.

> Et trespassa de ce siècle en ce point.
> L'heure et le jour, pour vrai, je ne scay point.

Ce trait est un des meilleurs du livre.

Les gestes de Pierre Faifeu, nous l'avons dit, sont précédés d'une Epître dudit Pierre « envoyé à Messieurs les Angevins par Mercure, hérault et truchement des Dieux ». En réalité, l'auteur de l'Epître n'est ni Bourdigné, ni Mercure. Mais un des membres les plus originaux du petit groupe d'amis qui avait collaboré à la confection de l'ouvrage, Messire Jean Daniel plus communément connu sous le nom de *Maistre Mithou.*

Jean Daniel, musicien et poète, faiseur de Noëls et de monologues. — Car Jean Daniel eut beaucoup de dons. Musicien d'abord.

> ... combien que toujours j'oye
> La raisonnance et dulcifluant son
> Des instruments et céleste chanson
> Car nous avons espinettes et orgues... (24).

Il était organiste — et ce fut même là sa profession principale — autant que compositeur ou écrivain.

Nous commençons à connaître assez bien l'existence de ce curieux et attachant personnage qui devait, à Angers, être un des amis de Clément Janequin (25).

Il était né vers 1480 — contemporain par conséquent de l'auteur de la *Bataille de Marignan* — et vraisemblablement en Poitou (ce qui devait renforcer leur amitié). En effet, comment admettre que Daniel ait pu composer tant de noëls en dialecte poitevin, d'un tour si spécial, s'il n'avait dès sa naissance été initié aux particularités de ce langage.

Le jour est vengu, hay la grant chère
Mère ol est temps de crier Nau.
En y coing d'une brière
Pasturant le bestiau
Est sordu yne lumière,
Sembloit d'ung croissant nouveau...

On a d'autre part relevé dans son œuvre plusieurs noms de localités poitevines.

Sur sa formation et ses premières années, nous ne savons pas grand-chose, sinon qu'il fut protégé et aidé par un de ces seigneurs mécènes que nous rencontrons sur la route de tous les artistes du seizième siècle. Pour Jean Daniel, ce fut Guy XVI, comte de Laval, un cousin de cet autre Guy de Laval qui s'intéressa comme nous l'avons vu, au grand-oncle de Rabelais. Et certes il ne convient pas de pousser trop loin les rapprochements, mais comment ne serait-on pas frappé par ces coïncidences qui nous font retrouver, tout au long de cette étude, les mêmes personnages ou les mêmes familles.

Guy XVI de Laval, baron de Vitré, lieutenant pour le roi et gouverneur de Bretagne, était né en 1473.

Il était à demi breton, à demi manceau. Ses parents, nous apprend M. Henri Chardon, Jean de Laval, baron de la Roche Bernard, et Jeanne du Périer, comtesse de Quintin, étaient toujours restés fidèles à la cause bretonne pendant les guerres avec la France. Ils moururent jeunes et Guy fut élevé par son oncle le comte de Laval Guy XV. Ce dernier était le propre frère de Jeanne de Laval, veuve du roi René d'Anjou. Le futur Guy XVI séjourna d'ailleurs assez fréquemment à la cour de France, « pour la bonne affection que lui témoignait la reine Anne de Bretagne ». En 1501 son oncle, Guy XV, mourut. Il devint ainsi, à l'âge de vingt-huit ans, comte de Laval.

C'est alors qu'il prend sous sa protection Jean Daniel. Celui-ci avait dix à quinze ans de moins que lui. En 1531, composant l'*Ordre funèbre triomphant et pompe pitoyable tenue à l'enterrement de feu le comte de Laval et admiral de Bretagne et lieutenant du roi* (Guy XVI venait de mourir) Daniel écrit en effet :

> Perdant celui-là qui m'avait nourri
> Es jeunes ans...

Il est difficile d'admettre que maître Mitou ait eu par conséquent plus de quinze à dix-huit ans quand il devint le protégé du comte de Laval.

Daniel garda à Guy XVI une profonde gratitude ; l'éloge qu'il fait de ce bon défunt qui

> ... aimait les gens scavans et vertueux
> et désirait avoir les gens d'esprit

cet éloge déborde d'une émotion sincère et d'autant plus vraie que Mitou avait sans doute cessé d'être

le protégé du comte depuis plusieurs années quand il composa ce panégyrique qui témoignait de la persistance de sa reconnaissance.

En effet Jean Daniel, dès 1518, se trouvait à Nantes. Il fut, cette année-là, chargé d'organiser les mystères ou les tableaux vivants qui étaient, à chaque carrefour, présentés sur des estrades à l'occasion de l'entrée solennelle de François Ier dans la cité des ducs. Toutefois ce séjour fut exceptionnel et de brève durée. Il montre seulement l'estime en laquelle on tenait déjà l'artiste et le musicien puisque d'une ville voisine on sollicitait son concours.

Si les dates ont quelque signification, l'on peut affirmer que, dès 1517, Jean Daniel résidait à Angers. Il y exerçait la profession d'organiste. Il était clerc et chapelain.

Il ressort, en effet, d'une enquête instituée en 1533, à la suite d'un incendie aux grandes orgues de la cathédrale, que Jean Daniel déclare « bien connaître » cette cathédrale depuis au moins seize ans, ce qui reporte à 1517, et qu'il en était organiste depuis 1524 (26). Il avait auparavant tenu les orgues de l'église Saint-Pierre ; plusieurs actes du chapitre de cette église le signalent de 1521 à 1524 comme psalteur et organiste (27).

Donc, en 1524, Jean Daniel devient organiste de la cathédrale. Il s'y maintient durant de longues années.

En 1540 il exerce toujours son art. Nous le voyons, cette année-là, signer comme témoin l'acte de restauration des grandes orgues (28). Il cumule cette charge avec celle — beaucoup moins absorbante — de curé de Cheviré le Rouge, simple prébende qui lui assure une situation indépendante, car on pense bien que Daniel n'apparaissait pas bien souvent dans cette paroisse. Encore un ...

Il ne se contentait pas en effet de tenir les orgues de Saint-Maurice. C'était un compositeur et qui écrivait aussi bien des chants sacrés ou religieux, que des chansons profanes, voire des monologues. Il était assurément l'âme de ce petit groupe d'artistes angevins dont nous tentons de recueillir les traces et l'influence à Angers en cette première moitié du seizième siècle.

Aussi bien, la renommée de Jean Daniel était-elle assez grande pour franchir les bornes de sa province. Maître Mitou était apprécié des connaisseurs. Dans la louange et excellence des bons facteurs. Pierre Grosnet écrit de lui :

« Maître Mitou et maître Cruche
Etaient bons joueurs sans reproches. »

Ses talents étaient variés. De lui, nous possédons d'abord deux monologues dramatiques. Le *Franc-Archer de Cherré* et le *Pionnier de Sœurdre* (29). Frères du franc archer de Bagnolet, les francs archers de François Ier ne valaient pas mieux que ceux de Charles VI. Ils étaient fanfarons, froussards, pillards et leurs rodomontades étaient célèbres. Levés dans toutes les paroisses rurales, cette milice paysanne était composée des plus médiocres sujets ; ils ne savaient, écrit Bourdigné, que « vivre oiseux, à piller sur les champs », odieux au peuple qui les habillait, les nourrissait, les armait. Peut-être est-ce par Bourdigné que Jean Daniel fut documenté sur les francs archers. Son monologue, dit par un acteur, déguisé comme il sied, dut être récité pour la première fois à Angers, au moment du carnaval 1525. La pièce est extrêmement amusante. Elle donnait lieu à de nombreux jeux de scène ou de physionomie. Dès le

début, le francarcher, pour se donner du cœur au ventre tape sur son tambour :

Sang bieu, qu'est ce que je ouy,
Est-ce un tabourin de Suisse ?
. . . . . .
Mais où diable est ce tabourin ?
Ecoutez : bededou, bededou, bededou.

De la même veine et de la même verve, le *Pionnier de Sœurdre* date aussi de 1524-1525.

Jean Daniel ne se contente pas d'imaginer des monologues. Il écrit des Noëls. Leur composition se place vraisemblablement entre 1525 et 1530. Ces Noëls sont nombreux. Il est probable qu'il y en eut plusieurs éditions ou plusieurs recueils augmentés, revus. Un des plus anciens est daté :

Chantzons sainctes pour vous esbattre
... composées
Cestuy an mil cinq cent vingt quatre.

M. Chardon qui a procuré une bonne édition des Noëls de Jean Daniel d'après un rarissime exemplaire de la bibliothèque du Mans n'en dénombre pas moins de trente-cinq .D'autres exemplaires sont moins complets. Il semble que l'édition du Mans ainsi intitulée :

Noëls nouveaulx,
Chansons nouvelles de nouel
Esquelles verrez les praticques
De confondre les héréticques.

composés par Maistre Jehan Daniel dit maistre Mitou, cette édition-là ne soit pas antérieure à 1530.

Les Noëls de maistre Mitou sont assez souvent, comme nous l'avons vu, écrits en dialecte poitevin. Et c'est ce qui a permis de supposer que leur auteur

était de ce pays. De même, nous connaissons le protecteur des jeunes années de Daniel grâce à l'*Ordre funèbre triomphant et la pompe pitoyable tenue à l'enterrement de feu M. le Comte de Laval, admiral de Bretagne et lieutenant du roi*, éloge funèbre écrit en vers familiers et sensibles. C'est à la demande de la veuve du comte, Antoinette de Daillon, que Daniel composa cette épître, le lendemain même des obsèques solennelles auxquelles il avait assisté :

Et me manda ung jour à la Gravelle,
Ce fust le jour d'après l'enterrement,
Où elle me fit exprès commandement
Mettre cecy le mieux que je pourroye.

Daniel rappelle les mérites du comte, les bienfaits qu'il ne cessa de lui prodiguer ; il fait un long récit des funérailles et n'a garde d'oublier les Angevins qui assistaient aux obsèques, ni les musiciens qui participaient à cette pompe.

par accords
Armonieux, les chantres de musicque
Respondoient là le service autenticque.

L'ordre funèbre date de 1531. La même année Daniel plaçait, en tête de la légende de Pierre Faifeu, cette « épître dédicatoire » envoyée des Champs Elysées par ledit Faifeu, « laquelle contient plusieurs bonnes choses en rhétorique melliflue ». Ce simple titre montre que le ton est assez différent. Nous retrouvons ici le Jean Daniel joyeux compère de Bourdigné. Daniel prend prétexte de cette rhétorique pour passer en revue, des Champs Elysées où il se trouve depuis quelques années, les meilleurs écrivains de l'Anjou récemment décédés. Il a eu de fraîches nouvelles des Angevins, grâce à deux d'entre

eux, parmi les meilleurs, René Bourreau et Hé douyn Brahier. Et voici comment il s'exprime :

Depuis dix ans que je party d'Angers,
En delaissant du monde les dangers,
Je n'ay eu soing ou vouloir vous escripre
Jusqu'à present et n'en ferez que rire ;
Ce neanmoins sachez que par de çà
Depuis longtemps personne ne passa,
Dont sceusse avoir tant admirable joye
Que maintenant, combien que tousjours je oye
La raisonnance et dulcifluant son
Des instrumens et céleste chanson,
Car nous avons espinettes et orgues
. . . . . .

Allusion évidente aux concerts de musiciens qui, après boire, se donnaient au logis des amis. Ne croit-on pas entendre Beaulieu évoquant les soirées musicales passées autour de Janequin :

Je pense tant si ton cœur se délecte,
Comme j'ai veü, au jeu de l'épinette
Et s'ayme tant le doux bruit organique...

L'épinette et les orgues — orgue de salon — étant les instruments préférés de ces musiciens quand ils ne chantaient pas à *capella*.

Daniel continue, et le ton devient charmant, semblable à celui d'une chanson rustique :

Car nous avons espinettes et orgues
Mieulx que n'avez, plus doulx et plus jolys ;
Le temps me rit, mon plaisir renouvelle,
Oyant de vous tant certainne nouvelle
Par deux esprits qui ne sont pas menteurs.

Maître Mitou, on le voit, cultivait tous les genres. Ces artistes aimaient la variété. Nous savons d'ailleurs qu'il composa plusieurs chansons profanes. Et ces dernières se rencontrent précisément dans le fameux

recueil publié par Adrien Le Roy et Robert Ballard entre 1569 et 1583, recueil comportant vingt et un livres et trois cent onze chansons écrites par quarante musiciens différents. L'on y trouve Janequin. L'on y trouve également Daniel au livre 2 (quatrième et quinzième chansons), au livre 6, etc.

Notre auteur composait tout à la fois musique et vers. Il serait bien intéressant — y a-t-on jamais songé ? — de transcrire sa musique et de l'exécuter. Du moins pouvons-nous donner ici même un aperçu de ses vers. Ils sont tout à fait dans le goût du temps :

Nous étions nous trois filles
Toutes trois d'une vile.
La belle du bout.
. . . . . .
Nous disions l'une à l'autre,
La belle du bout.
Nous disions l'une à l'autre,
Mariez-vous, cousine.
Hélas, ma sœur, je n'ose,
La belle du bout.

Ou encore :

L'autre jour, jouer m'aloye parmy ces chams,
En mon chemin rencontrai vert galand

Et enfin cette chanson qui est charmante de grâce et de délicatesse :

Si me plaignois,
Si me plaignois, y auroit apparence,
Ayant du mal trop plus que ne puis dire,
Si du subget,
Si du subget, je donnois cognoissance,
Augmenteroit de beaucoup mon martyre.
. . . . . .
Mais chacun jour mon mal si fort empire
Qu'en le taisant,
Qu'en le taisant, mort le fera sçavoir.

D'autres œuvres de Daniel musicien, ont été publiées par Anatole de Montaiglon, dans le *Nouveau recueil de farces françaises*.

Organiste, compositeur d'épîtres, de noëls, de chansons pieuses ou profanes, Jean Daniel est ainsi le plus original et le meilleur artiste de notre petit groupe. Nous avons dit que sa renommée avait dépassé le cadre de la province. Lui-même connaissait bien les musiciens et les artistes de son temps, en dehors même des Angevins de sa ville. Il appréciait leurs œuvres. Il avait peut-être rencontré certains d'entre eux.

Nous en avons la preuve. Et c'est Mitou lui-même qui nous la fournit dans un noël. C'est le troisième de l'édition des *Noëls nouveaux* dont nous savons qu'elle se place vers 1530.

Sur l'air du *Chant de la Grue*. Daniel suppose qu'

Ung gracieux oyselet
Est venu en noz villages,
Chantant ung chant nouvellet.

Il annonce la naissance du Sauveur ; alors, tous les musiciens qui ont appris l'heureuse nouvelle s'en viennent à la crèche, chantant ou jouant de leur instrument et c'est, pour notre compositeur, l'occasion de faire défiler tous les artistes de l'époque, des plus grands aux moins connus, et aussi tous les membres de la psallette d'Angers.

Alexandre tout de het
Sur trois parties fit raige.
Prioris le doulcelet
Y montre bien son ouvraige
Josquin s'y est adonné
Qui par sus tous a tonné.

Josquin, c'est — sans aucun doute — l'illustre Josquin des Prés, qui fut un des créateurs de la musique polyphonique française. Il était mort depuis 1521, mais dans un noël où figuraient tous les grands musiciens de l'époque, il ne pouvait être omis. C'était leur maître à tous, « par sus tous a tonné ».

Daniel continue :

En ce petit hostelet,
Richafort ne fut sauvaige ;
Deschanta unz motelet,
Dieu sait s'il estoit ramaije.
Et Mouton fort renommé,
Moullu tant doulcement rue.
La bénigne dame oyait
Des musiciens l'usaige.

Tous en effet sont bien connus, Richefort, Mouton, Moullu sont avec Gascogne ou Claudin de Sermizy que Daniel citera plus loin des émules de Janequin, tous auteurs de chansons alertes et légères. Sermizy qui ne mourut qu'en 1562 était un élève de Josquin des Prés.

Ceux-là n'étaient pas Angevins. Dans un autre couplet, maître Mitou ne nous présente au contraire que des psalteurs de la cathédrale Saint-Maurice : Loiselet, Fenin ou Robinet.

Enfin nous voyons, dans l'avant-dernier couplet apparaître notre Clément Janequin :

Janequin vient au rollet,
Bien jouant son personnage.

Auquel de ces deux groupes, les musiciens angevins, les musiciens étrangers à l'Anjou, appartenait l'auteur de la *Bataille de Marignan ?* Jadis, personne n'eut hésité à le ranger dans le second.

Or, ce serait bel et bien une erreur. Car nous sommes en mesure d'établir maintenant que, depuis 1530 environ, Clément Janequin appartenait à la psallette de la cathédrale Saint-Maurice d'Angers. Qu'il y ait connu Jean Daniel qui en était l'organiste, la chose semble évidente. Et c'est donc bien comme Angevin d'adoption que maître Mitou — grâce et amour — le fait figurer dans son noël parmi les musiciens angevins.

III

CLÉMENT JANEQUIN A ANGERS

Le monastère Notre-Dame de la Charité *alias* du Ronceray, qui abrite aujourd'hui une des six écoles nationales des Arts et Métiers de France, était à Angers sous l'ancien Régime la plus insigne abbaye de femmes, la seule qui remontât au haut moyen âge et fut rattachée à l'ordre bénédictin. Il fallait justifier de plusieurs quartiers de noblesse pour pénétrer en cette opulente maison. L'évêque lui-même consacrait les religieuses en leur imposant le peplum noir et l'anneau d'or.

Les abbesses étaient habituellement choisies parmi les filles de vieilles familles. Du Bellay, Montmorency, Maillé-Brézé, de Grammont ou Nompar de Lauzun sont des noms qui reviennent fréquemment dans la liste des grandes dames qui dirigèrent l'abbaye. Ce n'était pas toujours la règle, d'ailleurs, et il y eut aussi des abbesses de noblesse moins éclatante.

L'abbaye possédait d'antiques et beaux privilèges. Ses domaines à Angers et autour de la ville étaient nombreux et étendus. Plusieurs cures relevaient du Ronceray, c'est-à-dire que l'abbesse présentait à la nomination de l'évêque les candidats aux cures de

ces paroisses et l'évêque ratifiait toujours son choix. Parmi ces cures figuraient celles de la Trinité d'Angers et de Saint-Jacques (deux paroisses de la Doutre, voisines de l'abbaye), d'Avrillé, de Rochefort-sur-Loire, etc.

La présentation à l'évêque était faite, à la requête de l'abbesse, par le notaire de l'abbaye qui ne manquait pas de recopier ensuite sur un registre les procès-verbaux de ces actes. C'est ainsi que les archives du monastère, aujourd'hui conservées aux Archives de Maine-et-Loire, renferment plusieurs registres de présentations et de collations aux cures relevant du Ronceray (30).

Dans le second quart du XVIe siècle, l'abbesse du Ronceray s'appelait Françoise Auvé. Elle était, semble-t-il, de ces abbesses qui, sans descendre d'une haute noblesse, appartenaient à de bonnes et vieilles familles. Originaire de l'Anjou, elle entra jeune encore, à l'abbaye, y fit profession en 1505 et fut élue abbesse le 6 juillet 1529. Elle exerça cette charge pendant vingt ans, jusqu'à sa mort survenue le 1er novembre 1549. Elle fut remplacée par Anne de Montmorency (31).

Exacte à l'accomplissement de tous les devoirs de sa charge, elle paraît avoir préservé sa maison de l'indiscipline et de l'abandon qui s'introduisaient alors dans les mœurs et les pratiques de tant d'abbayes. Elle ne cessa de résider au Ronceray, de veiller à la stricte observance de la règle, de réclamer aussi, non sans une rigoureuse exactitude, tous les droits du monastère. Il s'en suivit souvent des conflits qu'elle soutint volontiers, car elle devait être un tantinet procédurière, si l'on en juge par les volumineuses liasses de procès qui datent de son abbatiat.

Avec régularité, elle pourvut aux cures et prébendes

dépendant de l'abbaye. Les notaires avec elle ne manquaient pas de besogne...

Et c'est ainsi que le 15 septembre 1529, Françoise Auvé présentait à la nomination de Mgr de Rohan, alors évêque d'Angers, un nouveau titulaire à la cure d'Avrillé. Il s'agissait de Vincent Lavocat, clerc, bachelier en droit, destiné à remplacer le précédent curé, récemment décédé, Jean Champion. Vincent Lavocat ne resta pas longtemps à Avrillé. Peu après, Philippe Champion, sans doute un neveu de Jean, prit à son tour possession de la cure d'Avrillé. Mais les paroissiens de ce village n'allaient décidément guère avoir le temps de s'habituer au visage de leurs successifs pasteurs. Dès le mois de mars 1533, la cure d'Avrillé était de nouveau vacante, non point par décès, cette fois, mais par permutation du titulaire avec un autre curé (32).

Et le nouveau recteur présenté par Françoise Auvé à la nomination de Mgr Jean Olivier, évêque d'Angers depuis novembre 1532, ce nouveau recteur s'appelait Clément Janequin et n'était autre... que le fameux auteur de la *Bataille de Marignan*.

« Le samedi 22e jour du mois de mars 1532 (a. st.), écrit le notaire Chaillant, dans ce beau latin du XVIe siècle qui ne recule pas devant des phrases longues de douze lignes, à l'église paroissiale d'Avrillé au diocèse d'Angers, dont la présentation, en cas de vacance, relève de l'abbesse de ce monastère, vacante par la résignation de maître Philippe Champion, prêtre et dernier recteur de celle-ci, par cause de permutation de cette charge avec maître Clément Janequin, prêtre, curé de l'église paroissiale de Brossay, audit diocèse, et chapelain de la chapellenie perpétuelle vulgairement appelée Beaucoul qui a été fondée et a coutume d'être desservie en l'église d'Angers, fut, par vénérable et dévote Françoise

Auvé, abbesse dudit monastère, présenté ledit Jannequin comme idoine et convenable à Révérend Père en Dieu, Mgr l'évêque d'Angers ; et de cette présentation, ajoute Chaillant, les lettres ont été expédiées (33). »

Reprenons cet exposé : ainsi donc, avant 1533 et depuis une date qu'il ne nous est pas, pour l'instant, possible de préciser, un clerc du nom de Clément Janequin était, tout à la fois, curé de Brossay en Anjou et chapelain d'une chapellenie perpétuelle desservie en la cathédrale, la chapellenie de Beaucoul. En mars 1533, il échangeait sa cure de Brossay (tout en gardant la chapellenie) contre celle d'Avrillé, d'accord avec le titulaire de cette dernière cure, messire Philippe Champion.

Il ne peut y avoir une homonymie de nom et de prénom (qui serait pour le moins surprenante). Nous possédons la preuve par plusieurs autres documents que le curé de Brossay est bien l'auteur de la *Bataille de Marignan*. On se souvient que nous avons constaté la présence de Clément Janequin à Bordeaux en 1529. Peu de temps après, le voilà curé d'une infime paroisse d'Anjou. Comment y est-il arrivé? Qu'est-ce que la paroisse de Brossay?

Un tout petit village situé au sud de Saumur, non loin de Montreuil-Bellay et surtout de la puissante et riche abbaye d'Asnières, dont ne subsistent plus que de somptueuses ruines.

On y compte aujourd'hui deux cents habitants, mais, au XVIe siècle, il n'y en avait pas cent cinquante, dispersés entre plusieurs hameaux. Le pays était couvert de landes. Nous sommes là aux limites de l'Anjou et du Poitou, ce Poitou auquel Janequin avait les meilleures raisons du monde de rester attaché. Ce n'était pas ces raisons-là pourtant qui

lui avaient fait accepter la cure de Brossay.

En réalité Janequin ne résidait pas plus à Brossay qu'il ne devait par la suite résider à Unverre ou à Avrillé. La cure de Brossay n'était pour lui qu'une prébende. Il en percevait les revenus. A Brossay même, le service divin était assuré par un vicaire. Il en était ainsi depuis le début du XVIe siècle. En 1510, en effet, c'est ce vicaire réduit à la portion congrue — il s'appelait Laurent Nouzilleau — qui proclame au prône l'adjudication des landes de Brossay pour le compte du chapitre de la cathédrale d'Angers (34).

Car la cure de Brossay était à la présentation de ce chapitre. C'est donc lui qui avait pourvu Janequin et avait pareillement octroyé au musicien cette autre prébende, la chapellenie perpétuelle de Beaucoul desservie en la cathédrale. Le don de cette chapellenie, joint à celui de Brossay, lève le voile et nous permet de saisir immédiatement les causes de ces générosités à l'égard de notre héros.

Car la chapelle de Beaucoul était encore appelée chapelle de la Psallette. En échange d'un service religieux peu astreignant, elle était toujours confiée à l'un des principaux psalteurs de la cathédrale, parfois même au maître de la psallette. Tout s'explique donc et nous comprenons maintenant pourquoi Janequin était devenu curé de Brossay et chapelain de Beaucoul. C'est qu'il appartenait à la psallette de Saint-Maurice d'Angers.

Les psallettes de cathédrales jouaient au moyen âge, et encore au XVIe siècle, un rôle considérable. A l'image de la psallette de Rome organisée au temps de Saint-Grégoire le Grand, la schola cantorum avait sans doute et d'abord pour mission de parer de mélodieuses harmonies les offices religieux ; mais elle était encore, dans la plupart des villes, le foyer

et comme le cœur de toute l'activité musicale de la cité. Les Maisons de chants se développaient à côté et en même temps que les écoles épiscopales. Charlemagne avait témoigné à la schola de son palais une dilection toute particulière. Ses successeurs suivirent son exemple et, dans leurs diocèses, beaucoup d'évêques se conformant aux règlements édictés par l'Empereur, développèrent les psallettes qui datent donc souvent de l'époque des Carolingiens.

Composée d'enfants, de chantres et de psalteurs, — ces derniers, clercs ou laïcs — la psallette était dirigée par un maître appelé le maître des chants. L'on n'y apprenait pas seulement à chanter, mais à jouer de divers instruments, violon, basson, monocorde, parfois même à toucher les orgues. L'on ne se consacrait pas seulement à la musique religieuse : les chants profanes étaient à l'honneur; la psallette prêtait son concours à des manifestations extérieures à l'église. Les *pueri chori* recevaient en outre d'un maître de grammaire une instruction assez développée.

Telles étaient les caractéristiques de toutes les psallettes de cathédrale. Ajoutons que la plupart d'entre elles possédaient leur maison où les petits clercs étaient pensionnaires sous la férule directe de leurs maîtres. Certaines de ces maisons de la psallette existent encore et sont anciennes. En dépit des bombardements qui l'ont légèrement abîmée, celle de Nantes est un charmant édifice du quinzième siècle. Les logis des psallettes étaient habituellement situés aux abords des cathédrales. Toutefois, comme elles étaient généralement trop étroites pour abriter tous les membres qui composaient la confrérie, beaucoup de psalteurs ou de chantres habitaient en dehors de la maison commune.

Ainsi en était-il à Angers. La psallette de la cathédrale remontait au XIe siècle. Les grands

évêques du moyen-âge, Ulger, Nicolas Gellent, Guillaume Lemaire, n'avaient pas manqué de la doter d'importantes fondations. Retenons celle d'Ulger, elle ne manque pas de saveur. Le bon prélat avait observé que les psalteurs, bien en voix au début de l'office, manquaient souvent d'ardeur pour en psalmodier la fin. Pour secouer leur torpeur assez angevine, l'évêque accorda aux chantres une terre sous la seule réserve qu'ils entonneraient désormais avec tout l'entrain désirable « festiva et alta voce » le *Benedicamus Domino*. Et la terre ainsi donnée prit le nom de *Benedicamus Domino* (35).

La psallette fut organisée, dans sa forme définitive, par l'évêque Guillaume Turpin en 1369. Pour subvenir aux besoins des chantres, des enfants de chœur, des maîtres, ce prélat donna plusieurs prébendes et, en particulier, les revenus de la chapelle de la Garoulaie en Saint-Denis d'Anjou, ainsi qu'une maison située près du palais épiscopal. Cette maison, fut plus tard remplacée par un autre logis élevé de l'autre côté de la cathédrale, près du chapitre. Il manquait d'ailleurs de confort et d'espace. La plupart des psalteurs, en conséquence, habitaient en la ville.

La réputation de la psallette d'Angers s'étendait très loin. Elle participa en diverses circonstances à des manifestations qui sont restées célèbres dans les fastes angevins, par exemple aux fameuses représentations de mystères joués sur l'initiative du roi René ; à celle de la Passion du scientifique docteur Jean Michel qui se déroula sur la place des Halles en 1485. Le maître de la psallette d'Angers ne s'occupait pas seulement de la musique à la cathédrale (où il collaborait avec l'organiste) mais pratiquement dans la cité tout entière. Ce n'était pas un mince personnage.

Les psalteurs jouissaient de revenus et de prébendes de diverses chapelles. Nous ignorons la date de fondation de cette chapelle de Beaucoul dont bénéficia Clément Janequin. Sans doute remonte-t-elle au moyen âge; vraisemblablement en tout cas, avant les ravages de la fin de la guerre de Cent ans en Anjou.

En effet, la chapelle de Beaucoul avait eu primitivement une existence matérielle. Elle se trouvait sur le territoire de la paroisse de Trélazé, non loin de la Loire. Dévastée pendant les guerres, elle ne fut pas restaurée et son service fut transféré à la cathédrale d'Angers. Ce service consistait en la célébration de trente-huit messes par an — ce n'était pas considérable — qui étaient dites à l'autel de saint Pierre, lequel autel était alors situé à la croisée du transept, à gauche, près de la nef. Le titulaire de la chapelle devait naturellement acquitter aussi quelques décimes ou menues aumônes. Il était en revanche l'heureux possesseur de dix quartiers de vignes au clos des Fouassières, dans la banlieue d'Angers, sur la rive droite de la Maine, riche terroir bien exposé au soleil, qui s'étendait du faubourg Saint-Jacques au rocher de Pruniers. Dans la même région, vis-à-vis du couvent de la Baumette, le chapelain de Beaucoul détenait également un pré faisant partie de la vaste prairie d'Aloyau. Enfin, on lui versait en nature annuellement deux boisseaux de blé-seigle de rente (36). L'ensemble constituait donc un revenu qui n'était pas à dédaigner, et l'on conçoit que le titulaire de la chapellenie de Beaucoul *alias* la psallette connut une certaine aisance, surtout s'il recevait en outre les fruits de quelque cure.

Ce titulaire était désigné par le chanoine prébendé dit de Saint-Maurice. En 1520-1530, ce chanoine s'appelait Jean Lebœuf.

Vénérable et discret messire Jean Lebœuf jouissait de la confiance du chapitre. Avec Jean de Bourdigné il était fréquemment désigné comme procureur chargé de passer au nom de ses confrères des actes importants. Ainsi le vit-on en 1533 signer le contrat établi pour la construction de la tour centrale de la cathédrale par l'architecte Jean de Lespine (37). C'est lui qui commanda la même année les pierres nécessaires à la construction de cette tour ou qui traita avec le voiturier par eau qui avait mission d'amener les pierres. Il était un des plus hauts dignitaires du chapitre. Et c'est lui qui, vers 1531 ou 1532 sans doute, confia la chapellenie de Beaucoul à Clément Janequin.

Si l'on veut bien admettre que notre musicien — en dépit de sa célébrité naissante — n'avait pas été immédiatement pourvu de ces prébendes estimables, si l'on juge (avec logique) qu'il avait dû attendre d'avoir fait ses preuves pour les obtenir, on peut en effet supposer que Clément Janequin qui résidait en 1529 à Bordeaux, vint habiter Angers, aux environs de l'an 1530. C'est à cette date qu'il fut agrégé à la psallette de la cathédrale. Sa valeur musicale, son talent, les premiers échos de sa réputation lui valurent bientôt l'unanime considération.

Cependant, on peut se demander ce qui avait poussé Janequin à élire domicile sur les bords de la Maine. Une décision de ce genre relève sans doute de la volonté intime, du choix ou du goût de chacun. Il n'est pas interdit du moins d'en chercher les causes.

Nous en retiendrons trois, toutes trois plausibles, la dernière, la plus simple, étant sans doute aussi la plus vraisemblable.

Il y avait d'abord la renommée musicale d'Angers. Cette renommée, fort ancienne, était solidement

établie. Nous avons montré tout à l'heure que la perfection de la psallette de cette ville était si grande qu'on sollicitait volontiers son concours pour des fêtes profanes. Mais il n'y avait pas que la psallette. L'orgue de la cathédrale qui venait d'être achevé, passait pour un des meilleurs instruments de France.

Les grandes orgues de Saint-Maurice d'Angers avaient été exécutées par un célèbre facteur originaire de Tours, Ponthus Jousselin. Cet artiste avait été au service d'Anne de Bretagne et c'est cette princesse qui l'avait envoyé à Angers. Les orgues étaient achevées en 1525. Elles provoquaient l'admiration unanime. Nous avons conservé plusieurs témoignages de l'effet qu'elles produisaient. Un des plus curieux nous est livré par un chanoine napolitain qui visita l'Allemagne et la France en 1517 à la suite du cardinal d'Aragon. Notant ses impressions sur la cathédrale d'Angers, il déclare qu'elle est assez vaste, mais « pas belle, car elle est construite, comme une chapelle, longue et étroite, sans aucun bas-côté. Toutefois, ajoute-t-il, dans ladite église se trouvent des orgues nouvelles, comme nous n'en avons jamais vu encore, depuis celles qu'on est en train d'achever à Constance. Nous avons entendu jouer de cet orgue qui rend de très beaux sons et dont le gros tuyau, d'après ce que nous ont dit les chanoines, mesure vingt-six palmes. Un autre petit orgue — c'était l'orgue du chœur autour duquel se groupait la psallette — jouait extrêmement bien, cependant pas aussi bien que celui d'Insbrück (38). »

D'autres éloges non moins chaleureux pourraient être cités. Il n'est donc pas surprenant que Clément Janequin ait pu être attiré à Angers par la perfection de ce magnifique instrument. Il n'ignorait pas davantage qu'il rencontrerait à Angers un milieu sympathique, prêt à l'accueillir avec faveur.

Nous verrons, en effet, que Clément Janequin avait les meilleures raisons de connaître au moins l'un des membres du petit groupe que nous avons présenté précédemment — et c'était, on le devine, Jean Daniel — Jean Daniel qui était l'organiste de la cathédrale, et écrivait comme lui des motets et des noëls, ainsi que des chansons. Qui sait, n'est-ce pas Daniel qui aura incité Janequin à s'établir à Angers ? Cette supposition n'a rien d'absurde. Daniel connaissait et appréciait l'œuvre de Janequin, puisqu'il citait son nom dans le noël que nous avons commenté.

Il est enfin une troisième raison qui aura pu déterminer Clément Janequin à quitter Bordeaux pour se fixer dans la capitale de l'Anjou. C'est la plus simple, c'est peut-être aussi la meilleure, au moins la plus naturelle. Une partie de la famille de Janequin résidait à Angers. Son frère avait en effet épousé une angevine ; nous reviendrons là-dessus.

Voici donc Clément Janequin à Angers. Il y est arrivé aux entours de 1530-1531. Pour s'attacher définitivement le musicien, le chapitre s'empresse de lui procurer quelques sources de revenus. Un tel viatique était bien nécessaire à notre impécunieux artiste. On lui confie une des cures dont la présentation appartenait au chapitre. C'était l'usage. Janequin devient donc curé de Brossay : simple bénéfice. Tous les clercs psalteurs, tous les chanoines possédaient ainsi une cure. En veut-on quelques exemples : Jean de Bourdigné, l'historien, était en 1529 curé de Linière-Bouton, dans le Baugeois ; Regnault de Reims, un des clercs psalteurs de la cathédrale — et dont le seul nom révèle qu'il n'était sûrement point originaire d'Anjou — Regnault de Reims était à la même date curé du Plessis Grammoire,

petite paroisse voisine d'Angers, célèbre par ses reliques de saint Grimoire ; Jean de la Vignolle, qui était sous-chantre de la cathédrale, était, en 1534, pourvu de la cure de Chemellier sur la Loire. Et Jean Daniel lui-même, maître Mitou, était curé de Cheviré le Rouge dans le Baugeois. On en pourrait citer bien d'autres (39).

Toutes ces cures ne donnaient pas grand-peine à leurs titulaires. Cependant il était bien rare que le curé, pour indifférent qu'il ait été à l'exercice de son ministère, ne fit parfois apparition dans sa paroisse.

Aussi Janequin ne fut-il pas fâché d'échanger la cure de Brossay contre celle d'Avrillé. Brossay était tout de même un petit peu bien loin d'Angers. Avrillé au contraire, se trouvait aux portes de la ville.

Cette paroisse en est effectivement distante d'une lieue à peine. Elle étend ses maisons basses, éclatantes de blancheur, au long de la grande route d'Angers à Segré. L'église actuelle est moderne et sans intérêt. L'ancienne démolie vers 1860, remontait au quinzième siècle. Elle vit donc passer — et prier — notre Clément Janequin. Car s'il est bien probable qu'on ne rencontra jamais Janequin à Brossay, les paroissiens d'Avrillé, plus heureux, purent à diverses reprises, connaître leur pasteur.

Encore une question : un biographe a le devoir d'être curieux et de ne rien laisser dans l'ombre ou le doute. Qui poussa Révérende dame Françoise Auvé, abbesse du Ronceray, à choisir Janequin, comme curé d'Avrillé ? Le hasard ? Il n'y a pas tellement de hasard dans la vie humaine et nos déterminations sont presque toujours l'effet de causes qu'il convient de discerner. En la circonstance, la réponse est assez aisée.

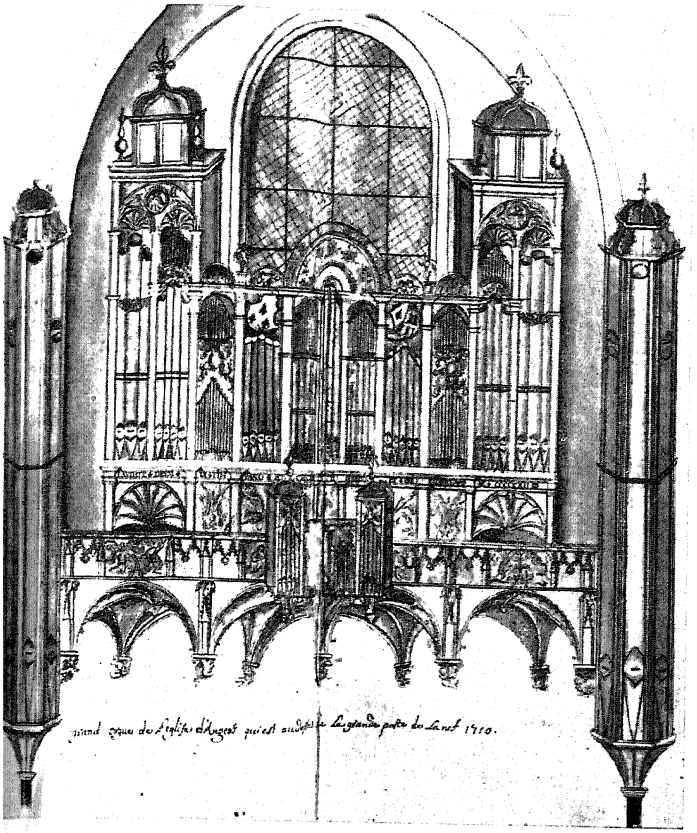

LES ORGUES DE LA CATHÉDRALE
D'ANGERS AU XVIe SIÈCLE

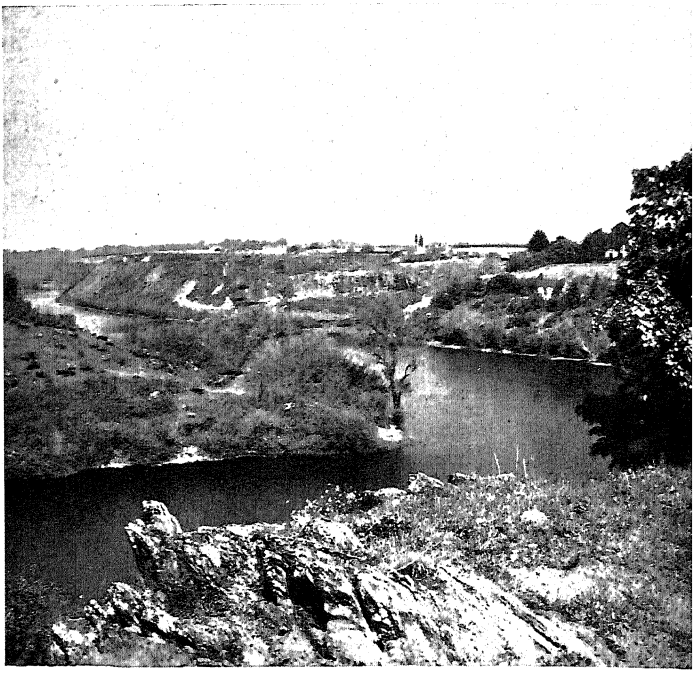

PAYSAGE AUX ENVIRONS D'AVRILLÉ
(DONT JANEQUIN FUT CURÉ)

Entre Avrillé et Angers, tout près de ces vastes et grasses prairies que le vingtième siècle a transformées en un camp d'aviation, s'élève une importante métairie. Les bâtiments sont récents et n'offrent au promeneur aucun vestige digne d'intérêt. La ferme des Raffoux, c'est tout ce qui reste d'une antique maison noble, avec « logis d'habitation, herbergement, domaine et jardins » qui constituait encore au quinzième siècle une des principales seigneuries établies sur le territoire de la paroisse d'Avrillé.

Cette seigneurie se trouvait en 1530 entre les mains d'une famille étrangère à l'Anjou. Celle-ci en avait hérité par mariage ou acquêt; les archives des Raffoux, fort maigres, sont muettes sur ce point. Cette famille dont le nom allait bientôt devenir illustre par toute la France, c'était celle des Gondi. Il est certain que Charles de Gondi, qui apparaît comme seigneur des Raffoux vers 1520, se rattachait d'une façon ou d'une autre aux célèbres banquiers florentins du quinzième siècle (40). Au vrai, l'épaisse généalogie de la famille publiée au XVIIIe siècle, par l'italien Baroni ne nous renseigne pas sur son lien exact de parenté. Point davantage, nous ne savons comment cette branche des Gondi était venue en Anjou, ni à quelle date précise. Etait-ce à la suite des guerres d'Italie ? Leur arrivée en Anjou est-elle plus ancienne et remontait-elle au temps du roi René ? Peu importe. Le fait est sûr qu'ils étaient fixés aux Raffoux depuis le début du siècle et qu'ils étaient en quelque sorte naturalisés angevins. François de Gondi, seigneur des Raffoux, le fils de Charles, avait épousé la descendante d'une vieille maison de l'Ouest de la France : Renée de la Chinière.

La famille de la Chinière devait, à la fin du seizième siècle, s'asseoir définitivement dans la province, au

Mésangeau, par le mariage de François avec Jeanne Chaperon, de cette noble famille des Chaperon de la Chaperonnière « dont le nom, écrit C. Port, se retrouve dans tout le pays des Mauges et à Angers » (41). Quant aux Gondi il n'est peut-être pas indifférent de rappeler qu'ils allaient bientôt s'allier à tous les grands de l'Anjou, aux Brissac, aux Scepeaux, aux Retz, d'où devait sortir le fameux cardinal.

Quoi qu'il en soit, François de Gondi, seigneur des Raffoux, depuis 1529, paraît avoir eu deux passions (au moins...) celle de la musique et celle des procès.

Nous verrons plus loin comment on se réunissait aux Raffoux pour faire de la musique — et de la bonne musique, n'en doutons pas. Pour ce qui est de son goût processif, nous en trouvons témoignage dans les archives notariales ou ecclésiastiques. Il plaidait volontiers. C'était pour les gentilshommes, un passe-temps assez passionnant, quand le mauvais temps vous empêchait d'aller à la chasse. Et l'on avait, sous prétexte de défendre ou de réclamer des droits, tant et tant de bons motifs à plaider. Les voisins étaient les premiers attaqués, — les voisines aussi, et la plus puissante qui était, on le devine, l'abbesse du Ronceray. Les terres de l'abbaye étaient nombreuses en la paroisse d'Avrillé et jouxtaient celles des Raffoux. Que de causes de querelles ! Les archives sont remplies de ces luttes entre les deux antagonistes, luttes qui n'empêchaient nullement, en dehors des tribunaux, d'amicales relations et l'échange de bons services...!

Dès lors, il est permis de voir dans la nomination de Clément Janequin à la cure d'Avrillé le fruit de l'intervention du seigneur des Raffoux. François de Gondi et Clément se connaissaient peut-être. Ces Gondi ont toujours protégé les artistes. Eustorg de

Beaulieu, l'original poète et musicien qui avait été à Bordeaux le commensal de Janequin chez Bernard de Lahet, Eustorg de Beaulieu fut, lui aussi, à Lyon, protégé par un membre de la famille de Gondi. Que de coïncidences, qui nous paraissent des coïncidences parce que nous ne parvenons pas encore à élucider toute la trame de l'existence de ces artistes.

Voici donc Janequin qui abandonne Brossay. Il troque cette cure lointaine et d'un faible profit pour la grasse prébende d'Avrillé où il ne résidera d'ailleurs pas plus qu'à Brossay. Néanmoins, il y viendra de temps à autre et ce sera précisément pour porter sur les fonts du baptême les enfants de son protecteur François de Gondi.

« Le XXVe jour de Mars, l'an mil VC XXXII avant Pasques, j'ai batissé une enfant femelle nommée Marie, fille de François de Gondi, sieur des Rasfoux et de demoiselle Renée de la Cynière ; maître Clément Janequin, prêtre, curé d'Avrillé, est compère ; Guillemyne, femme Jehan Le Monnier et Françoise Garende sont commères. »

Vieilles traditions de l'ancienne France, que le concile de Trente n'allait pas tarder d'interdire ; il y avait encore deux marraines quand l'enfant était une fille, contre un seul parrain (comme il y avait toujours deux parrains dans le cas contraire). Et cet unique parrain, ce « compère » pour garder le style savoureux du rédacteur de l'acte, c'était notre Clément Janequin, qui pouvait bien fièrement s'intituler curé d'Avrillé. Il n'y avait vraiment pas longtemps qu'il avait droit à ce titre ; le baptême est du 25 mars et la désignation par Françoise Auvé, tout juste antérieure de trois jours, du vingt-deux. Comme si, en vérité, Renée de la Chinière avait attendu pour mettre au monde cette fille, d'avoir la certitude qu'elle aurait pour parrain le nouveau curé d'Avrillé..

Ce rédacteur de l'acte, qui avait procédé à la cérémonie du baptême, c'était le vicaire de la paroisse, un curieux personnage, lui aussi. On ne le connaît que par ce qu'il veut bien nous livrer de lui-même, mais ces simples aveux suffisent à nous le rendre sympathique. Ce devait être un assez plaisant garçon. Il s'appelait Jean Garande, et il était de la région, car il y avait un Garande, boucher dans une paroisse voisine, qui était assurément de ses parents.

Il ouvre son registre de baptême pour l'Annonciation de la Vierge, le 25 mars 1533, ce qui ne l'empêche pas de transcrire quelques actes antérieurs. En somme, pour la nomination de Janequin. Peut-être arrivait-il en même temps que lui. En deux vers mi-latin, mi-français (Jean Garande affectionnait ce procédé que reprendra Molière), il écrit gravement sur la page de gauche de son registre :

Ite foras layci, non est vester locus icy.
Sed sedeant ici qui sunt alteris amici.

Et au recto du folio 1 ce sous-titre : Sensuyt « les noms et sournoms des enfants qui seront batissés en l'église paroissiale d'Avrillé, par moy, messire Jehan Garande, prebtre, vicaire dudit lieu d'Avrillé près les Angiers, commencant ce présent papier soubz mon sign manuel, le jour et feste Conception Notre-Dame M. VC XXXII. »

Et continuant à entremêler les indications sérieuses et les avertissements plus ou moins burlesques, Garande écrit ensuite sur la page de garde :

Qui ce livre cy emblera (emportera)
Propter suam maliciam,
Aux gibets pendu sera.
Repugnando superbiam.
Aux gibets sera sa maison,
Exemplum dabit omnibus.

Et il ajoute — après ces menaces terribles — ces réflexions moralisatrices qui pourraient servir d'exergue à quelque sermon, — à l'un de ses sermons...

Quidquid agas, sapienter agas, respice finem.
Redimentes tempus quoniam dies mali sunt.

Enfin, il termine par cette note fort précieuse pour nous :

Ce livre est à messire Jehan Guarrande
Pour ce qui l'emblera, bien toust lui rende.
Il est vicayre de céans et sera
Veyre (pour vicayre) tant que son curé durera.

Jean Garande restera vicaire d'Avrillé, aussi longtemps que son curé « durera ». Son curé c'est Clément Janequin. Celui-ci ne faisait, en effet, que de courtes apparitions à Avrillé. En son absence le véritable maître de la cure, était notre Jean Garande ce qu'il a certainement entendu signifier par ces deux vers, qui paraissent bien en outre indiquer que Garande avait été désigné en même temps que Janequin et avec son approbation (42).

A Avrillé, l'on ne vit en effet Clément Janequin que deux fois, du moins sur le registre de la paroisse. La première fois, ce fut le 25 mars 1533, la seconde fois, quatre ans plus tard. Cette année-là, le 15 janvier 1537, Jean Garande baptisa à nouveau une fille de François de Gondi et de Renée de la Chinière ; le parrain est encore Clément Janequin.

Mais il est probable que notre musicien, ami du châtelain d'Avrillé, venait de temps à autre aux Raffoux. Il y amenait d'autres musiciens et, avec l'hôte du logis, s'adonnait à la musique. L'un de ces amis nous est connu, et c'est précisément un des maîtres de la psallette d'Angers, Louis Henry, que

nous aurons l'occasion de retrouver. Tel était le bon accord entre François de Gondi et Louis Henry que celui-ci accepta en 1536 d'être parrain d'un autre de ses enfants, — car le seigneur des Raffoux en eut une bonne douzaine.

Quant à l'amitié de Janequin et de François de Gondi, elle persista durant tout le séjour que le musicien fit en Anjou, nous en administrerons plus loin la preuve.

Curé d'Avrillé, chapelain de la chapelle de Beaucoul, qu'il avait naturellement gardée, psalteur de la cathédrale, Janequin habituellement habitait à Angers. Les étapes de son séjour y sont jalonnées par un certain nombre d'actes notariés qu'il convient maintenant d'analyser, car chacun d'eux éclaire peu à peu la physionomie du musicien, et finit par nous fixer sur ses origines, sur sa famille, sur les conditions de son existence.

Une première constatation, et un peu mélancolique, s'impose. Tous ces actes notariés où apparaît notre Janequin forment un faisceau concluant : notre pauvre musicien que, ni son séjour à Bordeaux, ni la publication de ses premières œuvres n'avaient enrichi (et pas davantage, la protection des grands), ne cesse d'être à la recherche de moyens de subsistance : emprunts à des confrères, expédients juridiques plus ou moins insolites, voilà les procédés auxquels il a recours. A Angers comme à Bordeaux et, plus tard à Unverre, il reste sinon besogneux, au moins obsédé par des besoins d'argent.

Qu'on en juge :

Le 30 janvier 1535 (n. st.) devant maître Lefrère, le notaire du chapitre de la cathédrale, et ce trait seul est bien révélateur du milieu dans lequel l'auteur

le la *Guerre* avait coutume de vivre, Janequin reconnaît devoir « justement et loyalement, à discrète personne maître Guillaume Le Breton, chapelain en l'église cathédrale, la somme de vingt-cinq livres tournois, restant à payer d'une plus grande somme, à cause de pur et loyal prêt à lui fait par ledit Le Breton auparavant ce jour... laquelle somme ledit Janequin promet de rendre franche et quitte dans la semaine qui suivra la fête de la Pentecôte de l'an 1536 » (43).

On le voit : à une date qui n'est pas précisée, Janequin avait emprunté à son confrère Le Breton une somme d'argent, une grosse somme d'argent. On ne nous en indique pas le montant exact. Mais enfin, le 30 janvier 1535, il restait encore vingt-cinq livres tournois à rembourser au chapelain Le Breton. Ne tentons pas d'établir de vaines équivalences : il est certain qu'en 1535, vingt-cinq livres tournois, c'était une somme considérable. La livre tournois n'avait encore subi aucune altération. La monnaie demeurait saine et pour fixer les idées, indiquons seulement que cette année-là la busse de vin (440 litres, soit deux barriques) valait quinze à vingt livres tournois, l'hectolitre de blé deux livres et une « mère vache » une vingtaine de livres. Considérez qu'aujourd'hui (1948) la barrique de vin ordinaire vaut en Anjou quinze mille francs, le blé deux mille francs et une vache qui a déjà vêlé une quarantaine de mille francs.

Et nunc erudimini...

Janequin devait encore une grosse somme. Et le confrère Le Breton qui se montrait bon prince, ayant confiance dans le musicien, lui accordait un nouveau délai, et qui n'était pas un mince délai : plus de dix-huit mois : Jusqu'à la semaine suivant la Pentecôte « que l'on dira 1536 », soit jusqu'à juin 1536. Il espérait bien que Janequin d'ici là utiliserait

ce répit pour mettre la main sur les vingt-cinq livres qui lui manquaient.

Petit évènement assurément, mais qui nous apporte en outre sur Janequin une précision de la plus haute importance. Il est, dans cet acte, intitulé non seulement curé d'Avrillé, mais *maître de la psallette de la cathédrale.*

Maître de la psallette ! Ainsi Janequin avait donc obtenu ce titre envié. C'était lui désormais qui dirigeait cette grande institution, lui qui conduisait la masse chorale des chantres, et des petits clercs, lui qui réglait toutes les questions musicales, avec l'organiste Jean Daniel, lui qui ordonnait l'éducation des *pueri chori.* Entre de telles mains, la psallette de la cathédrale d'Angers devait briller d'un fameux éclat.

Depuis combien de temps Clément Janequin était-il devenu maître de la psallette ? Il n'est pas possible de le préciser exactement. Nous savons seulement qu'il ne l'était pas encore en mars 1533. Sa désignation se place donc entre mars 1533 et janvier 1535. Il est fort probable qu'elle fut faite peu de temps après sa nomination à la cure d'Avrillé qui le fixait évidemment à Angers pour une longue période.

Reste à savoir si le chapelain Le Breton rentra finalement en ses débours. Hélas, nous avons passé en revue toutes les minutes du notaire Lefrère pour l'année 1536 et n'avons retrouvé aucune quittance au nom de Janequin. Faut-il supposer que le prêt ne fut jamais restitué ? Il se peut évidemment que le reçu ait été signé devant un autre notaire ; la chose toutefois n'est guère vraisemblable et si nous en jugeons par les difficultés pécuniaires que Janequin ne cessait de connaître, nous craignons fort que le confiant chapelain n'ait jamais retrouvé ses vingt-cinq livres tournois...

L'acte auquel nous allons maintenant nous arrêter est certainement le plus important de tous ceux que nous avons eu la bonne fortune de découvrir. C'est le premier en effet qui nous éclaire définitivement sur les origines de Clément Janequin, ses parents, sa famille, le lieu où il était vraisemblablement né.

Il s'agit d'un acte de partage entre Clément Janequin et son frère Simon d'un certain nombre de biens provenant de la succession de leurs parents.

Cet acte fut passé le 12 juin 1534 par-devant le même notaire Lefrère (44). Etaient présents : maître Clément Janequin, maître de la psallette de la cathédrale (seul titre que lui donne l'acte), agissant pour lui, ses hoirs et ayant cause, Simon Janequin, son frère, agissant en son nom et au nom de sa femme Claudine Jagoys ; deux témoins de l'acte, Louis Henry qui n'est autre que le psalteur de la cathédrale que nous avons rencontré à Avrillé chez François de Gondi — et voilà la preuve formelle qu'il était bien l'un des amis de Janequin — et un chapelain de la cathédrale, René Charbonneau.

Simon Janequin déclarait par cet acte notarié « qu'il cédait, quittait, délaissait et transportait dorénavant et à toujours mais, perpétuellement, à son frère, discrète personne Clément Janequin tous et chacuns les droits, noms, raisons, actions, parts et portions qui lui compectaient et appartenaient sur tous et chacuns les biens meubles et immeubles de quelque nature et espèces et en quelques lieux qu'ils soient assis, à lui échus par la succession, mort et trépas de feu Etienne Janequin et Louise Liachère leur père et mère ». Et tout spécialement, Simon Janequin énumérait les biens suivants :

Une maison en laquelle pend pour enseigne « La Croix Blanche » sise en la ville de Châtellerault, en la paroisse Saint-Jacques.

Une autre maison qui appartient à Simon Bailly dit Lorin, sise en ladite paroisse de Saint-Jacques de ladite ville de Châtellerault.

Une pièce de terre appelée les Jonchaz ayant également appartenu audit Simon Bailly dit Lorin.

Une pièce de terre appelée le Bois d'Auzon.

Une pièce de terre appelée Thyors.

Plusieurs jardins situés et assis aux environs de Châtellerault.

Simon Janequin terminait cette énumération par la phrase suivante : « et généralement toutes autres choses appartenant audit Simon à cause de la succession de ses père et mère. »

Aucune autre confrontation et détermination plus ample de ces biens n'était faite dans l'acte. Puis Simon spécifiait que cette cession comportait l'abandon intégral de toutes les choses cédées, avec les fonds, propriétés, domaines, seigneuries « sans aucune chose y retenir, avouer ni demander », ledit Clément pouvant désormais en faire « comme de ses autres biens et choses » mais devant naturellement payer et acquitter les charges, cens, rentes, devoirs dus à cause des dites choses transportées. Il s'agit là, évidemment, des redevances féodales qui étaient dues pour l'ensemble des propriétés et peut-être de quelques rentes constituées qui les pouvaient grever.

Cet abandon de succession était consenti à titre gracieux. Simon Janequin le stipulait expressément : *pour ce que très bien lui a plu et plaît ;* s'engageant même à le défendre « de tous troubles, empêchements quelconques envers et contre tous jaczoit que donneur ou transporteur ne soit tenu au garantage des choses données ou transportées... »

Ainsi donc, grâce à cet acte, nous connaissons désormais le nom du père et de la mère de Clément Janequin. Ils s'appelaient Etienne Janequin et

Louise Liachère. Nous savons qu'ils étaient morts avant 1535. Nous savons qu'ils possédaient à Châtellerault des biens fonciers importants. Et certes, l'acte ne nous dit pas expressément qu'ils étaient originaires de Châtellerault, mais tout de même, si l'on veut bien songer aux habitudes de l'époque, et qu'il n'apparaît pas que la famille Janequin fut particulièrement fortunée ; si l'on veut bien se rappeler tous les points que nous avons fixés et qui, tous rattachent Janequin au Poitou, on conviendra que les plus fortes présomptions existent en faveur de la naissance ou tout au moins de l'origine de la famille à Châtellerault.

Car enfin, pour cette famille, la maison du faubourg Saint-Jacques où pendait pour enseigne « La Croix Blanche », cette maison constituait vraisemblablement le bien fonds patrimonial le plus considérable. En avait hérité suivant l'usage l'aîné, Simon, qui la cédait, avec toutes les terres de Châtellerault et du voisinage, ainsi que l'ancienne maison de Simon Bailly, à Clément. Celui-ci, à la succession de ses parents, n'avait sans doute retiré que des rentes et des sommes d'argent dont il ne devait pas rester grand'chose.

Et cet acte si précieux nous livre encore un des motifs qui avaient poussé le musicien à s'établir en Anjou. Son frère y demeurait déjà. Il avait en effet épousé une Angevine. Nous n'avons recueilli que peu de détails sur la famille Jagoys, assez tout de même pour savoir qu'elle était originaire d'Anjou. Il y avait des Jagoys à Chalonnes. Dès 1508, on trouve un Macé Jagoys, témoin dans une donation. Le nom est peu répandu. Il s'agit sûrement de notre famille.

Simon Janequin et Claudine Jagoys habitaient à Angers en la cité, sur le territoire de la paroisse Saint-Maurice. La profession de Simon nous reste

inconnue. Nous le rencontrerons d'ailleurs dans d'autres actes.

En attendant, observons encore que le bon accord régnait entre les deux frères. Il n'allait pas toujours en être ainsi. Simon se dépouille volontairement de l'héritage paternel « parce que très bien lui plaisait ». Il ne mettait aucune condition, hormis les réserves d'usage, à cette cession. Entendait-il ainsi manifester à son frère l'admiration qu'il ressentait pour son talent, l'aider à acquitter ses dettes (celle du chapelain Le Breton, par exemple?), pallier à sa constante impécuniosité? Nous n'oserions l'affirmer. Mais le fait est que Simon Janequin marquait alors par d'autres traits l'affection qu'il nourrissait pour son frère. Il lui naît un enfant, un garçon ; il le prénomme Clément, petit hommage tout naturel rendu à l'oncle qui illustre si brillamment le nom de famille (45). Aussi bien, cet oncle-là fut-il peut-être le parrain de l'enfant. La chose serait bien naturelle. Mais nous n'en savons rien, car les registres paroissiaux d'Angers pour cette période sont encore passablement déficients.

Las, la bonne entente entre les deux frères ne dura pas éternellement, deux actes notariés nous édifient là-dessus. Le premier laisse un doute, n'emporte pas encore la conviction. Mais le second — celui de 1549 — qui avait été jadis publié par M. Cauchie et que la découverte de nos documents éclaire d'un jour tout nouveau, ôte toute illusion.

Le premier est une cession testamentaire. Encore ! Décidément Simon Janequin se dépouillait de tous ses droits. Celle-là date du 26 mars 1538 (n. st.) et fut passée chez le notaire Lecomte (46). Clément Janequin n'y paraît pas, mais l'on y rencontre de nouveaux membres de sa famille, vraisemblablement deux de

ses tantes, Catherine Regnault, née Janequin et Robine Janequin.

Nous disons vraisemblablement car nous nous heurtons ici à une petite difficulté d'ordre généalogique qui, en l'état actuel de nos connaissances, nous paraît impossible à élucider. Elle est d'ailleurs de faible intérêt. Mais il faut tout de même l'exposer.

Dans l'acte de 1538, la parenté entre Simon et Clément Janequin d'une part, François Regnault de l'autre, n'est pas indiquée. Nous apprenons seulement que la mère de Françoise était née Catherine Janequin. Mais dans l'acte de 1549, il est expressément indiqué que Nicole, la fille de François Regnault, était nièce de Clément et Simon. M. Cauchie en avait logiquement déduit que Clément et Simon avaient une sœur, mariée à un bourgeois de Paris, François Regnault, celui-ci étant par conséquent leur beau-frère. La chose est inexacte. Nous savons maintenant que la mère de François Regnault s'appelait Catherine Janequin. Deux hypothèses peuvent donc être formulées :

Ou bien Catherine Janequin était la sœur de Simon et de Clément. Elle aurait épousé X... Regnault et en aurait eu un fils, François. Mais alors Nicole ne serait pas la nièce, mais la petite-nièce de Clément et l'acte de 1549 contient une erreur.

Ou bien, Catherine Janequin, comme nous le supposions plus haut, serait la sœur d'Etienne Janequin, la tante de Simon et Clément. François Regnault, son fils, ne serait que leur cousin germain et Nicole, la cousine issue de germain ou, plus exactement, leur *nièce* à la mode de Bretagne.

Pour plusieurs raisons, nous penchons en faveur de cette seconde hypothèse. Dans la première, il faudrait admettre le décalage d'une génération et

la mort, bien prématurée de la sœur de Simon et de Clément ; il faudrait admettre aussi que celle-ci aurait disparu avant le partage de la succession de ses parents, entre Simon et Clément, puisqu'il n'est pas fait la moindre allusion à son existence dans l'acte de 1533. Enfin la suite des événements explique fort bien l'attitude de Clément, brouillé avec son frère Simon, à l'égard de sa nièce à la mode de Bretagne, la fille de son cousin germain, François Regnault.

Nous admettons donc en définitive que François Regnault était le fils d'une tante de Clément et de Simon Janequin, Catherine, sœur de leur père et que, pareillement était sœur de leur père, cette Robine Janequin dont nous ne savons rien d'autre.

Quoi qu'il en soit, l'acte du 26 mars 1538, encore qu'il ne concerne pas directement Clément Janequin ne laisse pas de nous intéresser. On y voit Simon Janequin et son épouse acquérir de leur cousin François Regnault tout ce qui lui est advenu de la succession de sa mère Catherine et de sa tante Robine. Cette acquisition est faite contre l'octroi d'une rente annuelle, conformément à un acte de baillée à rente passé devant maître Lecomte le 20 décembre 1537 (nous n'avons pas jusqu'ici retrouvé cet acte).

Cette acquisition portait sur des biens situés en la ville de Châtellerault et s'il nous fallait démontrer de façon plus décisive encore le lieu d'origine de la famille Janequin, ce nouvel acte viendrait renforcer notre conviction. C'est bien à Châtellerault qu'était situé le berceau de cette famille ; tous y étaient possessionnés ; la plupart d'entre eux y habitaient.

Mais Simon Janequin et son épouse n'avaient pas effectué cette acquisition avec la seule intention de rentrer en possession de biens immobiliers dans leur

ville natale. Ces biens, ils en disposaient immédiatement — et c'est là la décision capitale du contrat du 26 mars 1538 — en faveur, non plus cette fois de Clément Janequin, mais au bénéfice de Maurille Ragot, neveu de Claudine Jagoys.

Fils d'une sœur de Claudine, évidemment, ce Maurille Ragot — le prénom suffirait à le prouver — était un Angevin et il poursuivait ses études en l'Université d'Angers. C'était d'ailleurs afin de les favoriser que l'oncle Simon lui octroyait cette donation : « Et est faite cette présente baillée, cession et transport par lesdits bailleurs audit preneur, escollier, étudiant en ladite Université, pour lui aider et subvenir afin qu'il puisse entretenir et exercer le fait de son étude et acquérir degré ».

Sans enfants — à l'époque de l'acte — Simon et sa femme entendaient ainsi favoriser leur neveu. Mais comment Clément eut-il pu être satisfait en voyant une partie d'héritage qui provenait de sa propre famille, de son cousin François, des tantes Catherine et Robine, être détournée au détriment des Janequin et remise à un membre d'une autre famille avec laquelle il n'avait aucun lien de parenté. C'était une véritable dépossession, à la vérité fort insolite et contraire aux principes habituels de l'ancien droit français. Des biens provenant des Janequin de Châtellerault s'en allaient à des Ragot d'Angers. Ceux-ci en retiraient tout bénéfice, supportant pour seule charge « le payement des rentes aux seigneurs des fiefs dont les choses sont tenues » — simples droits féodaux accoutumés — alors que Simon Janequin et sa femme devaient acquitter à François Regnault et à ses héritiers la rente mobilière qu'ils avaient constituée en leur faveur à la suite de l'acquisition de cet héritage.

On l'a dit bien souvent : les brouilles, dans les

familles les plus unies, naissent neuf fois sur dix d'une succession. Clément Janequin ne pardonna pas à son frère cette façon d'agir. Naquit entre eux un désaccord qui pesa désormais sur leurs relations. Ce désaccord se transforma bientôt en véritable brouille. L'acte de 1549, publié par M. Cauchie, nous permet même de constater que onze ans plus tard Simon et Clément plaidaient l'un contre l'autre devant le Parlement de Paris, et précisément à propos de la maison de Châtellerault, de la maison de la Croix Blanche.

A la lumière des actes précédents, il est facile de discerner plus exactement le sens et la portée de cet acte de 1549 que M. Cauchie ne pouvait pas, faute d'avoir eu connaissance des actes précédents, commenter d'une manière détaillée (47). L'on y voit Clément Janequin, qui était alors curé d'Unverre, céder à Nicole Regnault, sa nièce, fille de François Regnault, marchand et bourgeois de Paris (nous venons de voir qu'il s'agissait en réalité d'une nièce à la mode de Bretagne, fille d'un cousin germain) tout le droit qu'il pouvait avoir sur soixante-dix sous tournois de rente qui lui étaient dus par Florent Le Gay, en sa qualité de détenteur et possesseur de la maison de la Croix-Blanche à Châtellerault, les arrérages de cette rente et la promesse que ledit Gay avait faite à Janequin de l'amortir en raison du sol pour livre.

En échange de ce don que le musicien déclarait faire à sa nièce « en raison du bonne et vraie amour naturelle qu'il lui portait », Nicole Regnault acceptait de se charger du procès pendant en la cour du Parlement entre Clément et Simon, précisément au sujet de ladite rente.

Voilà ce qui s'était passé. Clément Janequin avait vendu à Florent Le Gay la maison de la Croix-Blanche

avernier de Jonquières.

Vue de Chatellerault.

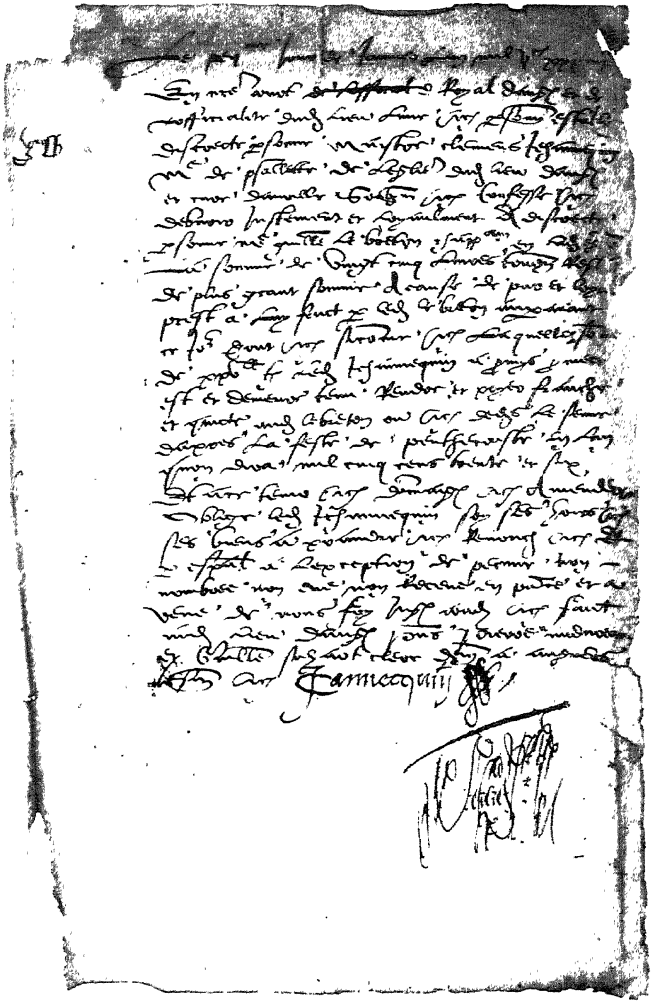

SIGNATURE AUTOGRAPHE DE JANEQUIN

contre une rente annuelle de soixante-dix sous tournois et la promesse par l'acquéreur d'amortir cette rente, c'est-à-dire, de verser, dans un délai qui ne nous est pas indiqué, le capital à 5 % soit 1.400 livres. Ce marché avait vraisemblablement déplu à Simon qui voyait maintenant sortir de la famille cette maison jadis donnée par lui à Clément. S'était-il opposé au contrat? Avait-il fait jouer la clause du retrait lignager. C'est bien possible. En tout cas, la décision de Clément d'abandonner ses droits à Nicole ne laissait pas de mettre Simon dans une position embarrassante. En effet il se trouvait désormais dans l'obligation de plaider contre la fille de ce François Regnault, de l'héritage duquel — une autre maison à Châtellerault — il s'était dépouillé autrefois au bénéfice d'un neveu de sa femme. La situation était retournée. Clément Janequin prenait ainsi une belle revanche sur son frère. Au soir de sa vie et malgré sa pauvreté, il abandonnait définitivement ses domaines poitevins, mais il avait la satisfaction de les laisser entre les mains d'une descendante des Janequin. Ah! ces querelles de famille...

Avant de quitter à notre tour Simon Janequin et Claudine Jagoys qui nous ont trop longtemps retenus, observons qu'ils continuèrent à habiter Angers, même après le départ de Clément. En juillet 1539, ils louent à un chanoine de la cathédrale une maison, avec les appartenances et dépendances, sise près la Porte de Fer, sur une petite rue allant de cette porte à la rue Baudrière, voisine de la maison de Guillaume Le Lou, « pour ledit Janequin et sa famille y demeurer en y conversant honnêtement sans aucun mauvais bruit, ni scandale » (48).

... Et vraiment cette réserve laisserait rêveur et permettrait de se demander si Clément Janequin

et ses amis n'avaient pas pris l'habitude de se réunir chez Simon, et d'y faire trop de bruit, voire du scandale par leurs chants et leurs propos, si nous ne savions qu'il ne s'agit là en réalité que d'une clause de style, qui se retrouve, à la même époque, dans la plupart des baux et autres actes de location...

Revenons maintenant au séjour de Clément Janequin en Anjou. Entre 1534 et 1537, nous n'avons trouvé aucun acte juridique ou ecclésiastique concernant le maître de la psallette de la cathédrale d'Angers. Sans doute partageait-il son temps entre ses musiciens, ses amis et son œuvre. Sa notoriété devenait de plus en plus grande et l'obligeait à de fréquents séjours à Paris. En 1533, en effet, Attaignant publiait vingt-quatre chansons musicales de l'auteur de la *Guerre ;* la même année il éditait des chants sacrés et des motets à quatre voix — et comment ne pas supposer que ces motets furent composés et exécutés pour et par la psallette Saint-Maurice ? En 1536, un recueil de chansons dues à Janequin et à son confrère Passereau, autre clerc, aux compositions passablement libres, voyait le jour ; en 1537, nouvelle édition des cinq grandes fresques musicales, la *Guerre*, la *Chasse*, le *Chant des oiseaux* et le *Rossignol*, et c'est peu après 1538-1541 que se multiplient les éditions étrangères : Venise, Bâle, Nuremberg.

Et pourtant, malgré ses succès, malgré ses amitiés, Clément Janequin restait pauvre, ou du moins à court d'argent. Sinon, comment expliquer l'étrange combinaison juridique à laquelle il se livre en octobre 1537 et à laquelle nous arrivons.

L'acte dit « cession de droits » est un artifice bien connu des juristes et des hommes d'affaires. En vertu d'un tel instrument, une partie dite ces-

sionnaire qui, pour une raison ou pour une autre, estime pouvoir réclamer en justice à un adversaire des dommages-intérêts, abandonne à une tierce partie, en échange d'une somme convenue que celle-ci lui verse immédiatement, tout droit à ces dommages-intérêts qu'elle prétendait avoir ; autrement dit, le demandeur renonce à poursuivre lui-même ses droits en justice et préfère toucher tout de suite une indemnité sans doute moins élevée, mais qu'il a l'avantage de percevoir sur-le-champ, en même temps qu'il voit disparaître tous les soucis et les tracas que n'ont jamais cessé de causer la poursuite d'un procès.

On voit donc très bien ce que gagne le cessionnaire. Mais l'acquéreur des droits n'y perd rien. Celui-ci est généralement un homme de loi, procureur, avocat ou greffier, rompu aux chicanes et aux subtilités juridiques, et qui sait bien ce qu'il fait en achetant en quelque sorte le droit de soutenir la procédure à la place d'un autre. Il escompte non seulement rentrer dans ses débours, mais tirer de substantiels bénéfices du succès du procès. C'est dire que ces acquéreurs ne s'engagent habituellement qu'à coup sûr et quand l'affaire se présente de telle sorte que le gain en est à peu près certain.

Assez rare de nos jours — bien qu'elle ait été reconnue, dans des cas très précis, par notre code civil — la « cession de droits » s'opérait couramment sous l'ancien régime. Mais il semble qu'elle ait été particulièrement usitée au XVIe siècle. La raison en est facile à déterminer. Même sûrs de leur bon droit, les pauvres gens hésitaient à plaider. La justice coûtait cher. Elle exigeait le recours à quantité de procureurs, recors et autres gens de métier dont les exigences risquaient souvent d'absorber tout le bénéfice de la victoire. Et puis, il y avait les épices, les

démarches qui rebutaient tous ces humbles, paralysés par la timidité, redoutant de se faire berner. N'était-il pas beaucoup plus simple de remettre sa cause entre les mains d'un homme expérimenté qui vous versait tout de suite une bonne somme d'argent et vous épargnait tout souci ultérieur? On touchait moins sans doute, mais dans la balance les avantages pesaient plus lourds. Alors on allait chez le notaire pour passer en sa présence l'acte de cession de droits. Et l'affaire était terminée.

L'on en rencontre, dans les liasses de notaires, des quantités, et parfois fort pittoresques... Ici, c'est un brave homme qui a été renversé par une charrette dans une rue d'Angers. Il a droit à indemnité, nul ne le conteste. Mais il faut plaider pour déterminer le montant du dommage. Et notre homme, originaire de Normandie, n'a pas envie de s'attarder dans la capitale de l'Anjou où le séjour est onéreux. Bien vite, une cession de droits à un tiers qui l'indemnise sur-le-champ et pourra tirer de l'auteur de l'accident une somme autrement importante. Mais un tel exemple nous fait toucher du doigt l'avantage du cessionnaire.

Ailleurs (et l'exemple est plus curieux encore) c'est une femme qui a été violée et qui vend son droit à poursuivre son séducteur. On devine, là encore, les motifs qui la font agir. Elle a immédiatement besoin pour mettre au monde son enfant, pour l'élever, d'une grosse somme d'argent. Elle préfère l'obtenir sans délai et laisser à l'acquéreur de son droit le soin de tirer du père les dédommagements qu'elle était pourtant bien assurée de recevoir (49).

Nous le répétons : ce sont souvent des hommes de loi qui se chargent de la substitution. Mais parfois de simples particuliers acceptent aussi de prendre la place de la partie demanderesse.

Tel, Clément Janequin, dans une singulière affaire de coups et violences entre deux clercs. Curieuse histoire, et passablement compliquée, bien suggestive, hélas, de l'état des mœurs en l'an de grâce 1537...

Les deux plaideurs, tous deux ecclésiastiques, s'appelaient l'un François Greslart et l'autre Jean Couyz ; celui-ci, sans qu'on nous dise pourquoi, s'était livré sur Greslart à de graves « excès et baptures ». D'où procès plaidé devant le prévôt criminel d'Angers. Mais avant que l'affaire ne fut inscrite au rôle, voici qu'apparaît notre Janequin. Il acceptait, en lui promettant douze livres tournois, de se substituer à François Greslart. Il s'engageait à poursuivre le procès. Si le jugement lui était défavorable, il ne perdait pourtant pas tout. Greslart lui rendait sept livres tournois. Mais, comme Janequin était tenu de payer tous les frais et les dépens, l'action risquait de lui coûter cher. Il espérait bien sans doute n'être pas le perdant.

Tout de même, on peut se demander pourquoi notre musicien se mettait ainsi sur les bras une affaire aussi peu reluisante et qui, au total, ne devait lui laisser qu'un faible bénéfice, si même il y avait bénéfice. La suite de l'acte va nous l'apprendre. Janequin était un peu dans l'obligation d'accepter l'offre de Greslart. Il était son débiteur. Quelques mois auparavant, il lui avait emprunté trois livres tournois, et ne pouvait les rembourser. Pauvre Janequin qui, toute sa vie, fut à la recherche des quelques écus qu'il lui fallait pour assurer sa subsistance et veiller à l'édition de ses œuvres...

En acceptant la cause de Greslart, Janequin en fin de compte obtenait un répit. Evidemment, s'il perdait le procès, sa situation s'était aggravée. Il devait payer cinq livres tournois à Greslart (au lieu de trois) et, en outre, tous les dépens. Mais

s'il gagnait, il récupérait les douze livres tournois, recevait un honnête petit bénéfice et était débarrassé de sa dette. Le jeu valait d'être tenté.

Janequin courait encore un risque : C'est que Greslart et Couyz au cours de l'instance, ne se décidassent à transiger sur son dos. Il aurait eu les frais, les tracas de la procédure devant le juge de la prévôté d'Angers et finalement se serait retrouvé les mains vides. Mais notre artiste — qui nous apparaît ainsi fort au courant de toutes les subtilités juridiques — avait su prendre ses précautions. Il était expressément stipulé qu'au cas où Greslart et Couyz passeraient transaction, Greslart paierait immédiatement à Janequin vingt écus... soixante livres, soit cinq fois la somme qu'il devait toucher s'il gagnait son procès. L'énormité de la compensation devait arrêter Greslart sur le chemin de la conciliation (50).

Tout cela peut paraître bien médiocre et d'un intérêt contestable. Ces deux prêtres habitués de la paroisse d'Avrillé (nous savons en effet par le fameux registre paroissial du vicaire Garende, qu'ils l'étaient tous deux), qui s'attaquent en justice et se chamaillent; le curé, débiteur de l'un d'eux, qui intervient; non pour pacifier les combattants, mais pour pousser jusqu'au bout l'affaire et se délivrer ainsi de sa dette en réalisant peut-être un bénéfice, — et ce curé est l'auteur de l'*Alouette*, qu'il écrivait à la même époque ! oui tout cela est assez sordide... mais les combinaisons financières de Balzac ne le sont-elles pas aussi?

Et du moins ces derniers actes ont-ils l'avantage d'apporter plusieurs éléments supplémentaires à la biographie de Janequin. Tout d'abord, nous observons qu'à cette date du 1er octobre 1537, Clément ne s'intitule plus maître de la psallette de la cathé-

drale, mais seulement curé d'Avrillé. Il n'aurait pas oublié de faire sonner son titre... s'il avait encore eu le droit de le porter. Mais un autre acte de 1537 nous apprend que le maître de psallette de la cathédrale était alors Louis Henry, ce musicien qui venait avec Janequin faire de la musique au château des Raffoux chez François de Gondi. Janequin avait dû, au début de l'année 1537, lui passer la charge qu'il ne pouvait plus assumer en raison de ses fréquentes absences. Il n'en restait pas moins membre de la psallette et curé d'Avrillé.

Un autre détail est non moins précieux. Janequin gardait l'amitié du seigneur des Raffoux. C'est François de Gondi, en effet, qui accepta d'être le témoin de Janequin dans ce contrat de cession de droits que nous venons d'analyser. Il avait accompagné son ami à Angers et signa aussi bien le contrat lui-même que l'acte d'engagement du musicien. Nous avons vu par ailleurs que quelques mois plus tard, Janequin acceptait d'être le parrain de sa fille Françoise.

La bonne amitié persistait entre eux. Avec Daniel, avec Henry et quelques autres sans doute, l'on continuait à chanter les chœurs de Janequin, anciens et nouveaux, dans la grande salle du château. Mais cette quiète existence n'allait pas tarder à être interrompue.

A quel moment exact? Il est difficile de le préciser. Mais il nous faut d'abord remarquer qu'après 1540, le registre des baptêmes d'Avrillé présente une assez longue lacune ; il ne reprend qu'en 1543 et on y décèle de nouvelles écritures. Il n'est pas certain qu'il ait été tenu encore par le vicaire Garende. Celui-ci n'avait-il pas proclamé qu'il serait vicaire

« tant que son curé resterait-là ». Mais Janequin était-il encore là après 1540?

François de Gondi, de son côté, cesse d'habiter le château des Raffoux en 1540. Il fait baptiser encore un de ses fils à Avrillé en octobre, mais par la suite, le château passe entre les mains de nouveaux propriétaires (51).

Le petit groupe se disperse donc. Le maître de la psallette, Louis Henry, restera bien en fonctions jusqu'en 1561 — mais l'on perd la trace de Jean Daniel après 1540 ; les Bourdigné vieillissent (l'aîné meurt en 1547). C'est la fin d'une amitié bien vivace la fin de cette activité musicale et littéraire que nous avons suivie pendant dix ans.

Et Clément Janequin? Il semble bien qu'il disparaisse lui aussi du pays angevin après 1540. Sans doute le registre des collations aux cures de l'abbaye du Ronceray ne signale-t-il aucune mutation à Avrillé avant 1560, mais ce registre est bien incomplet.

On ne recueille plus trace de Janequin dans les archives angevines. Il est donc vraisemblable qu'il quitta Angers vers 1540.

Où alla-t-il? Nous n'en savons rien. On le retrouve neuf ans plus tard, en 1549, curé d'Unverre et résidant à Paris. Nous avons précédemment retracé la suite de sa carrière. Mais où résida-t-il durant ces neuf années. Nous l'ignorons ; c'est encore une lacune dans la biographie du musicien, une lacune que des découvertes postérieures permettront peut-être un jour de combler.

CONCLUSION

Quelques points fixés par M. Cauchie jalonnaient jusqu'ici la biographie de Clément Janequin. L'on savait qu'il avait été chapelain du duc de Guise, qu'il avait fini son existence comme curé d'Unverre. L'on soupçonnait aussi qu'en dépit du succès de ses œuvres, l'auteur de la *Bataille de Marignan* ne s'était jamais enrichi. Toute sa vie, il avait été à la recherche d'un mécène.

Désormais, nous sommes un peu mieux renseignés. Nous connaissons sa famille. Nous le suivons d'assez près durant dix bonnes années de son existence. Nos trouvailles d'archives n'auraient-elles eu que ce résultat, elles ne seraient pas méprisables.

Janequin était d'origine châtelleraudaise. Ses parents, ses tantes, habitaient la petite cité poitevine. Ils y étaient nantis de maisons, de terres et d'abord de cette auberge de la Croix-Blanche qu'avait peut-être tenue le père de Clément. Celui-ci était-il né à Châtellerault? C'est bien possible.

Qu'il ait été ensuite l'élève de Josquin des Prés, comme on l'assure communément, rien ne s'y oppose. Mais enfin l'on admettra aussi qu'il a pu trouver dans

son pays natal un milieu favorable à l'éclosion de son talent. On composait beaucoup de musique en Poitou et les *Noëls Poitevins* étaient parmi les plus célèbres de France.

Clément Janequin a sans doute voyagé dans sa jeunesse, séjourné à Paris. L'Ouest n'a jamais cessé de l'attirer. Rien d'étonnant, en conséquence si on le rencontre à Bordeaux ; il a pu y séjourner plusieurs années, exécutant ses œuvres chez Bernard de Lahet avec Eustorg de Beaulieu.

Il s'établit ensuite vers 1530, à Angers où se trouvait déjà son compatriote Jean Daniel, où habitait son frère qui avait épousé une Angevine. Il devient psalteur, puis maître de la psallette de la cathédrale. Charge importante qui lui vaut de bons bénéfices. Malgré ces bénéfices, malgré la protection de son ami François de Gondi, nous voyons Janequin emprunter de l'argent, spéculer sur les héritages et se livrer à des combinaisons financières et judiciaires qui dénoncent assez son impécuniosité.

Janequin passe une dizaine d'années à Angers, apprécié par ce petit groupe d'amis et de compatriotes qui admirent son talent et ses œuvres. Il quitte la capitale de l'Anjou vers 1540, après le départ de son ami Gondi et la dispersion de ce petit groupe.

Où va-t-il? Nous n'en savons rien. Il reste là une lacune dans la biographie du musicien. On le retrouve en 1549, curé d'Unverre ; mais il réside à Paris.

Sa notoriété n'a fait que croître. Il met en musique les vers de Ronsard. Il est protégé de François de Guise. Il compose des psaumes qu'il dédie à la reine. Mais il est resté pauvre. Il est brouillé avec son frère et soutient contre lui un procès à propos de leurs maisons de Châtellerault. Il lègue le vieux logis de la Croix-Blanche à sa nièce Nicole Regnault. Il meurt vers 1565.

Telle est l'existence de Clément Janequin. Le Poitou et l'Anjou ont désormais le droit de le revendiquer. Mais l'œuvre du musicien a-t-elle puisé une part de sa substance au cœur même de ces terroirs? Dans quelle mesure ces provinces ont-elles inspiré le musicien?

Il est bien malaisé de le déterminer. Il conviendrait d'abord de connaître exactement les chansons qu'il a composées durant son séjour à Angers. L'on est sûr de l'une d'entre elles : le *Chant du Rossignol*, qui date de 1537. Mais il est certain que beaucoup d'autres furent écrites pendant qu'il était à la tête de la psallette de la cathédrale, et que remontent à cette période des motets, des psaumes et des noëls.

Dans les chansons nouvelles, qui seront éditées à partir de 1540, l'on découvre sans peine l'influence du milieu ; une gaieté rustique s'en dégage ; elles sont claires et pétillantes comme le vin d'Anjou dont elles reflètent la saveur. Et n'est-ce pas en écoutant les trilles des oiseaux qui hantaient le Bois du Roi ou le Bois de la Perrière, près du château des Raffoux, qu'il a imaginé de décrire le chant de l'*Alouette?*

Il serait excessif d'insister et l'on pourrait nous rétorquer que le musicien a entendu ailleurs roucouler des oiseaux. Nous en convenons volontiers. Mais aurait-il rencontré dans beaucoup de villes de France une atmosphère aussi sympathique?

Nous l'avons suffisamment montré : il y eut vraiment à Angers, autour des années 1500-1540, un groupe de lettrés et d'artistes brillants. Ce pré-humanisme fut répandu à travers tout l'ouest de la France : de Rabelais à du Bellay, de Clouet à Jean de Lespine, de Bourdichon à Boyvin, que de talents sont nés dans ces petites villes — Chinon, Fontenay-le-Comte, Châtellerault — qui somnolent aujourd'hui à l'ombre de leur passé.

Et certes, nous n'aurons pas la sottise de prétendre qu'on ne rencontrerait pas dans d'autres provinces de France d'aussi remarquables représentants des idées ou des formes nouvelles. Il y a Paris. Il y a Lyon. Mais tout de même, comment l'Anjou, la Touraine, le Poitou ne seraient-ils pas fiers d'avoir été le berceau de tels talents?

A tous ces noms, il faudra désormais ajouter celui de Janequin, le plus illustre musicien de la Renaissance, né à Châtellerault, tout près du pays de Rabelais, maître de la psallette d'Angers, cette ville qui reste une des capitales provinciales de la musique.

FIN

APPENDICE

LES ÉDITIONS DES ŒUVRES DE JANEQUIN

Le tableau des éditions de Janequin que nous offrons ici n'a certes pas la prétention d'être complet. Il a été dressé d'après tous les travaux des musicologues : Expert, Van der Borren, Cauchie, etc..., d'après les listes données par Fétis ou Brunet, et aussi grâce à nos propres recherches au département de la musique de la Bibliothèque nationale.

Il n'est pas complet, mais tel qu'il se présente, il fournit déjà, comme nous l'avons indiqué plus haut, de suggestives réflexions sur la carrière musicale de Janequin et les étapes de ses succès.

C'est à ce titre que nous n'hésitons pas, en dépit de ses lacunes probables, à le reproduire.

N° 1. Livre de chansons musicales à quatre parties imprimées à Paris par Pierre Attaignant, demeurant à la rue de la Harpe, près l'église Saint-Côme, 1530 [en réalité 1528-1530], cum privilegio, suivi des Chansons de maistre Clément Janequin, nouvellement et correctement imprimeez à Paris, par Pierre Attaingnant, demeurant à la rue de la Harpe, devant le bout de la rue des Mathurins, près l'église Saint-Côsme, — 1530 —.

N° 2. Vingt-quatre chansons musicales à quatre parties par

Clément Jennequin. Paris, par Pierre Attaignant. 1533, (petit in-quarto oblong).

N° 3. Sacrae Cantiones seu motectae quatuor vocum Parisiis. In vico Cythareo, prope sanctorum Cosme et Damiani templum, apud Petrum Attaignant, musice Calchographum 1533, (in quarto oblong).

N° 4. « Tiers livre contenant XXI chansons musicales à quatre parties composeez par Jennequin et Passereau esleües de plusieurs livres par cy-devant imprimez : et naguères réimprimées par Pierre Attaignant, imprimeur et libraire de musique, demeurant à Paris, en la rue de la Harpe, près l'église Saint-Côme. Mense Mayo M D XXXVI, (in-quarto oblong, de 32 fol. Bibl. Maz. Rés., 30345 A).

N° 5. — Chansons de la guerre et de la chasse, chant des Oyseaulx La Louette, le Rossignol. — Paris par Pierre Attaignant et Hubert Jallet. 1537, (in-quarto oblong).

N° 6. Venticinque canzoni francese a quatro (voce) di Clément Janequin e di altri excellentissimi authori. In Venizia par Antonio Gardano. 1538, (petit in-quarto oblong).

N° 7. Selectissimae nec non familiarissimae cantiones ultra centum vario idiomate quatuor vocum. — Augustae Vindelicorum, Melchior Kriesstein excudebat 1540, (in-quarto oblong).

N° 8. « Trium vocum cantiones centum. Norimbergae, apud Petreium. 1541, (in-quarto oblong).

N° 9. Le XIe livre, contenant XXVIII chansons nouvelles à quatre parties, imprimé par Pierre Attaingnant et Robert Jallet, à Paris. 1542, (pet. in-quarto oblong).

Le XIIe livre contenant XXX chansons nouvelles à quatre parties. Imprimé par Pierre Attaingnant et Robert Jallet, à Paris. 1543, (pet. in-quarto oblong).

Le XIIIe livre contenant XIX chansons nouvelles à 4 parties. Ibidem, 1543.

Le XIVe livre, contenant XXIX chansons nouvelles à 4 parties. Ibidem, 1543.

Le XVe livre contenant XXX chansons nouvelles à 4 parties. Ibidem, 1544.

Le XVIe livre contenant XXIX chansons nouvelles à 4 parties. Ibidem, 1545.

Le XVIIe livre contenant XIX chansons laigères très musiqualles, nouvelles, à 4 parties. (Ibidem, 1545.)

(Au total, en conséquence, 7 livres publiés de 1542 à 1545 chez Attaignant, et formant un ensemble de 184 chansons.)

N° 10. Inventions musicales de Janequin : premier, second, troisième et quatrième livres, où sont contenus : le *Caquet des femmes*, à 5 parties ; la *Guerre ;* la *Bataille ;* la *Jalousie*, le *Chant des oiseaux ; Chant de l'Alouette*, le *Rossignol*, *Prise de Boulogne*, etc... Lyon, par Jacques Moderne, 1544, (in-quarto).

(Le titre de cette édition qui figure aussi dans Brunet est sûrement inexact. En effet, la chanson « La prise de Boulogne » ne peut pas figurer dans un recueil édité en 1544, le fait d'armes qu'elle entend glorifier n'ayant eu lieu qu'en 1545. Il y a là une erreur manifeste de Fétis, qui a donné ce titre. A moins que ce ne soit la date de l'édition qui soit fautive?)

N° 11. La Bataglia, La Louette, Le Critz de Paris, le chant des Oiseaux, le Rossignol. — Venetiis, apud Antonio Gardane. 1545, (pet. in-quarto oblong, 4 parties).

N° 12. Le dixième livre contenant la Bataille à quatre de Clément Jannequin, avecq la cincquiesme partie de Philippe Verdelot, *si placet*, et deux chasses de lièvre à quatre parties et le chant des Oiseaux, à trois. Correctement imprimé à Anvers par Tilman Susato, l'an 1545 au mois d'Aoust.

N° 13. Cinquiesme livre du Recueil contenant quatre excellentes chansons anciennes intitulées le *Chant des oiseaux*, le *Chant de l'alouette*, le *Chant du rossignol*, la *Guerre*, plus deux autres chansons nouvelles faictes sur la prise et réduction de Boulongne, plus la *Meusnière de Vernon*, le tout en musique à quatre parties en quatre volumes de la composition de M. Clément Janequin, excellent musicien. De l'impression de Nicolas du Chemin à l'enseigne du gryphon d'argent, rue Saint-Jean de Latran, à Paris, 4 septembre 1551.

N° 14. Premier, deuxième, troisième, quatrième, cinquième et sixième livre des chansons à quatre parties nouvellement composéez et mises en musique, convenables tant aux instrumentz, comme à la voix. Lovain, par Pierre Phales. 1554-1555, (in-quarto oblong).

N° 15. Premier livre des inventions musicales de Clément Janequin contenant la *Guerre*, la *Bataille de Metz*, la *Jalouzie*, le tout en 5 parties, nouvellement reveü et corrigé... et imprimé à Paris, le 13 juillet 1555. De l'imprimerie de Nicolas du Chemin, petit in-quarto oblong de 8 folios .

Second livre des inventions musicales de Clément Janequin, contenant le *Chant des oyseaux*, le *Chant de l'alouette*, le *Chant du rossignol*, la *Prise de Boulogne*, la *Réduction de Boulogne*, la *Meunière de Vernon*, *Un jour voyant herbes et fleurs*, le tout en quatre parties. Imprimé à Paris, le 25 août 1555, (petit in-quarto oblong de 8 folios.)

Le *Caquet des femmes*, en cinq parties. Nouvellement reveü et corrigé. 1555, (in-quarto oblong de 4 folios, y compris le privilège du roi, daté de 1554).

La Vennerie, autrement dit la *Chasse*. (In-quarto oblong de 4 folios).

N° 16. Le Difficile des chansons, premier livre contenant XXII chansons nouvelles à quatre parties en quatre livres ; de la facture et composition de maistre Clément Janequin. Imprimées nouvellement à Lyon par Jacques Moderne, dit grand Jacques, demeurant en rue Mercière, près Notre-Dame de Confort. S. d. (vers 1555). (Petit in-octavo oblong de 31 folios avec la musique notée.)

N° 17. Le Difficile des chansons, livre contenant des chansons nouvelles à quatre parties ou quatre livres de la composition de plusieurs maitres. Lyon, Jacques Moderne, (1555-1556, petit in-quarto oblong).

N° 18. Septième livre de chansons nouvellement composées en musique à quatre parties par bons et excellents musiciens. A Paris, chez Adrian Le Roy et Robert Ballard, 1557.

N° 19. Le huitième livre de chansons, nouvellement composées en musique à quatre parties par bons et excellents musiciens. A Paris, chez Adrian Le Roy et Robert Ballard, 1558.

N° 20. Proverbes de Salomon mis en cantiques et ryme françoise selon la vérité hébraïque, nouvellement composés en musique à quatre parties par M. Clément Janequin ; imprimés en quatre volumes à Paris, de l'imprimerie d'Adrian Le Roy et Robert Ballard, 1558, (in-octavo oblong).

N° 21. Le Verger de Musique, contenant partie des plus excellens labeurs de maistre C. Janequin à quatre et cinq parties, nouvellement imprimé en cinq volumes, reveüz et corrigés par lui-même. Paris, 1559, de l'imprimerie d'Adrian Le Roy et Robert Ballard, imprimeurs du Roy, rue Saint-Jean de Beauvais à l'enseigne Saint-Geneviève. (in quarto).

(Cette édition, une des plus importantes de l'œuvre de Janequin, puisqu'elle constitue un recueil revisé par le compositeur lui-même peu avant sa mort, renferme : le *Chant des oiseaux*, à 4 ; le *Chant du rossignol*, à 4 ; le *Chant de l'alouette*, à 4 ; la *Prise de Boulogne*, à 4 ; la *Réduction de Boulogne*, à 4 ; la *Bataille*, à 4 (avec la 5e partie ajoutée par Verdelet sans y rien changer) ; le *Siège de Metz*, à 5 ; la *Bataille*, à 5 ; le *Caquet des femmes*, à 5 ; la *Jalousie*, à 5 ; le *Chant du cerf*, à 5 ; la *Guerre de R nty*, à 4).

N° 22. Octante deux pseaumes de David, traduits en rhythme françois par Clément Marot et autres, avec plusieurs cantiques nouvellement composés en musique à quatre parties par M. Clément Janequin ; à Paris, de l'imprimerie d'Adrian Le Roy et Robert Ballard. 1559, (in-octavo oblong, quatre volumes).

N° 23. Edition analogue des chansons de Janequin, cité par M. Cauchie, précédée d'un sonnet liminaire de J. A. de Baif. Elle se place entre 1559 et 1575. Et peut-être n'est-ce après tout, que l'édition de 1559, notre n° 21.

N° 24. Livre de Meslanges contenant six vingts chansons, des plus rares, et des plus industrieuses qui se trouvent,

soit des autheurs antiques, soit des plus mémorables de notre temps. Paris, Adrian Le Roy et Robert Ballard, 1560 (in-4° oblong).

(Ce recueil débute par la célèbre « préface de Ronsard au Roy Françoys II ».)

N° 25. Deuxième livre du recueil des recueils, composé à quatre parties de plusieurs Autheurs. Paris, Adrian Le Roy et Robert Ballard, 1563, (in quarto).

N° 26. Recueil de chansons à quatre, cinq et six parties, livre I à XXI. Paris, Adrian Le Roy et Robert Ballard, 1569-1583, (in octavo oblong).

(Les livres 2 à 20 de ce recueil renferment 311 chansons composées par 40 musiciens, dont Janequin : l'énumération s'en trouve dans le manuel de Brunet).

N° 27. Mélanges de 148 chansons tant des vieux autheurs que des modernes, à 5 et à 8 parties. Paris, Adrian Le Roy et Robert Ballard, 1572, (in quarto oblong).

(Ce recueil ne renferme les œuvres que de 35 compositeurs dont Janequin. Il débute aussi par la préface de P. Ronsard.)

TEXTES

I

1532 (A. ST.), 22 MARS – ANGERS.

PRÉSENTATION DE CLÉMENT JANEQUIN A LA CURE D'AVRILLÉ PAR FRANÇOISE AUVÉ, ABBESSE DU RONCERAY

(*Archives de Maine-et-Loire, fonds du Ronceray, H non coté*)

Die Sabbati, vigesima secunda mensis marcii, anno Domini millesimo quingentesimo trigesimo secundo, ad parrochialem ecclesiam de Avrilleyo, Andegavensis diocesis cujus ad abbatissam hujusce monasterii vaccatione occurente presentatio spectat, vaccans per resignationem magistri Philippi Champoin prebyteri novissimi illius rectoris ex causa permutacionis de illa fiende cum magistro Clemente Jannequin presbytero de parrochiali ecclesia de Brossayo ejusdem diocesis ac cappellania perpetua vulgariter appellata Beaucoul in ecclesia Andegavensis fundata et deserviri solita, fuit per venerabilem devotam Franciscam Auve, ipsius monasterii abbatissam presentatus antedictus Jannequin tamquam ydoneus Reverendo in Christo patri Domino Episcopo Andegavensi et de presentacione hujusmodi fuerunt expedite litterre.

G. CHAILLAND.

II

1535 (N. ST.), 30 JANVIER — ANGERS.

RECONNAISSANCE D'UNE DETTE PAR CLÉMENT JANEQUIN ENVERS LE CHAPELAIN LE BRETON

(*Archives de Maine-et-Loire*, 5 *E* 522 *n*° 42)

Le pénultième jour de janvier l'an mil V^c XXXIIII, en notre court royale d'Angiers et de l'officialité dudict lieu l'une etc... personnellement estably discrecte personne, maistre Clemens Jehannequyn, maistre de psallette de l'église dudict lieu d'Angiers et curé d'Avrille, soubzmectans etc... confesse etc... debvoir justement et loyaulment a discrecte personne maistre Guillaume Le Breton, chappelain en ladicte église, la somme de vingt-cinq livres tournois restant de plus grant somme à cause de pur et loyal prest à luy faict par ledict Le Breton auparavant ce jour dont etc... si comme etc... laquelle somme de XXV livres tournois ledict Jehannequyn a promys, promect, est et demeure tenu rendre et payer franche et quicte audict Le Breton ou etc... dedans *le Senne* (*sic*) d'après la feste de Penthecouste en l'an qu'on dira mil-cinq-cens-trente-et-six. Et à ce tenir etc... dommaiges etc... amender etc... oblige ledict Jehannequyn soy, ses hoirs etc... ses biens à prandre etc... renonçans etc... et par especial à l'exception de pécune non nombrée, non eüe, non receüe en présence et à veüe de nous, foy, jugement, condemnation etc... Faict audict lieu d'Angiers. Presens, Pierre Audureau et Guillaume Suhart clercs demourant à Angiers, ses tesmoings etc... Signé : C. Jannequin et Le Frère.

III

1534, 12 JUIN — ANGERS.

ABANDON PAR SIMON JANEQUIN A SON FRÈRE CLÉMENT DES BIENS PROVENANT DE L'HÉRITAGE DE LEURS PARENTS

(*Archives de Maine-et-Loire*, 5 *E* 522, *n*° 194)

En notre court temporelle du chapitre de l'église d'Angiers, en droict, par davant nous, personnellement estably, Symon Jannequin, de présent demourant en la cité dudict lieu d'Angiers, soubzmectant soy, ses hoirs etc... ou povoir etc... confesse avoir aujourd'huy quicté, cédé, délaissé, transporté et encores etc... quicte, cède, délaisse, transporte des maintenant et à présent à toujours mais perpetuellement à discrecte personne maistre Clemens Jannequin, son frère germain, maistre de psallette de ladicte église d'Angiers, pour luy, ses hoirs et aians cause, tous et chacuns les droictz, noms, raisons, actions, pars et portions qui, audict Symon estably, compectent et appartiennent et povent compecter et appartenir en tous et chacun les biens meubles et immeubles de quelque nature et espèce et en quelxconques lieux et endroictz qu'ilz soient semez et assis, à luy parvenuz et escheüz à cause de la succession, mort et trespas de deffuncts Estienne Jannequin et Loyse Liachère en leur vivant père et mère d'iceulx maistres Clemens et Symon, mesmement tout et tel droict et action, part et portion qui peult compecter et appartenir, compecte et appartient audict Symon establi en une maison en laquelle pend pour enseigne la Croix Blanche, sise en la ville de Chastelleraud en la paroisse Sainct Jacques et d'une autre maison qui fut

à feu Symon Baillif dict Lorin aussi sise esdicte paroisse et ville de Chastelleraud, d'une pièce de terre appellée les Jonchaz qui fut à feu Symon Baillif dict Lorin ; plus d'une pièce de terre appellée le Boys d'Auzon, plus d'une pièce de pré appellée Thyors et de plusieurs jardrins situez et assis es environs dudict Chastelleraud, et toutes autres choses audict estably appartenant à cause de la succession de sesdicts feuz père et mère de son chef seullement, combien que plus ample déclaration, specification et confrontation d'icelles ne soient faictes par ces présentes, transportant, cèdant et délaissant ledict Symon estably audict maistre Clemens lesdictes choses cédées o le fons, propriété, domaine et seigneurie avecques tous et chacuns les droicts, noms, raisons et actions que ledict Symon establi y avoit et pouvoit avoir sans aucune chose y retenir, advouer ne demander pour luy, ses hoirs et aians cause d'aucun droict commun ou especial, pour en faire par ledict maistre Clemens ses hoirs et aïans cause et comme de leurs autres propres biens et choses. Et est ce faict à la charge dudict maistre Clemens de payer et acquicter toutes et chacunes les charges, cens, rentes et debvoirs deuz à cause desdictes choses transportées et pour aucunes causes à ce mouvans, ledict Symon, ainsi qu'il dict, aussi pour ce que très bien luy a pleü et plaist. Auquel transport et choses susdictes tenir etc... Et lesdictes choses transportées jaczoit que donneur ou transporteur ne soit tenu au garantaige des choses par luy données ou transportées s'il ne luy plaist garantir, sauver, delivrer et deffendre de tous troubles et empeschemens quelconques vers et contre tous. Et sur ce garder ledict Clemens, ses hoirs et aians cause de tous dommaiges, oblige ledict Symon estably, soy, ses hoirs etc. renonçant etc... foy, jugement, condemnation etc... Faict et passé en ladicte cité au devant de ladicte église d'Angiers. Presens maistre René Charbonneau, chappelain, et Loys Henry psalteur. Signé : Lefrère.

IV

1538 (N. ST.), 26 MARS — ANGERS.

ABANDON PAR SIMON JANEQUIN ET SON ÉPOUSE A LEUR NEVEU MAURILLE RAGOT DES BIENS ACQUIS PAR EUX DE FRANÇOIS REGNAULT, LEUR COUSIN

(*Archives de Maine-et-Loire, Etude Lecomte*, 1538, *n*° 89)

Le XXVIe jour de mars l'an mil V cens XXXVII. En notre court royale à Angers en droit personnellement estably honnestes personnes Simon Janequin et Claudinne Jagoes son espose, de luy suffisamment auctorizée par devant nous quant à cest faict, confessent en leurs bons grez, pures et liberalles volomptez, sans contraincte ne pas forcement de nully, mais pour ce que très bien leur plaist, ont aujourd'huy donné, quicté, cédé, délaissé et transporté, et encores parest nous a par la teneur de ces présentes, donnent, quictent, cédent, délaissent et transportent à toujours mes perpetuellement par héritaige à Maurille Ragot, nepveu de ladite Jagoyes, escollier estudiant en l'unyversité d'Angers, tout tel droit, nom, raison et portion qu'il leur peult competer et appartenir, compète et appartient à cause de l'acquist ou baillée à rente qu'ilz ont faict de Françoys Regnault comme est de la succession et eschoite que ledict Regnault avoit ou pouvoit avoir et luy pouret competer et appartenir à cause de deffuncte Katherinne Janequin en son vivant sa mère et semblablement de feue Robine Janequin, sa tante, tant en la ville de Chastelerault que ailleurs, et font ainsi que plus applain et declauré, specifié et peut occullerement apparoir par ledict contract de baillée à rente sur ce faict et passé soubz les contractz royaulx

d'Angers le XXe jour de décembre l'an mil Vc. XXXVII et est faicte ceste présente baillée, cession et transport par lesdits bailleurs audict preneur escollier estudiant en ladicte université pour luy ayder et subvenir à se qu'il puisse entretenir et exçercer le faict de son estude et acquérir degré. Et aussi à la charge que ledit Ragot, escollier sus dit, poyra les rentes aux seigneurs des fiefz dont lesdictes choses sont tenues, à laquelle baillée, cession et transport et tout ce que dessus est dict tenir et accomplir sans jamais aller faire ne venir encontre en aucune manière que se soit par applegement, contrapt, augement, opposition ne autrement, obligent lesdits Janequin et Jagoes son espose, eulx, leurs hoirs et ayans cause, meubles et immeubles presens et advenir queulx qu'ilz soient, renonçans quant à toutes et chacunes les choses qui tant de droict, de faict que de costume pourraient estre ad ce faict contraires ; à tout ce que dessus est dit tenir et accomplir sans jamais aller faire ne venir encontre en aucune manyère en sont tenues lesdits Janequin et Jagoys par les foy et serments de leurs corps sur ce d'eulx donnée en notre main dont nous les avons jugez et condemnez par le jugement et condemnation de notre dicte court à leur requestes. Faict et passé audict Angers es presences de François Foucau libraire et Iehan Sanson, paroissiens de Sainct-Maurice, tesmoings.

V

1537, 1er OCTOBRE — ANGERS.

CESSION DE DROIT PAR FRANÇOIS GRESLART A CLÉMENT JANEQUIN

(*Archives de Maine-et-Loire, Minutes Legauffre*, 1537, *n*° 394)

Le premier jour d'octobre l'an mil Vc XXXVII,

Comme ce jourduy premier jour d'octobre l'an mil Vc XXXVII, missire François Greslart, prebtre, ay baillé à vénérable et discret maistre Clemens Jannequyn, prebtre, curé d'Avrillé, procuration pour suyvre ou faire suyvre en son nom certain procès cremynel pendant par davant monsieur le juge de la Prévosté d'Angiers dont ledict Greslart demandeur et accusateur à l'encontre de Jehan Couiz, deffendeur et accusé, pour raison de certains excez faictz par ledict Couiz audict Greslart avecques povoir et permission d'apoincter donnés par ledict Greslart audict Jannequyn de transiger, paciffier et apoincter oudict procès avecques ledict Couiz ou autres que bons luy semblera et pour telle some de deniers qu'il voira estre affaire, par raison que ce néanlmoins a esté acordé par entre eulx ce que sensuyt ; pour ce est il que en la court du Roy notre Sire à Angiers etc... personnellement establies lesdictes parties d'une part et d'autre, soubzmectans eulx, leurs hoirs etc... confessent etc... savoir est ledict Jannequyn avoir promis et demeure tenu paier audict Greslart la somme de doze livres tournois dedans la fin dudict procès pourveü et moyennant que ledict Greslart ne apoincte et ne face apoincter avecques ledict Couyz par raison desdicts

excès qu'il dict luy avoir esté faictz par ledict Couyz, lequel procès ledict Jannequyn a promis suyvre ou faire suyvre et d'icelle faire les mises à ses despens et est dict que si ledict Greslart pert ladicte cause, en ce cas ledict Greslart ne sera tenu rendre audict Jannequin ladicte somme de doze livres tournois, mais seullement luy paier la somme de sept livres tournois et ne sera aussi ledict Greslart tenu paier audict Jannequyn aucune chose desdicts despens et ledict Jannequyn a promis l'en acquiter et moyennant ces presentes demeure nulle une quictance que ledict Greslart a dudict Jannequyn contenant que ledict Jannequyn luy estoit tenu paier soixante solz tournois. Et aussi a esté dict que si ledict Greslart apoinctoit ou consentoist avoir procuration pour apoincter avecques ledict Couiz esdict procès, en ce cas ledict Greslart sera tenu paier audict Jannequyn la somme de vingt escuz sol, pour le rembourser des fraiz et mises, peines et vacations qu'il a faictz et fera oudict procès et poursuite d'icelluy. Et à ce tenir etc... et lesdictes somes rendre et paier etc... domaiges amender etc... obligent lesdites parties, eulx, leurs hoirs etc.. leurs biens à prendre, vendre etc... renonçant etc... Foy, jugement, condemnation, etc... Faict es presences de noble homme François de Gondry, sieur du Rasfous, et Gervaise Moche demeurant en la paroisse d'Avrillé et autres, tesmoings etc... le jour et an que dessus. Signé : Jannequyn, Greslart, Legauffre (notaire).

Le jour et an que dessus, en ladicte court et personnellement estably ledict Greslart, soubzmectans, confesse avoir constitué et ordonné ses procureur ad lites et par especial commant, transiger, pacifier et apoincter certain procès meü et pendant par davant monsieur le Juge de la Prevosté d'Angiers entre ledict constituant, demandeur et acusateur d'une part, et Jehan Couiz, deffendeur et acusé d'autre part, et par raison des baptures et excès que ledict constituant dict et maintient luy avoir esté faictz par ledict Couiz et en céder et transporter les droictz dudict constituant audict Couiz ou à autre que bon luy semblera pour telle somme de deniers qu'il verra estre affaire par raison etc... et générallement etc... promectans etc... presens à ce lesdicts de Gondry et Moche tesmoings,

es jour et an que dessus... et des deniers provenant dudict pointcement et bailler acquit vallable audict Couiz ou à autre pour et ou nom de luy. Signé : Greslart, Legauffre.

Je, Clemens Jannequyn, prebtre, curé d'Avrillé, promet andre et payer a messire Françoys Greslart, prebtre, la somme le douze livres tournois dedans la fin du procès d'entre ledict Greslart, demandeur et acusateur à l'encontre de Jehan Couiz, deffandeur et acusé pour raison de certains excès aicts par ledict Couys audict Greslart, pourveü et moyennant que ledict Greslart ne face aucun appoinctement avecques edict Couys pour raison desdicts procès, excès et reparation l'iceulx et aussi promet suyvre ledict procès et faire les mises l'iceluy et si le cas arivoit que ledict Greslart perdist sa cause, je ne seray tenu paier audict Greslart ladicte somme le douze livres tournois, mais seullement ne seray tenu que en la somme de sept livres tournois, et ne paiera riens ledict Greslart des despens et l'en acquicteray et demeure une cedulle signée de ma main contenant la somme de soixante solz tournois que j'estoys tenu paier audict Greslart par ces présentes nulle. En tesmoing de ce, nous avons signé ces présentes de nos mains, le XXVIIIe jour de septembre, l'an mil Vc XXXVII. Signé : C Jannequin, F. Greslart, P. Coustard, à leur requeste, F. De Gondry.

NOTES

1. Dufourcq Norbert : Petite histoire de la musique en Europe (Larousse) p. 50.

2. Cauchie Maurice : Clément Janequin : recherches sur sa famille et sur lui-même (*Revue de Musicologie*, février 1923, pp. 13-25). — Clément Janequin, Chapelain du duc de Guise (*Le Ménestrel*, 21 janvier 1927) p. 21. — La musique des origines à nos jours (Larousse, 1946) pp. 139-140. Les études de M. Cauchie ont été résumées par M. l'abbé Longer dans le *Glaneur Châtelleraudais* (déc. 1944, janvier 1945) pp. 2-3.

3. Fétis F.-J. : Biographie universelle des musiciens (Paris, 1878, 2e édition) p. 423.

4. Cité par la *Revue musicale*, numéro spécial du 1er mai 1924, consacré à Ronsard et la musique, p. 176.

5. Sur Eustorg de Beaulieu, l'on consultera Henry Guy : Histoire de la poésie française au XVIe siècle, t. II (Paris, 1926) pp. 214 et seq.

6. Archives de la Gironde, I B registre 3, fo. 518 et 7 folo. 117 vo, Cf. aussi *Boscheron des Portes* : Histoire du Parlement de Bordeaux (Bordeaux, 1879) t. I. Nous devons communication de ces renseignements à notre confrère G. Loirette, que nous remercions ici de sa complaisance.

7. CAUCHIE Maurice : Article cité (*Revue de Musicologie*, février 1923) p. 22.

8. Toutes les indications qui précèdent sont données d'après le *Manuel du Libraire* de Brunet, les listes fournies par Fétis et nos recherches personnelles à la Bibl. Nat.

9. Noël du Fail : Baliverneries et Contes d'Eutrapel (édition E. Courbet), Paris, Lemerre, 1894, t. I, p. 267-8.

10. RABELAIS : Pantagruel, prologue du Quart Livre.

11. On lira à ce propos : *Charles Comte et Paul Laumonier :* Ronsard et les musiciens du seizième siècle (*Revue d'histoire littéraire de la France*, VIIe année, 1900) pp. 341 et seq. — *Julien Tiersot :* Ronsard et la musique de son temps (Recueil trimestriel de la société internationale de musique (IVe année 1902-1903) pp. 70 et seq. — *Ch. Van den Borren :* les musiciens de Ronsard (Revue musicale, mai 1924) pp. 142-160.

12. Sur le cardinal Jean de Lorraine, Cf. Albert Collignon, le Mécénat du cardinal Jean de Lorraine (Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1910, extrait des Annales de l'Est, 25e année, 3e série, t. I) et l'ouvrage de Guy, cité à la note 5, pp. 68-71.

13. M. CAUCHIE, deuxième article cité (note 2).

14. Cité par Henri CHARDON : Les Noëls de Jehan Daniel (Le Mans, 1875) p. XV.

15. Il faudrait une page entière pour reproduire les nombreuses notes auxquelles ce séjour a donné lieu. Sur le plan local, la plupart ont été publiées par la *Revue de l'Anjou* (1913-1914) dans la rubrique du Fureteur angevin. M. Victor Dauphin a résumé toutes les hypothèses émises en une étude insérée dans la *Revue du Seizième siècle*, 1913, fasc. IV.

16. RABELAIS : œuvres, édit. Plattard (Paris, Les Belles-Lettres, 1929) t. v. p. 363, note 10.

17. Archives de Maine-et-Loire, E 3024.

18. Victor DAUPHIN : Rabelais en Anjou (Province d'Anjou, t. II, 1927) pp. 237-248.

19. Paul TRAVAILLÉ : Les noëls angevins du vieux oncle de Rabelais (*Mémoires de la Société d'Agriculture, sciences et arts d'Angers*, 1945) p. 59.

20. Il est curieux de constater que les frères Bourdigné n'ont encore été l'objet d'aucune étude importante. Force nous est de renvoyer au *Dictionnaire... de Maine-et-Loire* de Célestin Port, t. I. pp. 445-446. Un beau sujet pour un chartiste en mal de thèse ou un étudiant en quête d'un diplôme d'études supérieures !

21. Archives de Maine-et-Loire 5 E 523, n° 28.

22. Deux éditions modernes ont été données de Pierre Faifeu. Celle d'Anatole de Montaiglon, chez Léon Willem, Paris, dans la collection « Trésor des vieux poètes Français », en 1883 et celle de D. Jouaust, avec une préface du bibliophile Jacob (Paris, 1880).

23. Cf. Jacques LEVRON : Charles de Bourdigné et Pierre Faifeu, (Cahiers angevins, avril-juin 1945) pp. 119-121.

24. *Epitre... à Messieurs les Angevins* (édition Jouaust) p. 5.

25. Et pourtant il n'a encore eu aucune étude exhaustive, lui non plus. On trouvera les plus abondants renseignements dans l'ouvrage d'Henri Chardon, cité à la note 14. Consulter aussi : Emile Picot : Le monologue dramatique (*Romania*, t. XVI, 1887) p. 528 et seq. Nous donnerons plus loin quelques références particulières.

26. Archives de Maine-et-Loire G 264.

28. Jacques LEVRON : La Cathédrale d'Angers au XVIe siècle (Angers, 1940) p. 70 et p. 155 (Nous avons publié intégralement cet acte.)

29. *Le Franc-Archer de Cherré* a été publié par A. de Montaiglon et Rotschild dans le Recueil de poésies françaises, t. XIII, pp. 18-44. *Le Pionnier de Sœurdre* par E. Picot dans le *Bulletin du Bibliophile* (Paris, 1896).

30. Les archives de l'abbaye du Ronceray, dépouillées et consultées par P. Marchegay, C. Port et quelques érudits, n'avaient jamais été classées méthodiquement. Nous achevons présentement ce travail. Cependant, les cotes définitives des liasses et registres n'étant pas encore données, nous sommes encore dans l'obligation de signaler l'ensemble des références se rapportant aux documents que nous avons utilisés dans ce fonds sous la forme imprécise : Archives de Maine-et-Loire, fonds du Ronceray, H non coté.

31. Célestin PORT : Dictionnaire de Maine-et-Loire, t. I, p. 165.

32. Registre de présentation, collation etc... aux cures et offices dépendant de l'abbaye, t. II.

33. Cf Texte n° 1.

34. Archives de Maine-et-Loire G 449, fol°. 120.

35. Sur les psallettes en général et plus spécialement la psallette de la Cathédrale d'Angers. Cf. L. de FARCY et T. L. HOUDEBINE. Monographie de la Cathédrale d'Angers, t. IV (1926) pp. 149-157. L'acte du *Benedicamus Domino* a été publié par Ch. URSEAU, Cartulaire noir de la Cathédrale d'Angers, 1908, p. 235.

36. Archives de Maine-et-Loire G 278, fol. 143 vo. Tous les titres de cette chapelle ont disparu avec le brûlement de la plus grande partie des archives du Chapitre Saint-Maurice d'Angers, le 10 Frimaire An II (30 novembre 1793). Et c'est

grand dommage, car l'on y eut sans doute retrouvé le nom de Clément Janequin.

37. Cf. Jacques LEVRON : op. cit., pp. 99, 102, 104.

38. Ch. URSEAU : La Cathédrale d'Angers (Paris, 1930) p. 77.

39. Archives de Maine-et-Loire. 5 E 522, n° 5, n° 16 etc...

40. Archives de Maine-et-Loire, fonds du Ronceray. H non coté. titres des Raffoux. Tout ce que nous indiquons concernant la branche des Gondi, seigneur des Raffoux, provient de ce fonds.

41. J. DENAIS : Armorial de l'Anjou, t. II, p. 386 et C. PORT. Dictionnaire de Maine-et-Loire, t. II. p. 666.

42. Extraits du premier registre des baptêmes de la paroisse d'Avrillé conservé dans les archives de cette commune.

43. Archives de Maine-et-Loire, 5 E 522, n° 42. Cf. Texte 2.

44. Archives de Maine-et-Loire 5 E 522, n° 194, Cf. texte 3.

45. L'existence de ce Clément Janequin nous a été révélée par M. Lesure, élève de l'Ecole des Chartes, qui a rencontré ce Clément Janequin, étudiant en l'Université d'Angers, en 1549, dans un acte du Chatelet de Paris. M. Lesure, qui termine actuellement une thèse sur les musiciens français du XVIe, nous signale également qu'il vient de retrouver le testament de Janequin. Ce document confirme la pauvreté de l'artiste. M. Lesure nous apprend aussi que Janequin avait gardé jusqu'en 1549 la cure de Saint-Jean de Mezos. dans le Bordelais, dont il était titulaire quand il habitait Bordeaux et qu'il cumula donc avec celle d'Avrillé. Janequin ne fait dans son testament aucune allusion à sa famille, ce qui montre qu'il était bien brouillé avec elle. Nous remercions vivement notre jeune confrère de ses intéressantes précisions.

46. Archives de Maine-et-Loire, 5 E notaires, minutes Lecomte, année 1538, n° 89. La cote définitive de ce fonds, tout récemment entré aux Archives de Maine-et-Loire, n'est pas encore donnée. Cf. texte 4.

47. M. Maurice CAUCHIE a publié cet acte dans la *Revue de Musicologie*, février 1923.

48. Archives de Maine-et-Loire, 5 E 605, n° 56.

49. Cf. Jacques LEVRON : Les minutes de notaires aux archives de Maine-et-Loire, leur valeur documentaire. Introduction au répertoire numérique de la sous-série 5 E des archives de Maine-et-Loire (Angers, 1940) pp. V-VI.

50. Archives de Maine-et-Loire, 5 E notaires, minutes Legauffre, année 1537, n° 394. Même observation que pour la note 46. Cf. texte 5.

51. Archives de Maine-et-Loire, fonds du Ronceray. H non coté.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Hors-texte face aux — Pages

Un concert d'orgues (Tapisserie dite de la dame de Rohan) Musée des Tapisseries d'Angers (cl. Evers, Angers)... 32

Les « Proverbes de Salomon » de Clément Janequin. Bibl. Nat. (cl. Larousse) 33

Angers au XVIe *siècle.* Archives de Maine-et-Loire. Gravure contemporaine (cl. Evers, Angers)..... 48

La Cathédrale d'Angers au XVIe *siècle.* Extrait du Cérémonial de Lehoreau aux Archives de Maine-et-Loire. (cl. Evers, Angers)..... 49

Les orgues de la Cathédrale d'Angers au XVIe *siècle.* Extrait du Cérémonial de Lehoreau (cl. Evers, Angers). 80

Environs d'Angers, vers Avrillé (dont Janequin fut curé). (cl. Evers, Angers)..... 81

Vue ancienne de Châtellerault. Bibl. Nat. Estampes (cl. Rigal, Paris)..... 96

Signature autographe de Clément Janequin. Archives de Maine-et-Loire (cl. Evers, Angers)..... 97

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS 9

I. Bilan de nos connaissances 15

II. Les débuts de la Renaissance dans une ville de l'Ouest 43

III. Clément Janequin à Angers 69

Conclusion 105

Les Editions des œuvres de Janequin 109

Textes 115

Notes 125

Table des illustrations 131

Table des matières 133

UNIVERSAL
LIBRARY
114 546
UNIVERSAL
LIBRARY